



Parc national
des Calanques



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Année 2015



1 / Les temps forts de l'année 2015p 3

- 1.1 Les dates clés
- 1.2 Focus sur quelques temps forts
- 1.3 Dossier ALTEO
- 1.4 Le Parc national élabore son premier programme d'actions triennal
- 1.5 L'établissement poursuit son installation

2 / La charte en action.....p 14

- 2.1 Produire et diffuser les connaissances
- 2.2 Aménagements et gestion
- 2.3 Gestion des usages et activités
- 2.4 Accueil, sensibilisation et éducation à l'environnement
- 2.5 Valorisation des connaissances - Documentation
- 2.6 Prévention des risques
- 2.7 La police de l'environnement

3 / Communication et relations pressep 53

- 3.1 Publications et goodies
- 3.2 Communication numérique et digitale
- 3.3 Communication audiovisuelle
- 3.4 Communication événementielle
- 3.5 Relations presse

4 / Les partenariats.....p 57

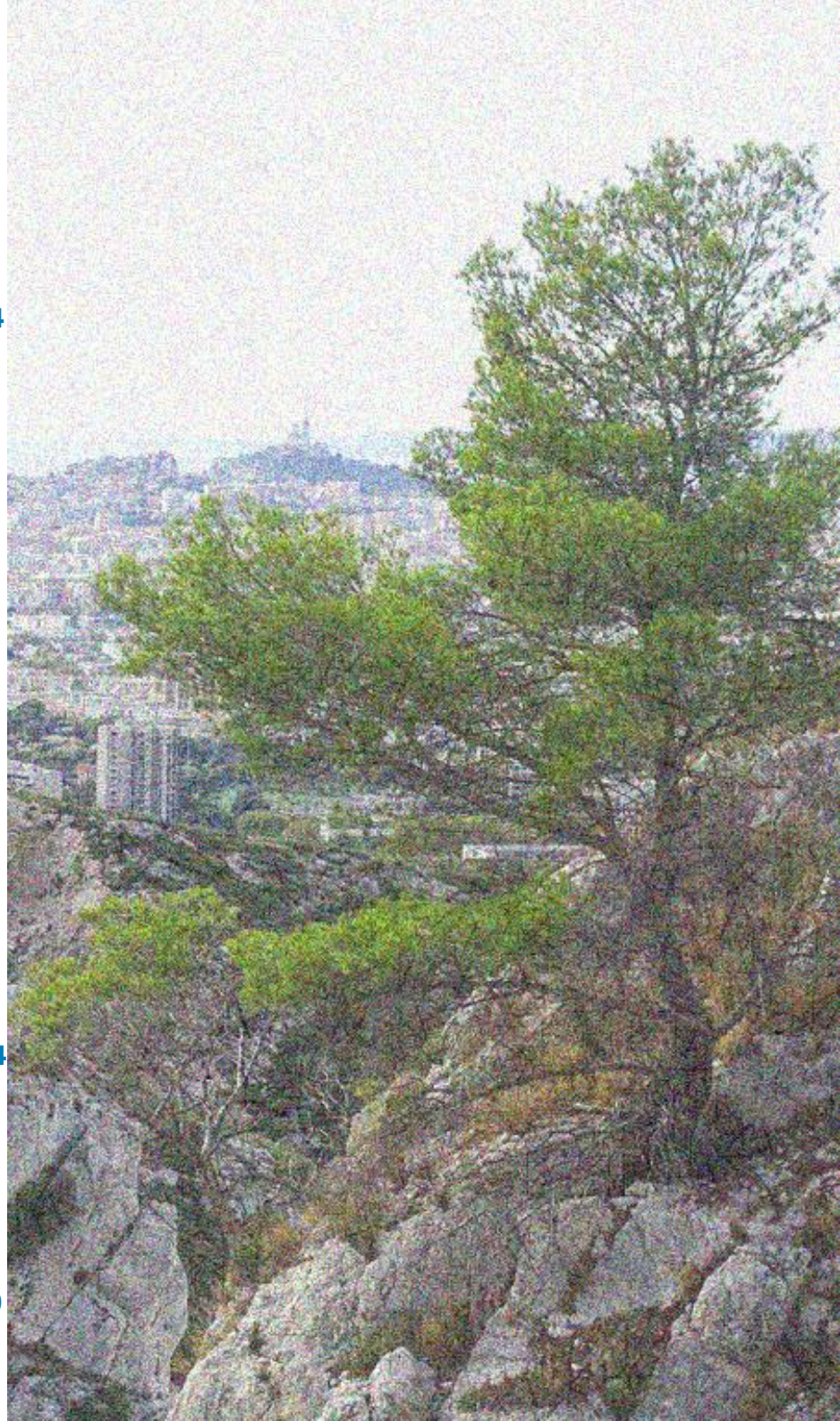
- 4.1 Les partenariats avec les acteurs du territoire
- 4.2 Le travail en réseau

5 / La vie de l'établissementp 64

- 5.1 L'organigramme
- 5.2 Le Conseil d'administration
- 5.3 Le Conseil scientifique
- 5.4 Le Conseil économique, social et culturel
- 5.5 Les grandes lignes du budget 2015

6 / Annexesp 70

- 6.1 Composition des instances de gouvernance
- 6.2 Recueil des actes administratifs



1 / Les temps forts de l'année 2015

Après la création du Parc national des Calanques le 18 avril 2012, l'installation de l'établissement public en 2013 puis la mise en œuvre des premières actions concrètes en 2014, l'année 2015 a été marquée par de nombreux événements dans la vie de l'établissement public, désormais rentré dans sa phase de construction.

Voici en quelques dates clés une rétrospective de ces temps forts ayant jalonné le calendrier politique et administratif du Parc national des Calanques durant l'année 2015.



© Philippe Richaud

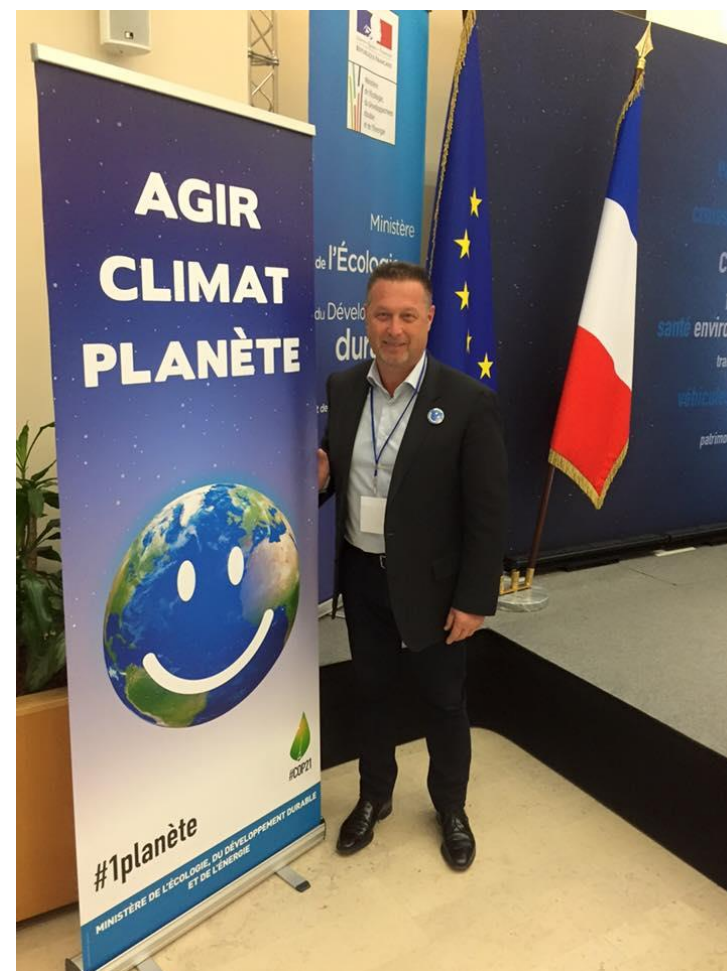
1.1 Les dates clés 2015

- 6 février** : Installation de la commission pêche
- 18 mars et 1^{er} avril** : Naissance de deux aiglons de Bonelli (mâle bagué « RR » et une femelle baguée « RV »)
- Avril** : 1^{er} atelier du Plan de paysage
- 2 juillet** : 2^e séminaire participatif sur l'élaboration de la stratégie scientifique
- 15 juillet** : Visite du Président de la République française, François Hollande, et du président des Etats-Unis du Mexique, Enrique Pena Nieto au Parc national
- 22 juillet** : Lancement de la marque « Esprit Parc national Calanques » (attribution de la marque à deux bénéficiaires)
- Septembre** : Lancement du plan de massif (DFCI)
- 18 et 19 septembre** : Colloque BiodiverCities sur les parcs nationaux péri-urbains, à Marseille
- 19 septembre** : Signature de la convention de partenariat entre le Parc national et le Comité départemental 13 de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)
- 22 septembre** : Séminaire de l'équipe du Parc national sur le programme d'actions triennal
- 13 octobre** : Signature de la convention de partenariat entre le Parc national et la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence (CCIMP)
- 19 octobre** : Rencontre de la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, et du président du conseil d'administration du Parc national des Calanques, Didier Réault, dans le cadre d'une réunion de mobilisation sur la COP21 (21^e Conférence des parties)
- 28 et 29 octobre** : Signatures du Contrat de Baie et du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune
- 16 novembre** : Séminaire Plan de paysage à Cassis
- Du 30 novembre au 11 décembre** : Participation à la COP21 à Paris sur le pavillon PNF/UICN
- 15 décembre** : Vote du budget prévisionnel 2016 du Parc national par son conseil d'administration

1.2 Focus sur quelques temps forts

Rencontre de la Ministre de l'écologie et du président du conseil d'administration du Parc national

Le 19 octobre 2015, dans le cadre d'une réunion de mobilisation pour la COP21 (Conférence des parties sur le réchauffement climatique), le président du conseil d'administration du Parc national, Didier Réault, a rencontré la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, à Paris.



Deux chefs d'Etat en visite dans le Parc national

Dans le cadre d'une visite d'Etat en France de trois jours, le Président des Etats-Unis du Mexique, Enrique Peña Nieto, a fait escale à Marseille le 15 juillet 2015 aux côtés du Président de la République française, François Hollande. Si ce déplacement officiel a été largement consacré aux relations d'amitiés franco-mexicaines et aux intérêts économiques des deux pays, il comportait aussi une séquence dédiée aux enjeux environnementaux par la présentation du Parc national des Calanques.

Cette rencontre a notamment permis, à la demande du Président de la République, de consacrer un moment sur la protection de la biodiversité dans la perspective du grand rendez-vous planétaire de la COP 21 portant sur les changements climatiques. François Bland, directeur de l'établissement public du Parc national, a exposé à cette occasion la genèse du dernier né des parcs nationaux : ses premiers pas, mais aussi les enjeux de ce territoire partagé entre ville et nature, terre et mer.

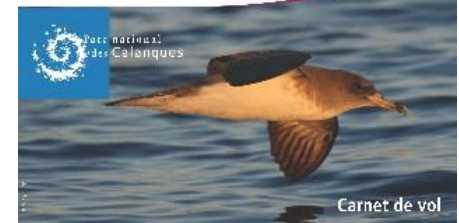


© Présidence de la République – L.Blevenec



Réception de M. Enrique Peña Nieto,
Président de la République Mexicaine,
à l'occasion de sa visite d'Etat en France
à Marseille le 15 juillet 2015.
Présence de M. François Hollande,
Président de la République Française.

Parc national
des Calanques

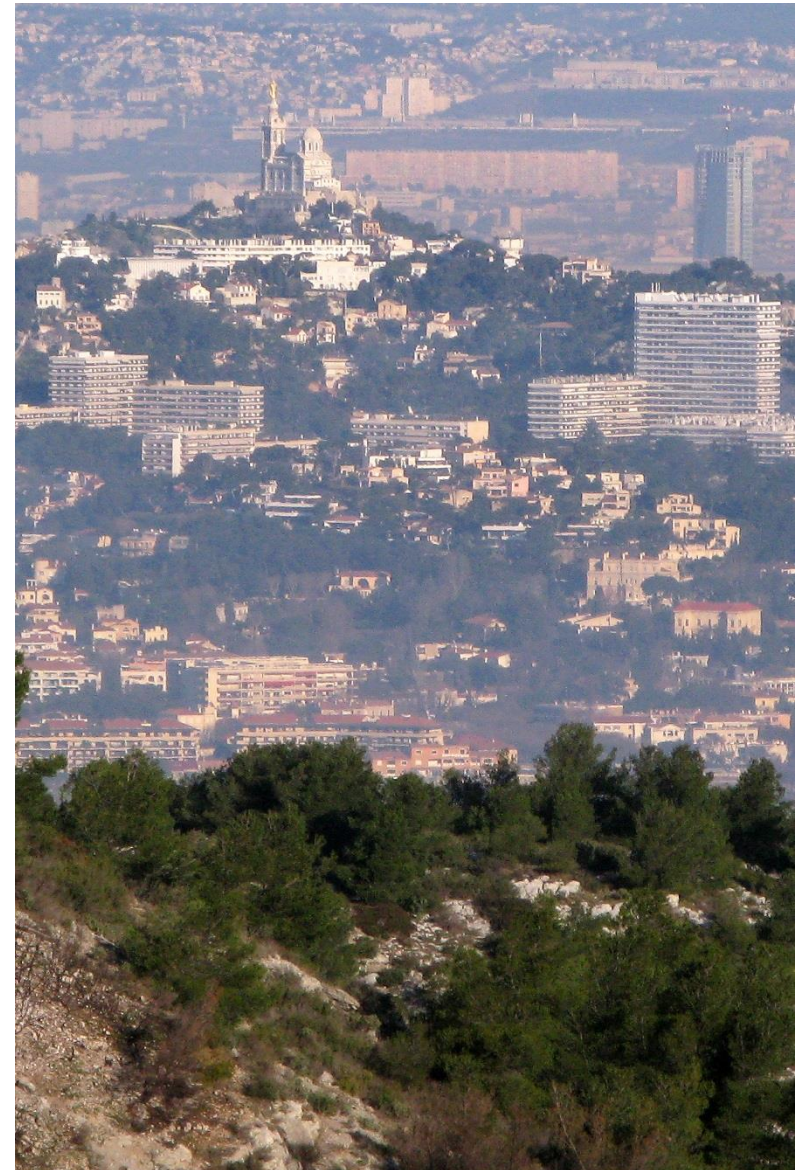


Edition d'un carnet de
vol remis aux deux
présidents

Carnet de vol

Contrat de Baie : au cœur des enjeux de la métropole marseillaise

Du Frioul jusqu'à la baie de La Ciotat et de Saint-Cyr, le Parc national couvre 64% du périmètre marin du contrat de baie. Ces espaces sont sous l'influence directe du bassin versant de l'Huveaune, mais aussi du Rhône et ainsi exposés aux différentes sources de pollutions qu'ils drainent. La réduction de ces pollutions constitue l'objectif central du contrat de baie et l'un des défis majeurs que le Parc doit relever avec l'appui de ses partenaires, dans une démarche de gestion intégrée des zones côtières. C'est donc tout naturellement que le Parc national s'est activement impliqué dans le processus de concertation de ce contrat, signé le 29 octobre dernier, en tant que maître d'ouvrage ou pilote de 15 actions. Celles-ci s'inscrivent dans divers domaines d'intervention : lutte contre les pollutions, coordination des gestionnaires du littoral, restauration de sites naturels, sensibilisation des usagers...



1.3 Dossier ALTEO

Rappel des faits

Le Parc national des Calanques, le premier en Europe à s'établir en zone péri-urbaine à la fois en milieu terrestre et marin, a été créé sur un territoire historiquement exposé aux pollutions. Il hérite d'une nature exceptionnelle préservée, mais aussi de l'effet des activités industrielles passées et actuelles.

Suite à la saisine du préfet, le conseil d'administration s'est prononcé, le 8 septembre 2014, avec un avis conforme sur la demande d'autorisation déposée par la société Altéo Gardanne en mai 2014, au titre d'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), pour la modification des conditions d'exploitation de l'usine d'alumine de Gardanne. Cette modification consiste, d'une part, en l'arrêt au 31 décembre 2015, conformément à l'article 22 du décret du Parc national, du rejet des résidus solides contenus dans ce qui a été qualifié de boues rouges par un émissaire débouchant dans le cœur marin du Parc national (en tête du canyon de la Cassidaigne), et d'autre part en la poursuite, à compter du 1er janvier 2016, du rejet d'effluents liquides filtrés (eaux de procédé, eaux utilitaires, eau brute et eaux pluviales) par le même émissaire en mer.

L'instruction de ce dossier, à la fois très important pour le devenir du territoire et totalement inédit dans le cadre d'un Parc national, a fortement mobilisé les équipes de l'établissement, ainsi que les membres de son conseil scientifique. Ce dernier s'était notamment prononcé, le 7 juillet 2014, par un avis réservé, produisant un rapport approfondi sur les impacts du projet de rejet liquide.

Rappel des principales étapes de la procédure en 2015

Dans le cadre de l'instruction du dossier, des études complémentaires ont été sollicitées auprès du **Bureau de recherche géologique et minier (BRGM)** pour une analyse critique de la demande pour étudier toutes les alternatives envisageables en matière de traitement supplémentaires des effluents, de **l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)** sur l'impact

potentiel sur la santé humaine des rejets en mer, et de **l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)** sur les niveaux de contamination de la méditerranée occidentale.

Après réception de ces expertises, la ministre de l'écologie a demandé à approfondir l'analyse des rapports d'études et compléter les éléments du dossier sur l'état de contamination chimique des produits de la mer Méditerranée en relation avec l'activité de l'usine.

L'enquête publique s'est déroulée du **17 août au 25 septembre 2015**.

Après clôture de l'enquête publique et remise du rapport de la commission d'enquête, qui a porté un avis favorable, le dossier a été soumis à l'avis du **Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) qui a lui-même donné un avis favorable. Enfin, le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) réuni le 22 décembre, a donné un avis favorable assorti de réserves.**



Position du conseil d'administration du Parc national

Lors du Conseil d'administration du Parc du 15 décembre 2015, son président Didier Réault a indiqué que le conseil d'administration, l'ensemble des instances de gouvernance et l'équipe technique du Parc national seront très exigeants et tout particulièrement vigilants à ce que, sous le contrôle de l'Etat, les prescriptions énoncées dans l'arrêté préfectoral à venir seraient strictement respectées. Il a indiqué que le Parc mettra la pression sur l'industriel pour qu'il se mette aux normes dans les plus brefs délais. Il a notamment annoncé qu'il inviterait, dès janvier 2016, les administrateurs du Parc national à une visite du site industriel de Gardanne pour interroger la direction du groupe sur ce qu'elle entreprend pour se mettre en conformité avec les prescriptions qui seront prises par l'Etat. Enfin, le président du conseil d'administration a rappelé toute l'importance que le Parc attachera à la mise en place immédiate d'une instance de surveillance et d'information, pour garantir l'indépendance de l'expertise et la transparence de l'information.

Décisions du Préfet : un nouveau cadre réglementaire

Le préfet de département des Bouches-du-Rhône a signé, le 28 décembre 2015, **un arrêté autorisant la société Altéo à continuer à exploiter, à compter du 1er janvier 2016, ses usines de production d'alumine sur le site de Gardanne ; ainsi que le rejet d'un effluent résiduel, désormais de nature liquide, en cœur marin du Parc national des Calanques, sur le canyon de la Cassidaigne.** Le préfet a également signé, le même jour, l'arrêté **autorisant l'occupation du domaine public maritime** par la canalisation de rejets et ses ouvrages annexes exploités par l'industriel. Ces deux décisions fixent à l'industriel le nouveau cadre réglementaire

de cette activité. Si elles actent une réduction importante des pollutions rejetées dans le Parc national - en particulier l'arrêt des rejets solides appelés communément « boues rouges » - elles ne constituent pas une fin. **Elles marquent en effet seulement une étape, dans un processus où le Parc national des Calanques entend jouer un rôle moteur, en vue de réduire encore au maximum les rejets de substances polluantes en Méditerranée, dans un espace marin à la valeur patrimoniale exceptionnelle.**

L'arrêté concernant les conditions du nouveau rejet, au cœur de cette procédure, acte tout d'abord un changement majeur, qui avait été sécurisé juridiquement par son inscription dans le décret de création du Parc national, le 18 avril 2012 : l'arrêt des rejets de résidus solides dit « boues rouges », au 31 décembre 2015.

Au-delà, les arrêtés pris par le Préfet comportent plusieurs prescriptions qui, dans le cadre juridique prévu pour ce type de procédure reprennent, notamment, celles exprimées par le Conseil d'administration (CA) du Parc dans ses avis dits « conformes » du 8 septembre 2014 et dans l'avis du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT), le 22 décembre dernier.

Ces prescriptions concernent les principaux points suivants :

- La limitation pour une durée de 6 ans du rejet en mer d'effluents dépassant les seuils réglementaires, soit une nouvelle échéance au 31 décembre 2021 ;
- La création par le Préfet d'un Comité de surveillance et d'information sur les rejets en mer (CSIRM) ;
- La mise en œuvre d'un programme de suivi de l'impact environnemental et sanitaire des rejets, sous le contrôle indépendant du CSIRM .

=> Mesure partenariale 12 : Accompagner l'exploitant industriel dans la réalisation d'études et d'actions visant à stopper le rejet des résidus du traitement de la bauxite et à améliorer la qualité de l'eau

1.4 Le Parc national élabore son 1^{er} programme d'actions triennal

Des actions opérationnelles menées en lien avec les partenaires du Parc national

L'action sur le territoire du Parc national des Calanques est cadrée par le décret de création du Parc et sa charte, approuvée pour une durée maximale de 15 ans (2027).

Au-delà des actions opérationnelles et réglementaires conduites sous sa responsabilité, l'établissement du Parc national des Calanques se place en animateur du projet de territoire défini dans sa charte.

Si les objectifs sont ainsi bien cadrés, le besoin est fort de partager les priorités opérationnelles sur le territoire pour les premières années d'installation du Parc, alors que les défis à relever sont multiples et les moyens contraints pour l'ensemble des acteurs. C'est l'objet de l'élaboration du premier programme d'actions triennal, initié en 2015, dont les principes ont été actés aux conseils d'administration de juillet et décembre 2015.

Au terme d'un intense travail préparatoire conduit par les équipes du Parc national en lien étroit avec un petit groupe de travail issu du conseil d'administration (CA) et du conseil économique, social et culturel (CESC), un premier bilan des actions conduites depuis la création du Parc a été dressé et mis en perspective sur la totalité des chantiers inscrits dans le décret et la charte. Une première proposition de priorités opérationnelles pour les 3 prochaines années a été établie sur cette base. Celle-ci sera mise au débat auprès des grands partenaires du Parc : les collectivités territoriales, acteurs centraux de la mise en œuvre du projet sur le territoire, les services de l'Etat et les autres parties prenantes.

Cette étape aboutira à une confrontation des travaux préparatoires avec les stratégies et programmations de chacune des collectivités, visant à identifier les synergies d'actions et clarifier le contour des projets prioritaires communs qui seront ainsi arrêtés en 2016.



L'équipe permanente du Parc national lors d'un séminaire sur le programme d'actions triennal en septembre 2015

1.5 L'établissement poursuit son installation

Les ressources humaines

Pour sa deuxième année de fonctionnement pleine, le Parc national a conforté ses effectifs, grâce au soutien appuyé du ministère de l'Ecologie : les plafonds d'emplois notifiés se sont ainsi élevés à **40 ETP maximum** (ETP = équivalents temps plein / postes permanents), soit **+ 7 postes** par rapport à 2014, et à **54 ETPT maximum** (équivalents temps plein travaillés / volume de temps de travail autorisé dans l'année, renforts temporaires et saisonniers compris).

Sur le terrain, le Parc national a accueilli 5 nouveaux agents permanents :

- secteur LEHM : un adjoint au responsable de secteur, technicien de l'environnement, qui a pris ses fonctions le 1^{er} août ;
- secteur LOA : deux nouveaux gardes-moniteurs, agents techniques de l'environnement, arrivés le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre ;
- secteur IVN : deux nouveaux gardes-moniteurs, ATE, mutés au 1^{er} septembre et au 1^{er} octobre.

A noter qu'un agent du secteur LOA a rejoint le secteur LEHM au 1^{er} septembre 2015, par mouvement interne.

Au siège, ce sont 2 recrutements permanents nouveaux qui ont été lancés :

- un chargé de mission Tourisme durable, au sein du pôle activités et usages. Il a pris ses fonctions au début du mois de juin 2015.
- un chargé de mission Travaux pour le pôle aménagement, gestion et paysage.

Le Parc national a reconduit par ailleurs cette année le recrutement d'assistants techniques de gestion (ATG), qui viennent en renfort des gardes moniteurs dans les secteurs, durant la présaison et la saison estivale : 3 sur le Frioul en 2015 et 1 à La Ciotat.

Le Parc national a également maintenu, à un haut niveau, le dispositif saisonnier des écogardes, chargés de sensibiliser et d'informer le grand public, et de surveiller les territoires sensibles du Parc national : 30

agents en 2015, auxquels on peut ajouter l'agent chargé de la coordination du dispositif (cf. rubrique écogardes > Accueil, sensibilisation et éducation à l'environnement).

Dans l'attente de pouvoir étoffer davantage l'équipe permanente du Parc national, l'établissement a recouru cette année encore à plusieurs agents en CDD pour renfort temporaire, sur des missions liées à l'accueil/secrétariat, à la communication, à la maintenance informatique, à la gestion du risque, à la question cynégétique et à l'éducation à l'environnement.

En matière de formation professionnelle, il convient de souligner l'important dispositif qu'ont suivi les personnels de terrain (gardes-moniteurs et inspecteurs de l'environnement), en matière de techniques d'intervention et d'apprentissage du tir (ceci en lien avec leur éventuel armement lors d'opérations de police de l'environnement ciblées).



L'équipe permanente du Parc national (septembre 2015)

Les secteurs territoriaux du Parc national des Calanques

La présence sur le terrain des gardes-moniteurs constitue une force essentielle de l'établissement, tant en milieu terrestre que marin, pour les missions fondamentales de surveillance et de police, de connaissance du patrimoine, de sensibilisation et d'éducation des publics, et de liens avec les habitants, les professionnels, les usagers.

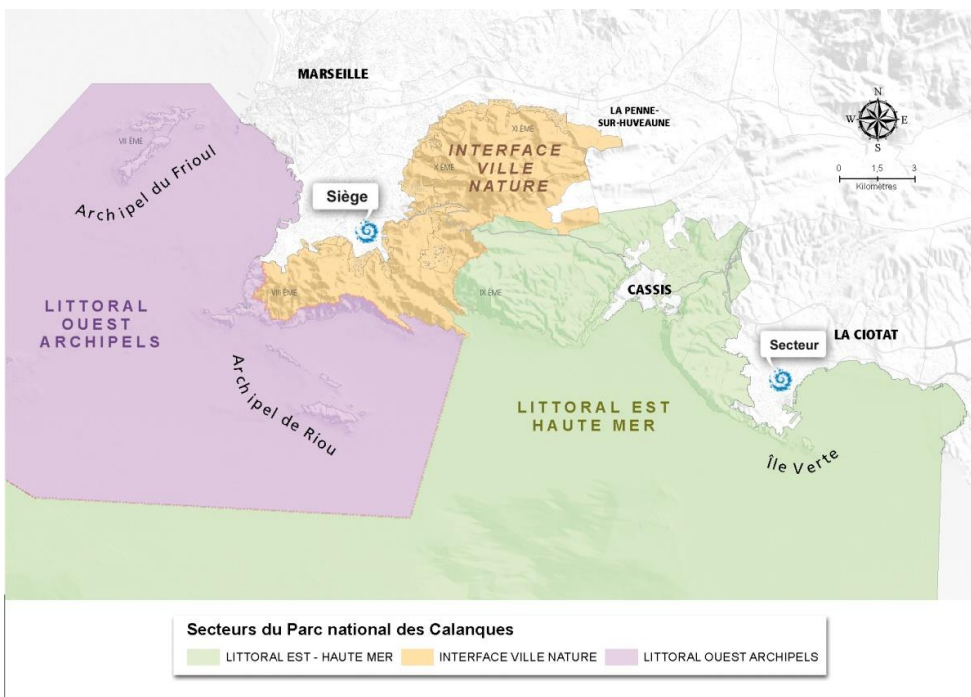
Les gardes-moniteurs se répartissent en trois unités territoriales (ou secteurs) :

- Secteur Littoral-Est-Haute mer (SLEHM), basé à La Ciotat ;
- Secteur Littoral-Ouest-Archipels (SLOA), basé à Marseille ;
- Mission territoriale Interface-Ville-Nature (IVN), basée à Marseille.

Cette organisation en unités territoriales mixtes, terrestres et marines, permet un fonctionnement opérationnel visant à :

- **protéger le littoral sur terre et en mer** ;
- **mutualiser** les actions et les logistiques « bateau » et « plongée » et organiser l'action en haute mer ;
- **suivre** des actions et interactions de l'interface ville /espace naturel.

Commissionnés et assermentés, **les gardes-moniteurs exercent**, en qualité **d'inspecteurs de l'environnement, un pouvoir de police** pour faire appliquer la réglementation sur le territoire du Parc national.



Des touristes informés par des gardes-moniteurs sur le Cap Canaille

Les moyens : équipements, infrastructures et gestion administrative

Le Parc national a poursuivi cette année l'acquisition d'équipements divers nécessaires à la conduite de ses activités, en lien aussi avec l'augmentation de ses effectifs :

- achat de 3 nouveaux véhicules de service, dont 2 pour l'unité territoriale IVN, et 1 véhicule de type 4X4 pick-up pour les déplacements et les interventions des secteurs sur le terrain ;
- achat de 2 petites embarcations de type zodiac destinées au dispositif estival des écogardes ;
- achat en cours d'une grande embarcation plus puissante ayant vocation à permettre de naviguer plus au large, notamment dans le cadre des missions de surveillance ;
- poursuite de la pose d'éléments de signalétique sur le terrain ;
- acquisition et renouvellement de matériels informatiques.

Le Parc a par ailleurs continué ses prospections pour la recherche d'un siège administratif à Marseille, proche des moyens de transport en commun et des partenaires.

Des locaux situés sur le Prado sont pressentis. Le dossier de location immobilière fait l'objet d'un examen par les services de la DRFIP PACA.

La recherche de locaux plus faciles d'accès et plus proches du port et des équipements est également d'actualité à La Ciotat, lieu d'hébergement des agents du secteur est (SLEHM).



Embarcation du Parc national en cours de construction



La gestion des Systèmes d'Information (SI)

En 2015, le pôle SI a initié une démarche d'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), en lien avec celui des Parcs nationaux de France. Des premières orientations stratégiques, notamment sur les choix technologiques, ont été prises en cohérence avec la réflexion menée en interparcs.

Moyens matériels supplémentaires

Dans le cadre du renouvellement de son parc informatique, l'établissement a réalisé d'importants investissements afin d'équiper son personnel de postes de travail récents.

Concernant la téléphonie mobile, l'intégration au marché mutualisé interministériel a permis de réduire considérablement les coûts.

Dans le domaine de la géomatique, l'achat de GPS de terrain ainsi que la mise en place d'un serveur cartographique a permis de répondre aux besoins quotidiens des agents.

Enfin, le Parc national a également fait l'acquisition pour son siège administratif d'un photocopieur éco-multifonction permettant la réduction de son empreinte environnementale.

Enrichissement des aptitudes techniques

Avec l'arrivée du responsable SI, le Parc national a pu élargir son champ de compétences dans le développement des bases de données et l'administration réseau, l'objectif étant à présent de pouvoir bâtir une infrastructure de données spatiales moderne et évolutive.

Catalogage des données environnementales

En conformité avec la directive européenne « INSPIRE », le pôle SI a commencé à publier les métadonnées des couches géographiques réglementaires (ZNP, ZPR, limites cœur et aire d'adhésion, etc.).

Cartographie d'aide à la décision

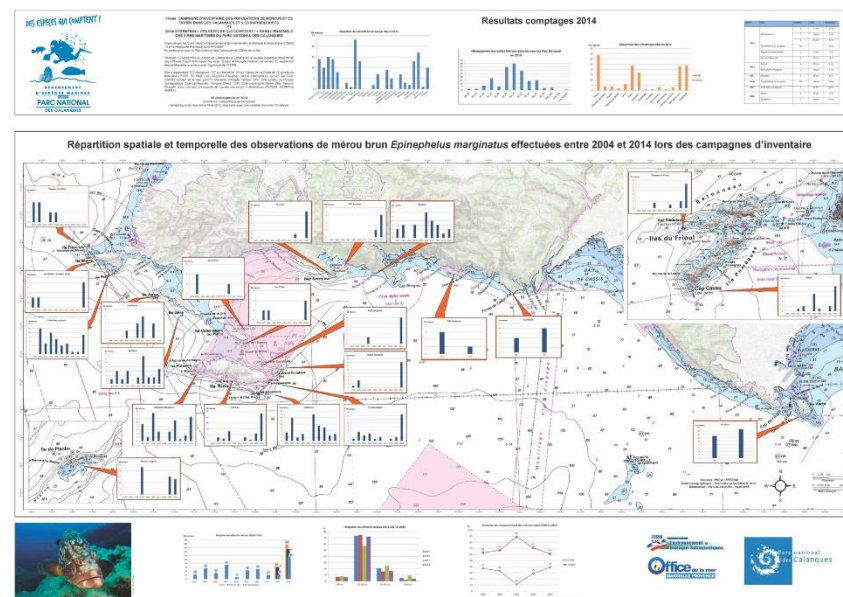
Le Système d'Information Géographique est une ressource transversale des différents pôles et secteurs. Ainsi, de nombreux atlas ont été produits pour l'implantation de la signalétique complémentaire, les missions opérationnelles sur la prévention du risque incendie, le suivi scientifique ou la définition des plans de balisage en mer.

Montée en compétence du personnel

Cette année, les agents ont bénéficié de formations ATEN (Ateliers Techniques des Espaces Protégés) sur le « Quantum GIS ».

Les sciences participatives

L'édition d'un poster sur le bilan de plus de 10 années d'observations cartographiées des « espèces qui comptent » a permis de valoriser le partenariat entre la FFESSM, les clubs de plongée, les usagers et le Parc national autour de la protection du Mérou.





2 / La charte en action

2.1 Produire et diffuser les connaissances

Co-construction de la 1^{ère} stratégie scientifique

Le Parc national a choisi d'élaborer sa stratégie scientifique de manière co-construite, en mobilisant l'intelligence collective avec l'aide d'une animation externe spécialisée dans le domaine.

La coordination de ce travail a été réalisée par la cellule opérationnelle pilotée par le Parc nationale et pour laquelle, dès l'origine du projet, 3 membres du conseil scientifique se sont proposés pour travailler à ses côtés.

Les membres du conseil scientifiques ont été particulièrement mobilisés cette année lors de deux séances plénières :

- **Frioul le 16 mars** pour (i) porter à connaissance du conseil scientifique les questionnements remontés de l'équipe sur la stratégie scientifique, avant de débiter les travaux (30 questionnements regroupés en 8 thématiques) ; (ii) mener une réflexion sur ce qui fait sens, les fondamentaux, ce qui manque aujourd'hui au Parc national et ce qu'une stratégie scientifique serait susceptible d'enrichir.
- **Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille le 2 juillet** avec la participation des membres de l'équipe du Parc national. Cette session visait à enrichir la structure de la stratégie en terme de contenus autour du concept de solidarité écologique émergeant par un travail en 6 ateliers : Terre , Mer, Interface Terre/Mer, Nature et Ville, Interface Ville/Nature et Interactions Ville/Nature, Naturalité et gradient d'interventionnisme.

Ainsi, à partir des productions collectives et du travail de la cellule opérationnelle qui s'est réunie 4 fois (13 avril, 5 juin, 21 septembre et 15 novembre), un pré-plan a été élaboré comprenant pour chaque partie les éléments à développer. Le 10 décembre, quelques membres du conseil scientifique ont été sollicités pour contribuer à la rédaction d'un document martyr sur la base de ce pré-plan.

Ce travail sera finalisé en 2016.



Suivis scientifiques sur le terrain

Cétacés et tortues marines : suivi

- Formation théorique du personnel de terrain (juin 2015) sur les espèces, leur identification, leur écologie, habitat et les menaces qui pèsent sur elles, ainsi que sur les méthodes standard et les données à collecter.
- Formation pratique du personnel : prospection en bateau pour l'identification des espèces de cétacés, dénombrement des individus dans un groupe, technique de photo-identification, gestion des données dans une base de données.

Ces formations sont le préalable de la mise en place du suivi des cétacés et des tortues marines dans le Parc national.



Faucon pèlerin : prospection des aires de reproduction et suivi de la reproduction des populations

Mise en place d'un protocole de prospection des aires de reproduction et d'un protocole de suivi de la reproduction. Un inventaire des sites de reproduction et le suivi des couples de faucons afférents a été mis en œuvre en fin d'année.

Lézard ocellé - PIRA

Une journée de formation à la mise en œuvre d'un protocole d'inventaire et de suivi standard ciblé sur le lézard ocellé a été réalisé avec l'animateur du Plan interrégionale d'actions (PIRA) de PACA (Marc-Antoine Marchand – CEN PACA).

Pie grièche méridionale - PNA

Les gardes-moniteurs ont mis en œuvre le suivi démographique des effectifs de Pies grièches méridionales des garrigues (Suivi PNA).

Catalogue des espèces terrestres

Un travail de recherche, de collecte et de compilation des inventaires d'espèces faune et flore terrestres réalisés sur le territoire du Parc national a été effectué, permettant de définir le catalogue d'espèces terrestres présentes sur le territoire.

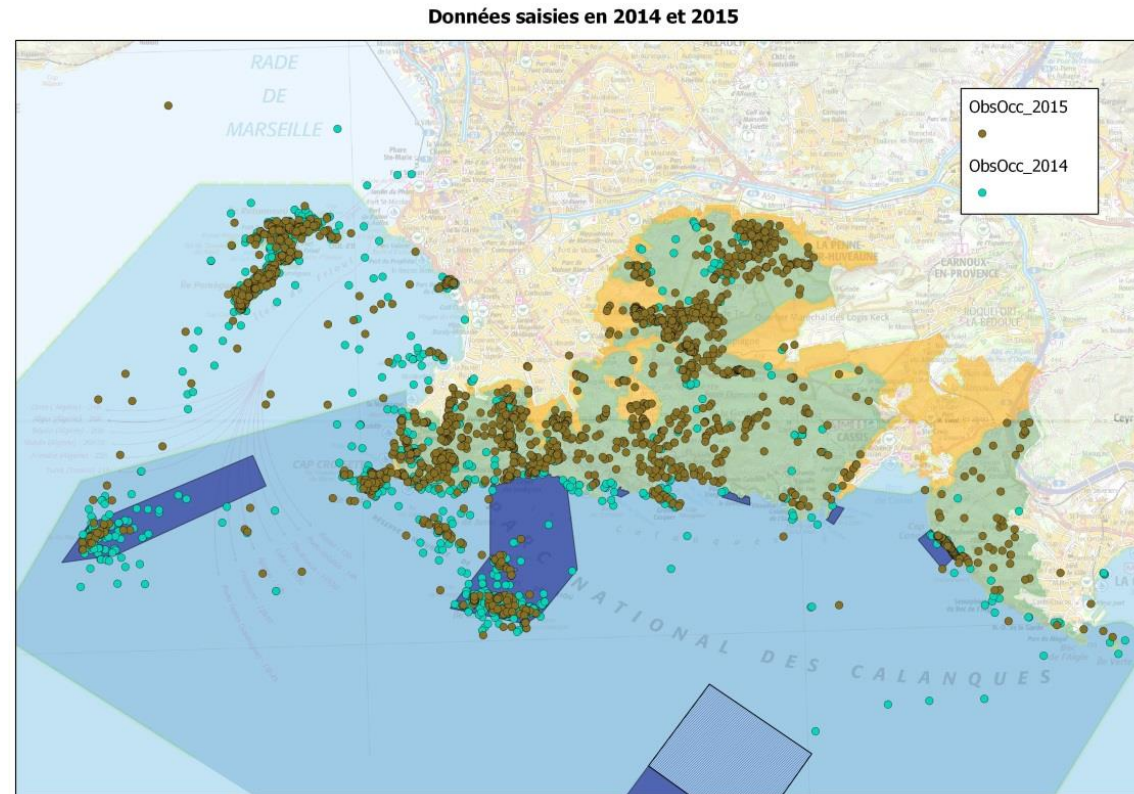
Rat noir : projet d'éradication des populations des grandes îles de l'archipel de Riou

Une première réunion de travail a eu lieu avec Olivier Lorvelec (INRA Rennes - spécialiste des invasions biologiques). Une collaboration plus étroite aura lieu en 2016, avec l'encadrement d'un stage de Master 2 sur cette thématique, par ce spécialiste et le pôle connaissance scientifique du Parc national.

Observations occasionnelles

Il s'agit des observations faites par le personnel de terrain qui portent généralement sur les espèces patrimoniales.

Les 2082 observations récoltées en 2015 se répartissent en 732 contacts flore et 1350 contacts faune, dont 46 pour la faune marine, 1160 pour les oiseaux et 144 faune terrestre hors oiseaux.



Qualité des eaux (collecte/contacts)

Dans le cadre de sa charte et du contrat de baie de la Métropole, le Parc national projette l'idée d'un Observatoire de la Qualité des Eaux dans la baie marseillaise. L'objectif est de synthétiser et valoriser l'ensemble des données produites au niveau de la pollution marine dans le Parc national, autant pour l'aide à la gestion que pour l'éducation et la sensibilisation.

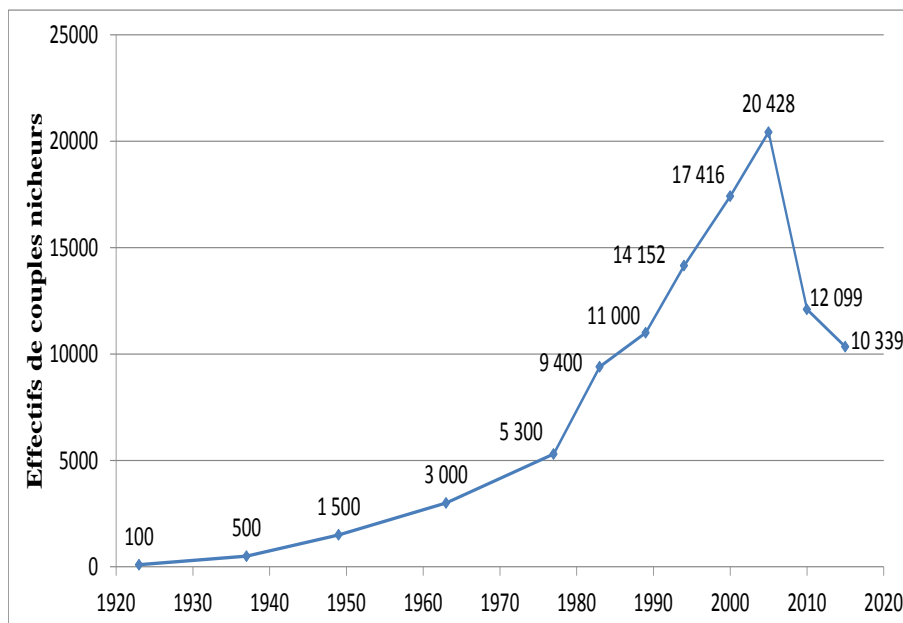
Une préfiguration de l'Observatoire est réalisée dans le cadre d'un stage par Thibault Clauzel, à travers la collecte des données sur la pollution de la baie marseillaise et la concertation des différents collaborateurs (services de l'Etat, établissement publics, collectivités territoriales). La création de l'Observatoire et son animation seront réalisées par un chargé de mission recruté en 2016 par le Parc national.

Goéland leucophée : recensement des effectifs nicheurs

Cette étude a été réalisée au cours du stage de Master 2 de Faustin Rizet (7 mois). Les 2 questions posées étaient : i) Quelle est l'évolution spatiale et temporelle de la population de goélands leucophée des îles de Marseille de 1995 à 2015 ? et ii) La méthode de Distance Sampling (DS) est-elle plus adaptée au recensement de la population de goélands leucophée des îles de Marseille que la méthode classique de recensement exhaustif ?

Le recensement exhaustif mené par les agents du Parc national aidés de bénévoles sur les îles de Marseille a permis de dénombrer un total de 10.339 couples de goéland nicheurs.

Photo et Figure : Evolution des effectifs de couples nicheurs de Goéland leucophée sur les îles de Marseille de 1923 à 2015.



Conjointement au recensement exhaustif, la méthode de Distance Sampling a été testée afin de comparer les résultats de recensement obtenus par ces 2 méthodes (**photos**). En plus de permettre la réduction du temps passé au suivi de 394 j.h pour le recensement exhaustif à 16 j.h pour la méthode de DS, l'estimation des effectifs nicheurs par DS est efficiente. La population nicheuse de Goéland leucophée des îles de Marseille a été estimée à 10.369 couples (intervalle de confiance à 95% compris entre 8.217 et 13.085 couples) pour le DS, quand le recensement exhaustif permet le dénombrement de 10.339 couples nicheurs.



Plan de gestion de l'archipel de Riou

Ancienne réserve naturelle faisant désormais partie du cœur de Parc, l'archipel de Riou fait l'objet d'un plan de gestion qui sera renouvelé en 2016.

Il fait par ailleurs l'objet d'un rapport d'activités spécifique en cours de finalisation, disponible sur demande au Parc national des Calanques.



© Gilles Martin-Raget

Le Parc national, partenaire de programmes scientifiques

Astragale de Marseille : opération pilote sur le site de l'Escalette

Une opération pilote de restauration écologique expérimentale menée sur les sols contaminés par l'activité de l'ancienne usine de l'Escalette, à Marseille, a été réalisée fin novembre 2015 sur des terrains appartenant au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

L'expérimentation a consisté en la plantation de 480 jeunes plantes locales tolérantes à la sécheresse et à la pollution, issues de graines prélevées sur le site et cultivées par les élèves du Lycée des Calanques grâce à des pratiques agro-écologiques.

L'objectif de l'opération est de retenir les polluants dans la zone racinaire de ces plantes sur les sols qui sont principalement contaminés en plomb et en arsenic, afin de lutter contre l'érosion et la dissémination des poussières toxiques. Les parcelles concernées se situent autour des ruines de la cheminée rampante et au niveau de son sommet, zone particulièrement contaminée par les émissions et dégradations de cette cheminée.

Le transport des 600 kg de matériaux sur ce terrain escarpé a pu être réalisé à dos d'ânes en suivant le GR4. Eau, bois raméal fragmenté et plantes ont été acheminés en minimisant l'impact sur les milieux naturels. Cette opération pilote est une première sur le site du Parc national des Calanques.

Le suivi de la croissance des plantes permettra d'envisager de nouvelles actions de plantation et de nouveaux projets de gestion des sites pollués méditerranéens.

Cette opération est le résultat d'une collaboration entre les deux laboratoires de recherche d'Aix-Marseille Université : le LCE (Laboratoire de chimie de l'environnement) et l'IMBE (Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale), le Parc national des Calanques ainsi que le Lycée agricole des Calanques.



Installation d'une placette © Isabelle Laffont-Schwob



Transport du matériel à dos d'âne
© Vanina Beauchamps-Assali

SYNTERCALM - Phytostabilisation des sols pollués

Le Parc national est partenaire du programme de recherche interdisciplinaire SYNTERCALM porté par l'IMBE (cf. rapport d'activité 2014). Il regroupe les domaines des sciences humaines et sociales, santé, environnement, histoire, juridique pour développer de nouveaux outils pour la gestion des habitats pollués en méditerranéen. En décembre, dans un cadre expérimental de phytostabilisation, ont été plantées 480 jeunes plantes locales tolérantes à la sécheresse et à la pollution, issues de graines prélevées sur le site à partir de 8 espèces communes de garrigue et cultivées par les élèves du lycée des Calanques grâce à des pratiques agro-écologiques.

L'objectif de l'opération est de retenir les polluants dans la zone racinaire de ces plantes sur les sols qui sont principalement contaminés en plomb et en arsenic, afin de lutter contre l'érosion et la dissémination des poussières toxiques.

<http://www.imbe.fr/projet-amidex-syntercalm.html>

Lithophyllum : état de référence et suivi

Les encorbellements (trottoirs) à *Lithophyllum lichenoides* présentent un intérêt patrimonial fort pour le Parc national (ils figurent parmi les cinq habitats d'intérêt spécial qui en ont motivé la création), qui se questionne sur les facteurs responsables de leur dégradation au sein de son périmètre.

Le suivi des trottoirs les plus importants et représentatifs du Parc national, notamment au niveau de l'archipel de Riou et des falaises littorales, a commencé en décembre 2015, selon des protocoles de photographies et traitement d'informations utilisés dans les autres aires marines protégées de Méditerranée française (Parc national de Port-Cros, réserve de Scandola...).

Ces études sont pilotées par le groupe Macroalgues du MIO-OSUpythéas (Université d'Aix-Marseille) qui a pour objectif de produire une cartographie complète constituant un état de référence des trottoirs du Parc national, et de suivre dans le temps leur vitalité et état de conservation. Elles font l'objet d'un partenariat avec le Parc national.



Trottoir à lithophyllum © Olivier Bianchimani

Macroalgues : état de référence et suivi

Cette étude a pour objectifs (i) d'améliorer la connaissance des ceintures d'algues photophiles, (ii) de réaliser un état de référence des populations d'algues photophiles (habitats/espèces patrimoniales vulnérables), (iii) de mettre en exergue une spatialisation liée aux impacts.

Le Parc national a contribué à leurs suivis qualitatifs et quantitatifs auprès d'experts algologues français du MIO-OSUpythéas (Université d'Aix-Marseille).

Projet INDEXPUF

Le projet INDEXPUF (CEFE-CNRS, AAMP et Parc national) a pour objectif principal l'identification d'un bio-indicateur et d'un indice de bonne santé des populations de puffins afin de guider la conservation des écosystèmes marins côtiers et les populations locales de puffins. Le projet cherchera les liens entre étude démographique (survie, succès reproducteur) à partir du jeu de données des colonies de puffins de l'archipel de Riou, l'écologie spatiale (déplacement des puffins) et l'environnement (conditions océanographiques, disponibilité de proies et pressions anthropiques) à partir notamment des données IFREMER.

GREATMED projet

Dans la continuité de ce projet (cf. rapport d'activité 2014), le Parc national a participé à la réunion en Italie sur les résultats intermédiaires (19/20 mars) et a assisté le 26 novembre à la présentation des résultats quasi-finalisés du Pack 4 sur :

- La flore terrestre littorale (10 km zone côtière, 1 km de côte)
- La modélisation de niche des plantes littorales et identification des espaces vulnérables ;
- La biogéographie des îles et littoral méditerranéen : une approche neutre de la beta diversité ;
- Fragments, îles et continuités : une approche d'écologie de paysage littoral.

<http://www.greatmed.eu/joomla/component/content/article/7-notizie/64-marseille>

<http://www.imbe.fr/projet-europeen-great-med.html>

Dépôt du projet LIFE 2015 « Habitats Calanques »

LIFE (L'Instrument financier pour l'environnement) est un programme spécifique de la commission européenne dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre des politiques communautaires en faveur de l'environnement.

Le Parc national et L'ARPE (Agence régionale pour l'environnement) ont déposé le projet « LIFE HABITATS CALANQUES » « **Gestion intégrée en méditerranée : habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques en lien avec le sud Europe** » à la commission européenne dans le domaine « Nature et Biodiversité » du sous-programme « environnement » en octobre 2014 (cf. rapport d'activité 2014).

Il a pour objectif la restauration des habitats terrestres littoraux d'intérêt communautaire pour retrouver une continuité écologique et leur intégrité biologique.

Ce projet n'a pas été retenu, faute de crédits disponibles pour intégrer tous les projets qui ont passé tous les critères avec succès. En effet, en 2014 le taux de réussite de l'ensemble des projets sur le programme LIFE a été divisé par 2 en comparaison des autres années. Moins de 10% des projets déposés sur l'ensemble de l'UE ont été pré-retenus contre 17% pour les projets français déposés. Ce pourcentage est bien plus faible que les autres années.

En revanche, les remarques formulées concernant des demandes de modifications mineures par rapport à l'ensemble du projet ou des demandes de précisions sur quelques points, ce dossier a de nouveau été déposé dans le cadre de l'appel 2015.

Les partenaires se sont donc mobilisés pour redéposer, le 7 octobre 2015, le projet amendé des modifications, avec une mise à jour du nouveau cadre demandé. Il est prévu pour une période de 5 ans et demi (7 juillet 2016 / 31 décembre 2021).

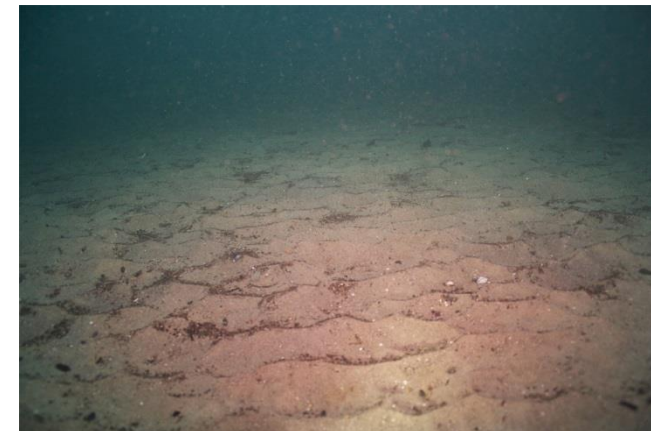
Le projet est estimé à 3.707.256 € avec une participation de 60% de l'Europe, de 29,3% des partenaires bénéficiaires (Parc national, ARPE, CD13, Ville de Marseille, Conservatoire du littoral, Aix-Marseille Université, Conservatoire Botanique national méditerranéen, Naturoscope) et 10,7% des partenaires financiers (CR PACA, DREAL PACA).

Répondre aux objectifs de préservation de la biodiversité méditerranéenne OPP 1 à 3 et aux Mesures partenariales n° 22 « informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du cœur et leur fragilité », n° 23 « créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte »

Projet expérimental de restauration écologique des petits fonds de la cuvette de Cortiou

Suite à la démarche d'appel à idées lancée en 2013 et après de nombreuses réunions techniques, le Parc national a retenu en 2014, avec ses partenaires (l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Pôle Mer Méditerranée), un projet expérimental porté par un consortium réunissant plusieurs bureaux d'étude environnementaux et Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité. Basé sur l'immersion de divers types de récifs artificiels adaptés au contexte très spécifique de la cuvette, ce projet vise à évaluer, à échelle réduite, si la qualité des eaux s'est suffisamment améliorée dans le secteur de Cortiou pour permettre à des organismes marins de coloniser un substrat dur et propre. Unique sur la façade méditerranéenne française de par son contexte écologique et par les pressions

anthropiques, ce projet innovant s'inscrit dans une démarche de recherche-développement et a bénéficié le 13 octobre 2014 d'une décision de financement de la commission des aides de l'Agence de l'eau de 692.000 €, soit 70% du coût global de l'expérimentation (989K€). Le solde de l'opération sera financé par les porteurs du projet. En 2014, ce projet baptisé REXCOR a été présenté devant le conseil scientifique (force de proposition en 2015 pour les suivis à mener) et le conseil d'administration du Parc national. Sous la coordination de l'établissement, l'année 2015 a vu la constitution des dossiers d'autorisations administratives et la conception des modules de récifs.



⇒ Mesure partenariale 10 : Réhabiliter la zone de rejet (« cuvette de Cortiou »)

Elaboration d'un document de synthèse sur les parcs nationaux et le changement climatique

Rédaction d'une note de cadrage à la demande de Parcs nationaux de France, en vue de la préparation de la COP21.

Cette contribution s'articule en plusieurs parties :

1. Enjeux du changements climatiques pour le Parc national :

- description des principaux effets attendus du changement climatique sur le territoire du Parc national sur le patrimoine naturel, les paysages et les activités humaines ;
- description des principaux effets déjà observés ou mesurés en matière climatique, biologique ou sociale ;
- Les enjeux et les perspectives.

2. Liste des principales actions lancées par le Parc national en cours ou récemment terminées, dans l'un des domaines suivants :

- dispositifs de suivis scientifiques (du climat, des effets sur le patrimoine naturel, des effets sur les activités humaines, etc.) ;
- gestion adaptative (restauration écologique, transfert d'espèces, diversification génétique, corridors, conservation ex-situ, promotion de nouvelles pratiques agricoles, sylvicoles ou de gestion des eaux, réduction d'autres pressions, agrandissement des zones protégées, etc.) ;
- accompagnement de recherches ciblées ;
- atténuation des émissions (transition énergétique : voitures électriques, énergies alternatives, plan de déplacement, bâtiment à énergie positive, etc.).



Brochure éditée par PNF intégrant la note de cadrage du PNCal (en téléchargement sur le site internet de PNF : <http://www.parcsnationaux.fr/> (rubrique téléchargements))

2.2 Aménagements et gestion

Plan de paysage

L'élaboration du plan de paysage a été l'un des fils conducteurs de l'année 2015.

Lancé officiellement par le comité de pilotage du 13 janvier, deux visites diagnostic du territoire, trois comités techniques, un comité de pilotage et dix ateliers programmés d'avril à octobre ont permis d'aborder tous les sujets prioritaires pour le territoire, de manière participative et enrichissante. Les points de vue ont pu être confrontés pour faire émerger des problématiques de gestion, des enjeux de protection ou d'aménagement.



Atelier paysage terroir de Cassis © COLOCO



Un séminaire de restitution des ateliers de paysage et de lancement du plan d'action a été réuni le 16 novembre 2015 à l'Oustau Calendal à Cassis.

Le plan de paysage entre désormais dans une phase de validation, autour de trois défis majeurs :

- préserver les dynamiques écologiques naturelles ;
- désaménager le cœur de Parc ;
- organiser les limites et transitions du Parc national.

Un plan d'actions composé de 15 objectifs de qualité paysagère, des recommandations par unité de gestion paysagère et des orientations territoriales sont soumises à l'avis de tous les partenaires du Parc national.

OPP 5 : limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements, rechercher la réversibilité

Requalification paysagère de Sormiou

En janvier et février 2015, au terme de l'autorisation d'occupation temporaire dont bénéficiaient les occupants, deux cabanons construits sur le Domaine public maritime (DPM) et en site classé, situés après le port, ont été démolis par les services de l'État.

Une étude paysagère sur le fond de calanque et le front de mer de Sormiou a été lancée fin 2015 pour disposer d'une analyse fine d'orientations et de propositions afin de bien penser la requalification de la calanque, de re-naturer certains espaces et d'améliorer les conditions d'accessibilité pour les visiteurs.

Cette étude, menée en lien avec un groupe de travail composé d'habitants de Sormiou et des propriétaires et gestionnaires publics, permettra d'établir ensemble un plan de référence partagé qui prendra en compte les éléments végétaux et naturels à protéger ou à recréer, ainsi que les équipements techniques de gestion du site et d'accueil du public (stationnement, sanitaires, poubelles, gestion des eaux de ruissellement, accès aux plages, etc.), en vue de servir de guide aux interventions futures des différents opérateurs.

=> OPP5 : limiter l'artificialisation, renforcer l'intégration paysagère des aménagements, rechercher la réversibilité



Vers une mise en valeur du sémaphore de Callelongue

Le sémaphore de Callelongue est un monument emblématique du massif des Calanques. Situé sur les GR 51 et 98 traversant le massif des Calanques d'est en ouest, il constitue une halte offrant un point de vue exceptionnel sur le Parc national.

La négociation d'une convention de mise à disposition par France Domaine au profit du Parc national a permis d'engager une mission de maîtrise d'œuvre avec l'architecte du patrimoine Laurent Guenoun, en vue d'effectuer des travaux de nettoyage, de démolition des bâtiments récents en béton et de mise en sécurité qui seront engagés en 2016.

=> OPP9 : Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique et l'histoire des lieux

Signalétique

En matière signalétique, le Parc national développe une approche mixte, via :

- **une amélioration à court terme des signalétiques sur les principaux points à enjeux** : signalisation des entrées de Parc, rappel réglementaire. En 2015 : quatre panneaux routiers ont été posés et les démarches techniques et réglementaires ont été initiées pour la pose de panneaux et balises de rappel réglementaire sur une vingtaine de secteurs cruciaux.
- **le lancement d'un schéma signalétique général** qui permettra, dans une approche globale fondée sur un principe fort de sobriété, de répondre aux besoins d'information du visiteur ainsi qu'aux problématiques de gestion du Parc (réduction de l'impact de la fréquentation, etc.). Ce schéma s'insère dans la stratégie globale d'accueil du Parc national et en constituera l'une des déclinaisons opérationnelles. Ce vaste chantier a été initié en septembre 2015 sur trois sites pilotes : Luminy, îles du Frioul-If, Port-Miou sur lesquels, au terme d'un comité de pilotage et six réunions de groupes de travail, la stratégie signalétique a été définie. Cette démarche pilote sera poursuivie en 2016 jusqu'en phase réalisation (retrait et pose de panneaux et balises) et permettra, par un retour d'expérience, de bâtir la méthodologie qui guidera l'élaboration du schéma signalétique général.

=> *Mesure partenariale 24 : Mettre en place et entretenir une signalétique et un balisage harmonisés en respectant la naturalité des sites*



< Panneau implanté en 2015 sur la route de Morgiou



Veille foncière

Le Parc national des Calanques a la capacité réglementaire de se substituer au conseil départemental 13 si celui-ci n'exerce pas son droit de préemption, en application de l'article L.142-3 du code de l'urbanisme.

20 déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues et analysées par le Parc national en 2015. Aucune parcelle ne présentait d'enjeux naturalistes ou stratégiques particuliers. Le Parc national n'a donc pas usé de son droit de préemption.

Première réglementation de la chasse en cœur de Parc

L'activité de la chasse, traditionnelle dans les Calanques, a été maintenue avec la création du Parc national. Elle peut être exercée dans le cœur de Parc (en dehors des zones de non chasse), mais doit être encadrée par réglementation annuelle du conseil d'administration après avis du conseil scientifique et du conseil économique, social et culturel du Parc national.

Les premières bases d'une gestion durable des prélèvements avaient été posées à la création du Parc national par le développement des comptages de perdrix rouges, ainsi que la mise en place de carnets de prélèvement adoptés dans les quatre sociétés de chasse.

Les données ainsi collectées ont permis, dans le cadre d'une concertation approfondie avec les propriétaires publics titulaires du droit de chasse et les sociétés de chasse, d'arrêter la première réglementation de la chasse, adoptée en conseil d'administration le 7 juillet 2015 pour la saison de chasse 2015/2016.



Les mesures ainsi définies doivent permettre de garantir :

- d'une part la gestion durable des prélèvements par la définition de mesures de gestion des espèces les plus sensibles : période de chasse, prélèvement maximum...
- d'autre part, la recherche d'un équilibre entre usages par la limitation des jours de chasse.

Cette réglementation a été accompagnée d'une décision forte du directeur du Parc national de ne pas prolonger les autorisations de lâchers de tirs de perdrix rouges et faisans, afin de revenir à l'exercice d'une chasse plus naturelle.

Les réflexions devront être poursuivies en 2016, en particulier sur les mesures de gestion des habitats essentiels aux espèces chassées.



Nom : _____
 Prénom : _____
 N° de carnet : _____
 N° permis de chasser : _____

Est autorisé à chasser en cœur de Parc entre le 13 septembre 2015 et le 10 septembre 2016, sous réserve d'être porteur des pièces obligatoires à l'exercice de la chasse.

Signature du directeur	Signature du président de la société de chasse	Signature du sociétaire
------------------------	--	-------------------------

Carnet à retourner **OBLIGATOIREMENT** au plus tard le **15 mars 2016** au **président** de votre société de chasse

=> **Mesure 4 :**
soutenir une politique cynégétique durable et responsable

Régulation des populations de sangliers

Le développement potentiellement rapide des populations de sangliers appelle à une grande vigilance. Dans la continuité des actions engagées en 2014, le Parc national a conforté, en lien avec les services de l'Etat, une politique de gestion des populations de sangliers centrée sur quatre grands axes :

- La veille active des populations des sangliers et dégâts potentiels par la mise en place d'une cellule réunissant les gestionnaires des terrains publics en cœur de Parc ;
- Une incitation forte des chasseurs à maintenir une pression de chasse sur les terrains ouverts à la chasse, avec l'ouverture anticipée des tirs au 1^{er} juin, avant l'ouverture générale de la chasse au sanglier prévue le 15 août 2015 ;
- Des tirs sélectifs conduits par le lieutenant de louveterie mandaté par le directeur du Parc national, ayant permis le prélèvement de 8 individus problématiques en zone de non chasse (Luminy, Gardiole) ;
- Des actions de communication à l'attention du grand public pour le rappel des consignes de sécurité de base.



RAPPEL DES CONSIGNES EN CAS DE RENCONTRE AVEC DES SANGLIERS



Le Parc national des Calanques abrite des populations de sangliers. Pour éviter le développement de comportements anormaux chez ces animaux sauvages ainsi que pour votre sécurité, il importe de :

- **Ne pas nourrir les sangliers, ni laisser de nourriture à leur portée,**
- **Ne pas les approcher,**
- **Les effaroucher.**

Les agents du Parc national des Calanques en patrouille sur le territoire se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Panonceau temporaire posé sur la calanque d'En-Vau en août 2015



Ecopiège posé en 2015

Chenilles processionnaires

La chenille processionnaire du pin est un sujet d'inquiétude qui revient à chaque printemps. Présente naturellement autour du bassin méditerranéen, elle peut présenter un risque pour l'homme et les animaux. Cependant, cette espèce représente un maillon essentiel de la chaîne alimentaire, indispensable au maintien de l'équilibre écologique.

Le Parc national prône une action minimale centrée sur les zones de fixation du public via la mise en œuvre de modes de régulation écologique. Il a donc mandaté l'Office national des forêts (ONF) pour poser une soixantaine d'écopièges répartis sur Port-Pin, Sormiou et Morgiou.

Cette action concluante et saluée par les riverains a permis d'asseoir la stratégie de gestion de la chenille processionnaire, qui sera poursuivie en 2016 en lien avec les propriétaires gestionnaires publics.

Charte / MARCoeur 10 : Les modes [alternatifs] de régulation des chenilles processionnaires sont privilégiés : pose de pièges à phéromones...

2.3 Gestion des usages et activités

La marque « esprit Parc national » pour soutenir des actions exemplaires

Premiers déploiements de la marque

En 2015, le déploiement de la marque a été lancé sur le territoire, avec deux appels à candidature pour l'attribution de la marque sur les hébergements et les visites en bateau patrimonial ou hybride.

L'attribution de la marque a été formalisée par contrat de partenariat avec deux structures d'hébergement à Marseille en juin 2015 suite aux audits conduits par Bouches-du-Rhône Tourisme et la CCIMP.

Pour les visites en bateau, trois armateurs ont déposé des dossiers de candidature qui répondent aux critères, la préparation des audits par la CCIMP ayant été réalisée en décembre 2015.

Lancement de la marque sur le territoire du Parc national des Calanques

En partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme, le Comité régional du Tourisme, la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, les offices de tourisme de Cassis, La Ciotat et Marseille et le service tourisme de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le lancement officiel de la marque *Esprit parc national* s'est déroulé le 22 juillet en présence de Christophe Ferrato de la chambre d'hôtes « La Petite Calanque » et de Vincent Guiffant de la chambre d'hôtes « La Villa d'Orient », deux hébergements situés à Saména à Marseille.

Pionniers de la marque pour le Parc national des Calanques, ils incarnent les valeurs de la marque et s'engagent pour contribuer à la préservation des patrimoines en garantissant un accueil *Esprit parc national* pour les visiteurs.

En juillet 2015, Parcs nationaux de France a créé un site web dédié à la marque, qui référence l'ensemble de l'offre des produits et services marqués dans les 10 parcs nationaux.

www.espritparcnational.com



< Journée de lancement de la marque

Les deux bénéficiaires de la marque



Vincent Guiffant, La Villa d'Orient



Christophe Ferrato, La Petite Calanque

Une démarche coordonnée pour les 4 parcs nationaux de PACA

Fin 2015, le Parc national des Calanques s'est engagé dans un programme pluriannuel soutenu financièrement par la Région PACA pour qualifier l'offre de tourisme durable, dont la marque est l'outil privilégié, aux côtés des parcs nationaux des Ecrins, du Mercantour et de Port-Cros. Les 4 parcs nationaux conduiront des actions coordonnées en matière d'accompagnement des professionnels (animation de réseau, audits pour la marque) et de sensibilisation aux patrimoines (formations dans le cadre de l'attribution de la marque, outils de sensibilisation aux démarches environnementales). Le Parc national de la Vanoise conduit ce même programme d'actions dans le cadre de programmes financés à l'échelle des massifs alpins.

Comité de gestion de la marque

Pour organiser la gestion de la marque, le Comité de gestion de la marque (CGM), qui regroupe des membres des 10 parcs nationaux et de PNF, s'est réuni le 30 mars et le 18 novembre 2015.

Cette instance a pour compétence la validation des cahiers des charges qui contiennent les critères d'attribution de la marque (règlement d'usages catégoriel ou RUC).

En mars 2015, il a notamment adopté le RUC pour les visites en bateau patrimonial ou à propulsion hybride ou électrique.

Le Parc national des Calanques est représenté par Bernard Hamel (CA), Martial Caspar (CESC) et François Bland (directeur du Parc).

=> Mesure partenariale 31 : Soutenir les actions exemplaires grâce à la Marque « Parc national des Calanques »

Etude de fréquentation « terre/mer » du Parc national des Calanques : étude de faisabilité 2015

Créé seulement depuis 3 ans, le Parc national des Calanques n'a pas bénéficié des vagues d'enquêtes coordonnées déployées dans les autres parcs nationaux. Sous pilotage transversal de Parcs nationaux de France, ces vagues d'enquête, dénommées « protocole commun », se déploient en effet tous les 5 ans et la dernière s'est déroulée en 2011. C'est pourquoi le Parc national des Calanques a co-piloté, en 2015, avec Parcs nationaux de France, une étude de faisabilité pour construire un protocole d'enquête adapté à ses spécificités (fréquentation terre et mer, multi-saisonnalité, multi-usage, péri-urbanité, multi-entrées) et susceptible de s'articuler avec le protocole commun.

Cette étude de faisabilité a été confiée au cabinet Traces TPI, qui a passé en revue l'ensemble des dispositifs existants, dont notamment les comptages harmonisés déployés par le Parc national. Le constat de l'étude est qu'aucun des dispositifs classiques (compteurs, enquêtes sur site, photographie aérienne) ne peut couvrir à lui seul l'ensemble des spécifications d'une enquête de fréquentation du Parc national au vu de sa complexité. Il faut nécessairement envisager des combinaisons de dispositifs (avec la difficulté de croiser ensuite les résultats), et les coûts cumulés que cela suppose et qui dépasseraient largement les prévisions budgétaires pour cette enquête.

Ce constat a poussé à imaginer un dispositif innovant, à la fois quantitatif et qualitatif, reposant pour l'essentiel sur les nouvelles technologies et les possibilités d'exploitation offertes par le traitement massif de données (« big data »). Ce dispositif couplera l'analyse des connexions de téléphonie mobile via le protocole Flux Vision Tourisme (développé par Orange et déjà testé sur le Parc national par Bouches-du-Rhône Tourisme en 2014 et 2015) et une enquête qualitative par sondage (internet ou téléphone). Le recours à ces technologies permettra à la fois le croisement des données et une forte limitation des coûts.

Par ailleurs, la vague de protocoles communs prévue en 2016 est réexaminée par les autres parcs nationaux, à la fois pour des raisons techniques et financières.



Images prises lors du vol test du protocole de photographie aérienne
© Air Attack technologies

Parcs nationaux de France
Parc national des Calanques

ELABORATION D'UNE
MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE DE LA
FRÉQUENTATION TOURISTIQUE
DU TERRITOIRE DU PARC
NATIONAL DES CALANQUES

PHASE 1 : ANALYSE DES DONNÉES DE
FRÉQUENTATION RECUEILLIES PAR LE
PARC NATIONAL DES CALANQUES

NOVEMBRE 2015

Opération « Des espèces qui comptent ! »

Le 18 septembre 2015, a eu lieu la **12^e édition de l'opération de sciences participatives DES ESPECES QUI COMPTENT !** qui permet d'impliquer des plongeurs de loisir dans des actions de connaissance et de recensement d'espèces marines protégées ou réglementées (mérrou, corb, grande nacre) dans le Parc national des Calanques.

Organisé par la Commission Environnement et Biologie Subaquatique des Bouches-du-Rhône (CEBS 13) et par le Comité régional Provence Alpes de la FFESSM, cet événement bénéficie d'un partenariat avec le Parc national des Calanques et l'Office de la Mer. Il a réuni cette année plus d'une centaine de bénévoles – plongeurs, chasseurs sous-marins et apnéistes – qui se sont mobilisés, individuellement ou au sein de leurs clubs, partenaires habituels du Parc national des Calanques.

Au total, 127 mérours, 24 corbs et 67 grandes nacres ont été comptabilisés sur 16 sites entre l'archipel du Frioul et l'île Verte, malgré des conditions météorologiques moins propices qu'en 2014.

Ces journées permettent aussi de compléter les données déjà acquises depuis plusieurs années et d'obtenir des indications sur l'évolution des populations de ces espèces patrimoniales dans les eaux du Parc national.

A cette occasion et avant le départ des bateaux, l'établissement public du Parc national et la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) ont officialisé leur partenariat par la signature d'une convention (voir rubrique partenariats avec les acteurs du territoire).

Cette convention, qui engage les partenaires dans des actions conjointes, vise à promouvoir le développement durable des activités subaquatiques et à informer et sensibiliser sur les richesses des écosystèmes marins et leur fragilité.

⇒ *Mesure partenariale 4 : Associer les usagers spécialisés à certaines études et suivis pour les impliquer dans la protection et dans les missions du Parc national*

⇒ *Mesure partenariale 25 : Mettre en place des partenariats avec les fédérations, les associations et les clubs de sports de nature*

⇒ *Mesure partenariale 29 : Associer les usagers à des actions collectives éco citoyennes*



© Henri Menella



Charte de bonnes pratiques de la plongée

La plongée sous-marine représente une activité sportive et de découverte douce des patrimoines naturels, culturels et paysagers sous-marins. Toutefois, le nombre important de pratiquants et leur concentration sur certains sites, la répétition de gestes et de comportements inappropriés peuvent avoir des incidences non négligeables sur les espèces et les habitats marins.

Le Parc national des Calanques a donc conduit en 2015 un projet d'élaboration d'une charte de bonnes pratiques que s'engageront à respecter par adhésion volontaire les pratiquants de cette activité : structures professionnelles ou particuliers.

Le texte de la charte a fait l'objet d'une construction partagée avec les représentants des usagers, au sein desquels la FFESSM occupe un rôle spécifique en tant que délégataire national. Il sera définitif en 2016 et les premières signatures pourront alors être recueillies.

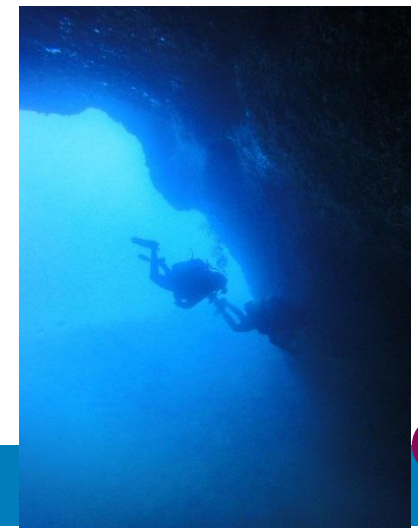
Le but est d'inciter les signataires de la charte à adopter des gestes et des comportements éco-responsables afin de concilier la préservation des fonds marins et le développement des activités sportives et de loisir dans le Parc national.

Tout au long de l'année, les collectivités locales (villes de Marseille, de Cassis, de La Ciotat, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ont contribué à l'élaboration de la charte.

Mesure partenariale 37 : Engager les usagers par la signature de bonnes pratiques



© Henri Eskenazi



© Anne-Laure Clement

Commission pêche

La pêche est une activité historique qui se déroule sur le territoire du Parc national en cœur marin et en aire marine adjacente. La gestion des pratiques de pêche durable, sous toutes ses formes, s'articule avec la gestion de la ressource halieutique, de la préservation des milieux naturels et de la gestion de la qualité de l'eau. La pêche constitue donc un enjeu fort du territoire du Parc national. C'est pourquoi le conseil d'administration du Parc national a souhaité que les questions qui s'y rapportent soient abordées avec attention et à travers un dialogue avec tous les acteurs concernés, au sein d'une instance d'échange et de propositions : la commission pêche.



© Bastien Labat

Composition

La commission pêche compte 35 membres. Elle rassemble les instances de la pêche professionnelle (CRPMEM, Prud'homies de Marseille, Cassis et La Ciotat) et de loisirs (FFPM, FNPSA, FCSMP, clubs et sociétés nautiques), les services de l'État (DDTM, DIRM), une collectivité territoriale (CR-PACA) ainsi que des experts (AAMP, WWF).

Réunion n°1 : installation de la commission

La première réunion de la commission pêche s'est tenue le 6 février 2015 dans les locaux de la DIRM Méditerranée. Les participants ont exprimé leurs attentes sur le travail à conduire au sein de la commission. Deux grands axes de travail se sont dégagés : 1-régulation des prélèvements de la pêche de loisir, 2-intensification de la lutte contre le braconnage.

Réunion n°2 et 3 : un travail engagé pour encadrer la pêche de loisir

La deuxième commission (28 mai 2015) a permis de faire le point sur la réglementation de la pêche de loisir existante dans les aires marines protégées (AMP) de Méditerranée, sur la base d'une étude conduite par le WWF en 2013.

Lors des commissions n°2 et 3 (24 septembre 2015), des expériences et démarches dans la mise en place de la réglementation de la pêche de loisir dans deux AMP ont été présentées, par des représentants des réserves naturelles nationales de Banyuls et Bonifacio, accompagnés de représentants d'usagers.



© Patrick Bonhomme

Lors de la troisième commission, la présentation et la discussion autour de propositions de mesures d'encadrement de la pêche de loisir n'ont pas eu lieu, suite au départ des pêcheurs professionnels, qui ont manifesté leur souhait de suspendre leur collaboration avec le Parc national dans le contexte difficile du dossier des rejets industriels d'Altéo en cœur de Parc.

Animation de la commission

Au sein du pôle usages et activités, un chargé de mission Pêche a été recruté au début de l'année 2015 : Patrick Bonhomme, interlocuteur privilégié des membres de la commission.

Concernant le sujet du braconnage, suite à un important travail de collaboration avec les équipes du Parc national, le procureur de Marseille a mis en place, dès la création de l'établissement, un Groupe Opérationnel Calanques (GOC) (instance de coordination de l'ensemble des services et établissements publics de l'Etat compétents en matière de police de l'environnement sur le territoire du Parc). Dans ce cadre, la lutte contre le braconnage a clairement été identifiée comme une priorité. Le Parc national des Calanques et ses partenaires, sous le pilotage de la DDTM, poursuivent leurs actions sur ce sujet.

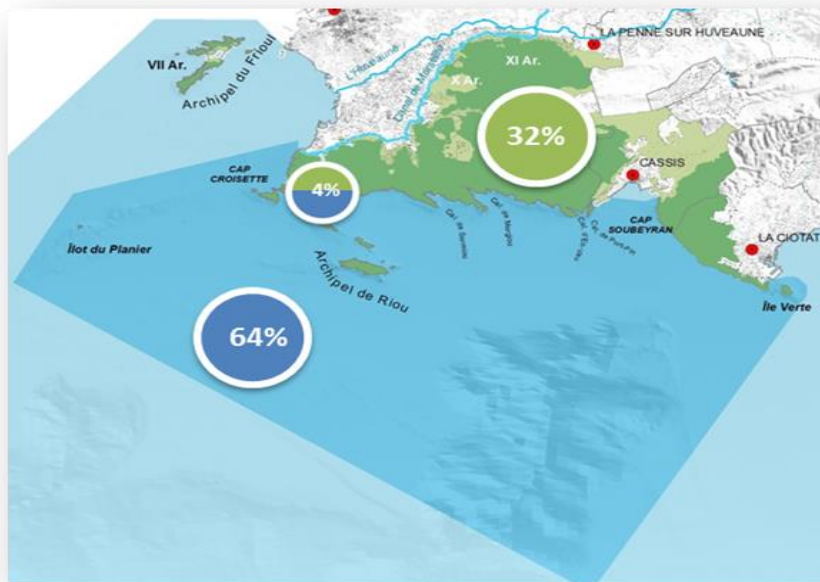
- ⇒ Proposition de mesure réglementaire 5 : Réglementation spécifique de la pêche professionnelle
- ⇒ Proposition de mesure réglementaire 6 : Réglementation spécifique de la pêche maritime de loisir
- ⇒ Plan d'action triennal 12.1.1. « Animer la commission "pêche" du Parc réunissant tous les acteurs concernés »

Encadrer les manifestations sportives

66 manifestations sportives se sont déroulées, en 2015, en tout ou partie du cœur de Parc national des Calanques. Ces manifestations sportives, à des fins de compétition ou non, peuvent regrouper un grand nombre de pratiquants et de spectateurs. Le Parc national des Calanques porte une attention particulière à l'organisation et au déroulement des manifestations de sports de nature.

Pour rendre un avis conforme sur un projet de manifestation sportive, la Parc national vérifie, en premier lieu, l'itinéraire de la manifestation et la sensibilité des milieux traversés. Le Parc national vérifie également ce qui a été prévu par l'organisateur pour chacun des aspects techniques pouvant présenter un risque de dégradation ou de pollution pour le milieu naturel, comme par exemple :

- la période (sensibilité particulière des milieux et espèces, haute ou basse saison de pratique) ;
- les modes de balisage, ainsi que les délais et modalités de son enlèvement ;
- les dispositifs d'encadrement et de limitation du rayonnement des participants et du public sur le territoire ;
- les modalités de nettoyage et de remise en état du site après manifestation ;
- les messages et moyens pour informer les pratiquants et spectateurs sur le respect du site et de la nature.



Les deux-tiers des manifestations sportives de nature sont nautiques

Définir les conditions d'exercice de la pratique du vélo dans le Parc national des Calanques



Afin d'organiser au mieux la pratique du vélo sur son territoire en tenant compte des enjeux patrimoniaux et réglementaires de l'activité, le Parc national des Calanques a lancé les premières réunions d'échanges avec les représentants de la pratique, en lien étroit avec les propriétaires gestionnaires publics.

Le Parc national des Calanques a notamment pour objectifs i) de garantir la maîtrise de la fréquentation, et ii) de veiller à l'équilibre entre le développement des activités des sports et loisirs de nature - dont la pratique du vélo - et la préservation des patrimoines naturels.

Les principaux objectifs de cette réflexion sont de :

- reconnaître la pratique « douce » du vélo. Interdire en cœur les pratiques impactantes ;
- anticiper le développement du vélo à assistance électrique ;
- étudier la possibilité d'une traversée du Parc national des Calanques par un itinéraire Est/Ouest ;
- étudier la possibilité de boucles sur des itinéraires en frange urbaine, entre ville et nature ;
- favoriser l'accès en vélo jusqu'aux entrées du Parc national.

2.4 Accueil, sensibilisation et éducation à l'environnement

Les écotouristes : forces vives de la saison 2015

Reconduit chaque année, le dispositif des écotouristes du Parc national des Calanques a de nouveau fait ses preuves durant l'été 2015. 31 agents saisonniers ont informé et sensibilisé plus de 80.000 visiteurs sur le terrain, à terre et en mer, à Marseille, Cassis et La Ciotat.

Au fil des années, les missions des écotouristes se sont enrichies en fonction de l'évolution du statut de protection du site. Aujourd'hui, en équipe de deux ou trois personnes, ils parcourent, en véhicule, à pied ou en bateau, le territoire du Parc national des Calanques, avec pour missions principales d'informer, de sensibiliser et de répondre aux questions des usagers sur le terrain.

Répartis sur les deux sites du Parc national à Marseille et La Ciotat, ils ont été encadrés et épaulés, en 2015, par les 3 équipes de gardes-moniteurs des secteurs Littoral Ouest Archipels, Interface Ville Nature et Littoral Est Haute Mer. L'objectif était de donner aux écotouristes le rôle de renfort saisonnier pour la sensibilisation des publics, mais aussi des structures d'accueil du territoire d'influence du Parc, de Sanary-sur-Mer à la Côte Bleue (Offices du Tourisme, loueurs de bateaux, professionnels des activités, commerçants, etc.).

Si leur rôle est avant tout d'accueillir le public, ils ont également été chargés de signaler aux services de police, incluant les gardes-moniteurs, toute infraction observée sur le terrain.

Ponctuellement, ils ont aussi apporté de nouvelles données de fréquentation à l'occasion de comptages, coordonnées par la chargée de mission Tourisme durable du Parc national des Calanques.

=> Mesure partenariale 22 : Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du cœur et leur fragilité

Quelques chiffres clés pour 2015 :

8 équipes réparties depuis les îles du Frioul à Marseille jusqu'à La Ciotat.

Plus de 80 000 personnes informées par les écotouristes, dont :

- 72 000 personnes à terre (contre 63 243 personnes en 2013)

- 6 000 personnes en mer (contre 15 377 personnes en 2013, pour cause de mauvais temps)

- 2 000 personnes informées lors des permanences des écotouristes dans les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat.

6 manifestations au cours desquelles les écotouristes ont accueilli et renseigné le public.

Ce dispositif a permis d'informer **494 000 personnes au total depuis sa création en 2004.**



Activités d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Appel à idées « Un partenariat pour l'éducation à l'environnement avec le Parc national des Calanques »

L'éducation à l'environnement est au cœur des missions du Parc national des Calanques. C'est pourquoi le Parc national a lancé en juin 2015 l'appel à idées « Un partenariat pour l'éducation à l'environnement » proposant de co-construire et de soutenir financièrement des projets mis en œuvre par les associations du territoire qui contribueront à préfigurer la stratégie du Parc national en matière d'éducation à l'environnement. L'objectif de cet appel à idées était de promouvoir des animations et de doter le Parc national d'outils pédagogiques adaptés à son contexte. Ce partenariat se situe clairement dans une phase d'expérimentation.

Les publics prioritaires pour le Parc national sont l'ensemble des enfants et des jeunes de la métropole. Parmi ceux-ci, plus particulièrement ceux résidant à proximité du Parc national ou résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

15 structures ont répondu à l'appel à idées et ce sont au total 25 propositions d'idées qui sont parvenues au Parc national des Calanques (certaines structures ayant présenté plusieurs idées).

Le jury de sélection composé de multiples partenaires s'est réuni le 11 septembre 2015 et a retenu les cinq projets présentés ci-après qui se dérouleront en 2016. Les 5 associations retenues seront les partenaires privilégiés du Parc national pour la mise en œuvre de son action en matière d'éducation à l'environnement pour une durée de 3 ans.

Fin 2015, des conventions annuelles ont été signées avec chacune d'entre elles pour formaliser le partenariat. Le travail en intelligence collective a pu démarrer et un Comité de suivi a été réuni pour présenter aux partenaires (Académie, collectivités, DREAL...) les projets ainsi que les conditions prévues pour leur mise en œuvre.



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Côte Provençale / L'Atelier bleu « Itinéraires paysages ! » - Réalisation d'un sac à dos pédagogique « Paysage » pour approcher l'organisation de l'espace, sa représentation, ainsi que son évolution dans un esprit sensible et inventif. Organisation de 3 ateliers participatifs (1 dans chaque commune du cœur de parc) dans des lieux publics invitant les jeunes à s'exprimer sur leur cadre de vie et à contribuer à la conception du sac à dos paysage.

Les Petits Débrouillards PACA – « Les ateliers d'expérimentation, quand les jeunes se questionnent » - Ateliers scientifiques pour les jeunes sur le thème de la biodiversité en partenariat avec le Parc national des Calanques - animation d'un stage de 5 jours en février 2016 au quartier des Néréides.

Le Naturoscope – « Les Calanques, entre mer et collines... » - Campagne de sensibilisation des élèves de 20 classes des écoles primaires situées dans des quartiers prioritaires pour les initier aux richesses et à la beauté de leur environnement proche. **3 jours de découverte et d'actions au cœur du Parc** : une journée à la découverte du milieu terrestre, une sur le milieu marin, et enfin une journée pour réaliser un projet.

La Maison de l'écologie de Provence – « Les Calanques et moi » - Création d'un outil pédagogique coconstruit avec les enfants et les enseignants et expliquant à travers un diaporama interactif et ludique, ainsi que de petites vidéos, les différentes problématiques autour des Calanques afin de montrer que chacun peut agir à son niveau. Outil destiné aux enseignants, animateurs ou visiteur téléchargeable gratuitement.

Terra Nostrum - Réalisation d'un kit : 6 Livrets pédagogiques et reportages vidéos, construits autour de balades naturalistes. Des livrets destinés aux enfants pour accompagner des balades que les enseignants pourront faire avec les enfants de façon autonome à la découverte du Parc national des Calanques, de sa faune et de sa flore.

Un premier projet destiné aux personnes en situation de handicap : la balade sonore de la Fontaine de Voire

Dans le cadre d'un partenariat avec la GMF et les Parcs nationaux de France, le Parc national développe avec le CPIE Côte provençale un projet d'éducation à l'environnement autour du site de la Fontaine de Voire pour le public déficient visuel et mental léger et pour les établissements scolaires locaux.

En concertation avec la population locale et les structures spécialisées, il s'agit de créer des outils de découverte et de valorisation de ce site, adaptés aux spécificités des publics. Ces outils prennent la forme d'une balade sonore et de supports tactiles, réalisés de façon concertée au sein de groupes de travail. La balade sonore sera inaugurée à l'occasion de la Fête du Parc national des Calanques en mai 2016.

Ce lien créé avec des structures œuvrant pour des personnes en situation de handicap permet ainsi de mieux faire connaître le Parc national et de distribuer les outils développés les années précédente dans le cadre des mécénat GMF.



Réunion sur le terrain pour le projet de balade sonore de la Fontaine de Voire

=> Mesure partenariale 28 : Développer les actions pédagogiques avec les établissements de l'éducation nationale, les services scolaires et de loisirs des collectivités territoriales et les associations d'éducation à l'environnement

Participation à des évènements et accueil de groupes

L'éducation à l'environnement a été à l'honneur à l'occasion de divers évènements où des animations ont été proposées : les Nauticales, la Foire de Marseille... Des classes ont été emmenées en mer. Le Parc national a aussi accueilli des groupes, des classes et des étudiants pour présenter son territoire et son action.



Accueil d'un groupe de collégiens par des gardes-moniteurs

Renforcement du Pôle Education à l'environnement

En août 2015, le Pôle Education à l'environnement s'est renforcé avec l'arrivée d'une chargée de mission éducation à l'environnement. Ce poste temporaire, qui sera ouvert sur un poste permanent en 2016, a notamment permis d'organiser le travail d'accueil des gardes-moniteurs et de travailler à une mise en cohérence des actions d'éducation à l'environnement dans le Parc national, dans le cadre du contrat de baie et en relation avec l'éducation nationale. Ainsi, le bilan 2016 marquera le franchissement d'une nouvelle étape dans la construction du Parc national en terme d'éducation à l'environnement.

Culture et citoyenneté

Patrimoine culturel

En 2015, il n'y pas eu d'agent directement consacré au patrimoine culturel. Toutefois des actions ont pu être conduites dans ce domaine.

Ainsi l'exposition Tartanes & Bouillabaisse est exposée de façon permanente dans la tour Maugouvert du château d'If. Un deuxième exemplaire a été exposé au Muséum d'histoire naturelle de Marseille. Enfin, un autre a parcouru la Méditerranée avec l'expédition Sillage. La version anglaise de l'exposition a été exposée au colloque international BiodiverCities.



Association Alpes de lumière

Depuis de nombreuses années, l'association Alpes de lumière intervient au travers de chantiers de bénévoles et de chantiers écoles sur les archipels du Parc national. Depuis la création du Parc national, des chantiers de bénévoles ont ainsi eu lieu sur l'entretien des chemins au Frioul.

Avec le soutien du Conservatoire du littoral, un chantier de bénévoles de mise en sécurité des fours à chaux de la Panouse s'est déroulé en juillet 2015. Cette action, à la demande du Service Régional d'Archéologie, a été accompagnée par une archéologue de la Ville de Marseille. Avec l'aide du chantier d'insertion Evolio, mandaté par le Parc national pour préparer l'arrivée des bénévoles par une opération de débroussaillage et de nettoyage, la fouille archéologique a pu être menée plus en détail qu'initialement prévu. Ainsi, jeunes bénévoles et adultes en insertion ont pu découvrir un travail de recherche en archéologie.





Partenariat avec le MUCEM

Un partenariat avec le Mucem a été initié dans le cadre du Plan de paysage. Dans ce cadre, le paysagiste Gilles Clément a tenu une conférence le 16 novembre 2015 dans l'auditorium Germaine Tillons sur le thème « Panorama des Calanques au jardin planétaire ».

Extrait de la conférence :

Le classement du massif des Calanques en Parc national change la vision commune de ce territoire. Après les périodes d'exploitation du massif pour ses ressources, il est devenu un espace de ressourcement dans des paysages admirés et protégés. A l'instar des dix parcs urbains reconnus par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, l'évolution des paysages, des écosystèmes, du climat et de la démographie pose une question fondamentale : comment partager une gestion heureuse et responsable à l'ère de l'Anthropocène ?

Pour l'écouter :

<http://www.mucem.org/node/4020>

Partenariat avec la fondation Camargo

Un partenariat s'est noué avec la fondation Camargo à Cassis. Cette fondation américaine privée organise des résidences pour des artistes contemporains et des chercheurs en sciences humaines et sociales de toutes nationalités. Sa démarche est très ancrée dans les questionnements actuels, dont les liens Homme/Nature fortement portés par le Parc national des Calanques.

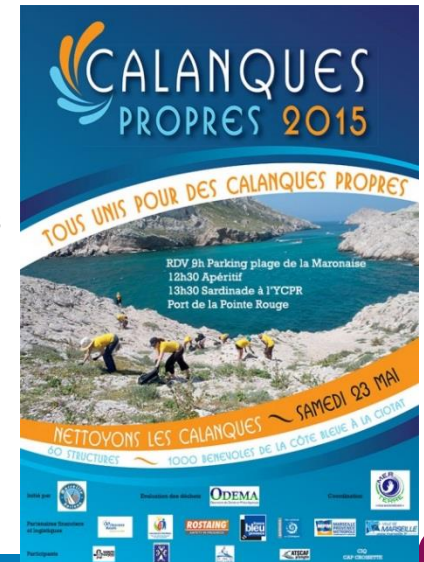
Opération « Calanques propres »

Depuis 2008, l'association MerTerre coordonne l'opération Calanques Propres. En 2015, la 12^{ème} édition s'est déroulée le 23 mai. Chaque zone était coordonnée par des acteurs présents sur le terrain comme l'Office National des Forêts, ou les Villes de Cassis et de La Ciotat. La Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements a renforcé le dispositif en invitant les structures présentes sur son territoire à participer à l'opération intitulée « J'aime mon littoral propre ».

Depuis sa création, le Parc National des Calanques soutient financièrement et accompagne l'opération Calanques Propres, initiative éco-citoyenne qui concourt à l'atteinte des objectifs de sa charte. L'aide financière apportée par le Parc national a permis d'équiper les « ramasseurs » en moyens logistiques (t-shirts, gants, sacs poubelles, ...) et de les aider dans l'accomplissement de cette action citoyenne. De plus, 12 agents du Parc national ont été mobilisés pour participer aux opérations de ramassage sur le territoire.

Bilan 2015 : 110 m³ de déchets, soit l'équivalent de 18 voitures, ont été retirés du littoral de Martigues, Marseille, Cassis et La Ciotat par 1039 personnes issues de 60 structures, associations, clubs nautiques, comités d'intérêt de quartiers, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels.

Les zones suivantes ont été nettoyées : Maldormé, Endoume, Anse de la Fausse Monnaie, Pointe Rouge, Abri Côtier, Colombet, Verrerie, Bain des Dames, Madrague de Montredon, Saména, Escalette, Les Goudes, Baie des Singes, Cap Croisette, Callelongue, Marseilleveyre, Podestat, Queyrans, Gardiole, Gineste, Luminy, Sugiton, Sormiou, Morgiou, En-Vau, les calanques et les plages de Cassis, le Port et les calanques de Figuerolles et du Mugel à La Ciotat.



=> Mesure partenariale 29 : Associer les usagers à des actions collectives écocitoyennes

2.5 Valorisation des connaissances - Documentation

Gestion documentaire du Parc national



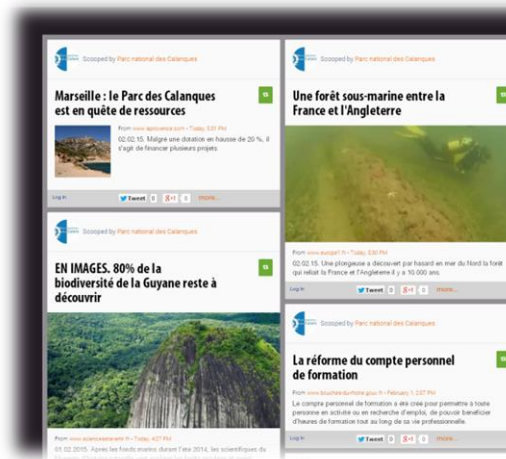
En 2015, suite à une demande du conseil scientifique plénier, le pôle connaissance scientifique (PCS) a entamé un travail de compilation et de référencement bibliographique des connaissances scientifiques disponibles liées au territoire du Parc national en lien avec la biodiversité terrestre. Ceci est une première réponse opérationnelle en lien avec les travaux sur la rédaction de la stratégie scientifique du Parc national. Un agent-apprenti a été recruté sur un contrat en alternance avec pour mission de récupérer les documents qui contribuent à la connaissance du territoire, de proposer des outils et une méthode en vue de les porter à connaissance de les rendre accessibles, d'identifier des lacunes de connaissance et de proposer une gestion des documents. Cette démarche contribuera à définir une gestion globale des documents et connaissances du Parc national.

La phase d'installation de l'établissement public s'est intensifiée avec l'arrivée de nouveaux agents et de nouvelles compétences : la gestion documentaire a accompagné ce renforcement en dotant les secteurs et les pôles d'ouvrages de références.

Des produits documentaires ont été adressés spécifiquement à l'équipe technique du Parc national. Il s'agissait principalement de la mise à disposition d'un panorama de presse quotidien sous format papier et numérique sur la plateforme en ligne de curation « scoop.it ».

La veille stratégique a permis le recueil, la sélection et la diffusion ciblée de l'information en interne.

Scoop.it!



=> *Mesure partenariale 27 (cf. Objectif XI) : Améliorer la communication à l'échelle du Parc national et au-delà*

2.6 Prévention des risques

Le territoire du Parc national des Calanques est exposé à de multiples risques majeurs. Il est particulièrement confronté à un risque incendie de grande ampleur du fait de sa situation géographique, mais aussi à un risque de pollution maritime lié aux flux maritimes conséquents à proximité. Le risque de mouvement de terrain lié à la topographie est également à prendre en considération dans ce territoire très fréquenté.

L'établissement public du Parc national, conformément aux objectifs fixés par la charte en matière de réduction des risques, a précisé son positionnement au regard de ses compétences afin de pouvoir endosser pleinement son rôle de gestionnaire.

La charte du Parc national identifie en effet le risque incendie et la pollution maritime comme des défis majeurs à relever sur son territoire.

Résolument tourné vers le terrain et la gestion intégrée des problématiques territoriales, l'établissement public est un acteur essentiel du territoire, même s'il n'a pas de compétence propre en matière de

maîtrise et de gestion des risques. Il se doit toutefois d'apporter sa connaissance du territoire, de garantir la préservation des milieux, d'étudier les enjeux environnementaux et d'assurer une cohérence à l'échelle de son territoire pour contribuer à la réduction des risques.

Le territoire du Parc national a été soumis lors de la saison estivale 2015 à un phénomène de sécheresse. Les fortes chaleurs en début de saison, cumulées à l'absence de pluie sur une période de plus de deux mois, ont entraîné un stress hydrique de la végétation faisant craindre le pire en matière de risque incendie. L'état de la végétation en fin de saison était en dessous du seuil de flétrissement des végétaux. Néanmoins, grâce aux bons comportements des citoyens et à la vigilance des services impliqués dans la prévention du risque incendie, aucun feu de forêt supérieur à 1 hectare n'a été à déplorer sur le territoire.



Incendie en 2009

Le risque incendie

La réduction du risque incendie figure dans la charte du Parc national des Calanques au rang de grand défi : l'urbanisation des espaces ruraux, le retour à la nature d'espaces qui étaient autrefois fortement pâturés et exploités pour leur ressource forestière, ont entraîné en Provence une très forte augmentation des incendies et des risques pour les biens et les personnes. Ces incendies fréquents et dévastateurs, sont, dans ces conditions, également néfastes pour la biodiversité.

=> *Mesure partenariale 16 : Participer activement à la prévention contre le risque incendie*

Plan de protection des forêts contre l'incendie dans le massif des Calanques

Le massif des Calanques est l'un des rares à n'être pas doté d'une stratégie de protection formalisée, malgré les enjeux majeurs qu'il recèle en termes de sécurité (au vu de sa fréquentation et de l'importance de son interface avec la ville) et de richesses patrimoniales (naturelles et paysagers).

Par délibérations prises en juin et juillet 2015, les villes de Marseille et Cassis, compétentes sur le sujet, ont validé le principe de relancer l'élaboration d'un plan de protection des forêts contre les incendies sur le massif des Calanques.

Afin de faciliter l'émergence d'une démarche intégrée de réduction du risque incendie, le Parc national des Calanques a proposé de mettre à disposition des moyens d'ingénierie pour conduire ces travaux à travers un comité de pilotage et un comité technique associant l'ensemble des acteurs. Le conseil d'administration en a validé le principe le 7 juillet 2015, permettant l'engagement de la démarche à l'automne 2015.

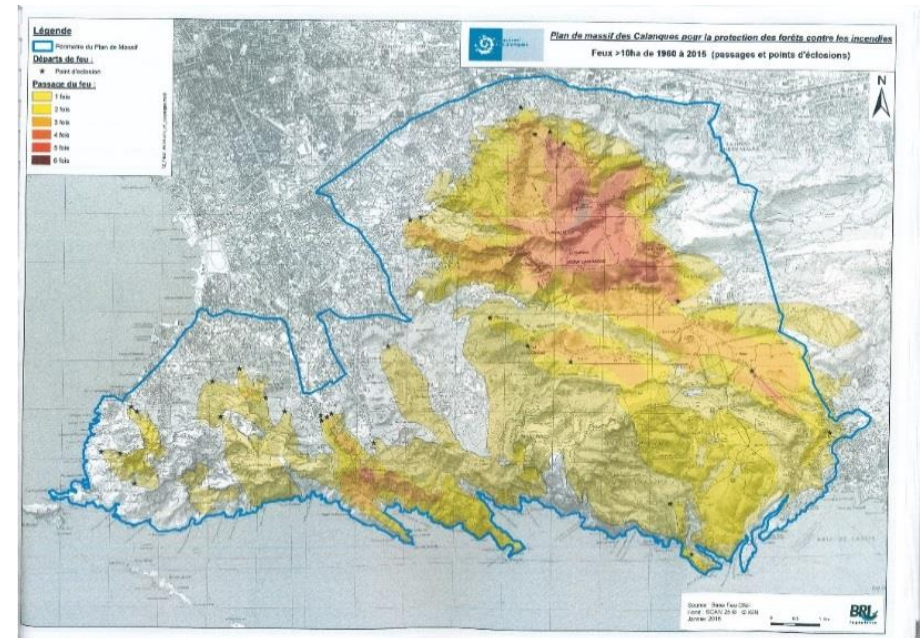
Coordination du dispositif des écocardes

Le Parc national des Calanques coordonne, depuis plusieurs années pendant la saison estivale, le dispositif « Ecocardes », et participe notamment par ce biais à l'information auprès du grand public sur la sensibilité des milieux naturels au feu, aux gestes et comportements responsables et à la réglementation de l'emploi du feu et de l'accès aux massifs (cf. présentation du dispositif à la rubrique Accueil, sensibilisation et éducation à l'environnement).

Participation de l'établissement public du Parc national des Calanques à l'ordre d'opération forestier départemental de la saison estivale 2015

Cette nouveauté répond en grande partie à la disposition attendue dans la mesure partenariale de la charte du Parc national. L'implication de personnel du Parc national au service du dispositif de prévention des Bouches-du-Rhône correspond à une réelle attente de tous les acteurs de défense de la forêt contre l'incendie.

L'objectif pour la saison 2015 était de mettre à disposition un véhicule patrouille de deux agents commissionnés et assermentés pour des missions de vigilance opérationnelle et de prévention passive de défense de la forêt contre l'incendie. L'établissement se devait, conformément aux engagements pris dans sa charte, de participer à l'ordre d'opération forestier. Cette année expérimentale a permis de définir son rôle en accord avec tous les acteurs et de définir une organisation interne pour mener à bien cette nouvelle mission.



Carte récence des feux sur le massif des Calanques © SDIS, BMPM, PNCa



Deux gardes-monitrices participant à la prévention passive, en surveillant une zone d'ombre pour les vigies de surveillance

La formation des personnels

La mise en place d'une patrouille du Parc national a nécessité la formation de tous les gardes-moniteurs et des chefs d'équipes écogardes. Cette dernière a eu lieu le 30 juin 2015 dans les locaux du Parc national avec une séance de rattrapage le 7 juillet 2015. Cette journée de formation avait pour objectif de

former et d'informer le personnel sur la problématique du risque feu de forêt, afin de mieux connaître et appréhender les mécanismes, les enjeux et les conséquences de ce risque. Cette formation d'une journée s'est décomposée en deux phases : une matinée consacrée à la théorie et une après-midi axée sur la pratique et l'opération. Le processus s'est poursuivi sur le terrain en lien étroit avec les partenaires (SDIS, BMPM, ONF, CD13...).

Dans le cœur terrestre : lundi 21 août 2015

Un feu de forêt s'est déclaré à 13h07 sur la commune de Marseille, en plein cœur terrestre du Parc national. Le feu a éclo à proximité du GR entre Port-Miou et la calanque de Port-Pin. Durant cette saison, le territoire du Parc national a fait face à une sécheresse de plusieurs mois. Cette journée était classée rouge, l'accès et la présence dans le massif étaient donc autorisés seulement entre 6h et 11h.

La patrouille du Parc national, en contact radio permanent, s'est rendue sur place pour venir assister les services de secours. Leur mission a consisté à informer le public présent dans la calanque de Port-Pin malgré l'interdiction de leur présence et de les contenir jusqu'à ce que le feu soit maîtrisé avant de les évacuer. L'origine du feu a été classée en « indéterminée » par le service de recherche des causes.

La surface brûlée s'étend sur 850 m² dans une zone d'empierrement et d'éboulis à faible densité de végétation. Le feu a été rapidement maîtrisé par les services de secours.



Quelques pins et broussailles brûlés par le feu

Le risque de pollution maritime : une implication forte de l'établissement public du Parc national des Calanques

La réduction des pollutions maritimes fait partie des grands défis du Parc national des Calanques. La présence d'agent sur le terrain permet de positionner l'établissement public comme l'un des premiers maillons dans la chaîne d'alerte en mer.

=> *Mesure partenariale 14 : Limiter les pollutions dues aux navires*



Remorquage du bateau de plaisance échoué

Dans le cœur marin : mercredi 5 août 2015

Le personnel du Parc national a constaté l'échouage d'un bateau de plaisancier dans la calanque de Marseilleveyre. L'information a rapidement été relayée aux services compétents de la métropole et de la commune, afin d'éviter toute pollution aux hydrocarbures sur la côte ou sur la plage. Un barrage flottant a été installé. Quelques jours plus tard, le bateau a été remorqué avec l'aide de la SNSM et des marins pompiers.



Installation d'un barrage flottant pour éviter tout risque de pollution dans la calanque de Marseilleveyre

Dans le cœur marin : mercredi 25 août 2015

Le Parc national a été alerté, par le sémaphore du Bec de l'Aigle, de l'incendie d'une vedette de 27 mètres de long, battant sous pavillon anglais en cœur marin. Le feu, qui a pris dans la salle des machines, s'est généralisé à l'ensemble du bateau. L'équipage, composé de deux personnes, a été secouru. Le risque de pollution maritime était bien présent, car la vedette contenait 1,5 tonne de carburant. Les agents du Parc national ont relayé cette information aux responsables des communes et des directions départementales compétentes. Le bateau a brûlé pendant quelques heures et a dérivé sans que les secours puissent

intervenir. Il a sombré par 103 m de fond en aire maritime adjacente. Le lendemain, une équipe du Parc national s'est rendue sur le lieu du naufrage pour constater d'éventuelles pollutions. L'articulation avec les différents services compétents a de nouveau bien fonctionné.

Le Parc rappelle que les impacts potentiels ne se limitent pas aux limites administratives : la notion de zone source (risque induit) et de zone exposée (risque subi) implique une action coordonnée à l'échelle intercommunale. Le Parc national justifie ainsi son rôle dans cette démarche, qui incombe aux communes pour garantir la cohérence territoriale d'initier un Plan infra POLMAR à l'échelle intercommunale.



L'émir one, vedette sous pavillon anglais, en feu au large de La Ciotat

2.7 La police de l'environnement

Le cadre général d'exercice de la police de l'environnement

La mise en œuvre effective des politiques publiques environnementales passe, au-delà des nécessaires actions d'information, de sensibilisation et d'incitation, par une police de l'environnement efficace, à la fois aux plans administratif et judiciaire. Des problématiques telles que le renouvellement des ressources naturelles, le maintien et la restauration des espèces des habitats et des paysages, l'enrayement de l'érosion de la biodiversité et la limitation des pollutions passent par une police de l'environnement avec des prérogatives et des compétences techniques adaptées.

Au niveau communautaire, l'État français a des obligations d'incrimination des atteintes à l'environnement. Plusieurs directives et règlements instaurent des obligations de contrôle et de rapportage de ces activités de contrôle. Les polices de l'environnement s'appuient sur deux dispositifs complémentaires : les outils de **police administrative** ont avant tout une vocation préventive, associée à un processus d'autorisation préalable, tandis que ceux de **police judiciaire** ont une vocation de dissuasion et de répression. Leur articulation intelligente et pragmatique est un déterminant essentiel de leur efficacité.

Des opérations de polices spécialisées

Au-delà des missions générales confiées à la gendarmerie nationale et à la police nationale, les **inspecteurs de l'environnement** s'assurent du respect des réglementations relatives à la préservation des milieux naturels. Ils sont en poste dans les établissements publics et services déconcentrés de l'Etat en charge de la protection de l'environnement et disposent de compétences hautement spécialisées. **En fin d'exercice 2015, 16 inspecteurs de l'environnement ont été affectés au Parc national des Calanques.**

Il convient de noter que d'autres administrations dont l'Office national des forêts, le Conservatoire du littoral et les collectivités territoriales, disposent d'agents assermentés spécialisés dans le domaine de la police de la nature. Ils sont communément dénommés « gardes » (« garde forestier », « garde du littoral » ou « garde champêtre », « garde départemental »).

Des contrôles ciblés sur les enjeux du territoire

L'activité de contrôle du Parc national des Calanques, à l'instar des services et établissements publics de l'État, s'inscrit dans un cadre strict. Le respect de la réglementation donne lieu à l'établissement de priorités nationales, qui sont déclinées au niveau régional et au niveau départemental en fonction des enjeux des territoires. Parmi ces enjeux nationaux, on retrouve notamment sur le territoire du Parc national des Calanques les thématiques suivantes :

- Lutte contre les pollutions
- Protection des milieux naturels et de leur fonctionnalité
- Préservation du littoral et des milieux marins
- Protection des espaces naturels, des sites et des paysages
- Respect de la réglementation sur les prélèvements
- Protection des espèces menacées
- Contrôle de la chasse et lutte contre le braconnage
- Contrôle de la détention des espèces non domestiques

Le plan de contrôle, un outil indispensable

Les priorités nationales déclinées et croisées avec les enjeux locaux sont inscrites dans un plan de contrôle interservices départemental. Établi par les services de l'État avec les établissements publics et autres services de contrôle, le plan de contrôle est piloté par le directeur départemental des territoires et de la mer sous l'autorité du préfet de département, en lien avec le procureur. Ce document stratégique pluriannuel oriente la pression de contrôle sur des territoires ou des opérations à enjeux forts. Ces enjeux résultent d'une analyse fine des vulnérabilités. Il est créé dans chaque département **une Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN)**, associant les acteurs précités et visant à élaborer et à suivre ce plan de contrôle, à laquelle prend activement part le Parc national des Calanques et qui fait l'objet d'une attention spécifique en tant qu'espace à statut de protection national.

La procédure et les sanctions encourues

Les inspecteurs de l'environnement ont pour instruction de veiller à ce que toute personne ou tout organisme contrôlé soit informé du résultat de ce contrôle.

La police administrative

Les demandes d'autorisation, un régime d'instruction permettant un contrôle à priori

Le directeur de l'établissement public du Parc national est l'autorité administrative compétente pour délivrer la quasi-totalité des décisions individuelles au titre de la police administrative spéciale **du cœur du Parc national**, après avis, le cas échéant, du conseil scientifique, de son bureau ou de sa présidente. On désigne donc sous le vocable de « décision individuelle », les actes administratifs portant autorisations ou refus qui sont délivrés aux pétitionnaires. Le conseil d'administration de l'établissement public peut être amené à délivrer à titre exceptionnel des décisions individuelles, par exemple dans le cadre de travaux ne figurant pas sur la liste de ceux que le directeur peut autoriser ou lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin compris dans le cœur.

En 2015, ce sont au total 299 décisions individuelles qui ont été arrêtées par le directeur au travers de 289 actes notifiés aux pétitionnaires et publiés au recueil des actes administratifs (RAA) de l'établissement public. Cette différence s'explique par le fait qu'un même acte peut comporter plusieurs décisions individuelles. Par exemple, dans le cadre d'un tournage, l'acte peut comporter une décision individuelle d'autorisation de prises de vues à caractère professionnel et à titre exceptionnel de survol à moins de mille mètres du sol par un aéronef motorisé, soit deux autorisations individuelles au sein d'un seul et même acte. Par rapport à l'année 2014, le nombre de décisions individuelles connaît un taux d'évolution de +5 % (14 décisions supplémentaires).

En cas de non-conformité, il leur est demandé de mettre en œuvre les suites nécessaires : soit une procédure administrative, soit une procédure judiciaire, soit les deux simultanément.

Ces décisions individuelles concernent des domaines aussi variés que les prises de vues à caractère professionnel ou commercial (113 décisions), les travaux (50 décisions) ou encore les demandes d'introduction d'espèces non domestiques (11 décisions) ou de survol avec des aéronefs motorisés (14 décisions), soit une légère tendance à la baisse conformément aux objectifs fixés par la charte.

La quasi-totalité de ces décisions sont des autorisations individuelles concernant des personnes physiques ou morales. Il est courant que de nombreux échanges aient lieu entre les pétitionnaires et les services instructeurs du Parc national afin d'améliorer ou d'ajuster les demandes et de les rendre compatibles avec les objectifs fixés par la charte du Parc national des Calanques. Du fait des caractéristiques périurbaines du territoire, la majorité des demandes d'autorisation en cœur concernent des prises de vues à caractère professionnel et des manifestations publiques qui totalisent à elles seules 62 % des actes rendus. Ce bilan reflète l'ambition de **faire de la devise des parcs nationaux « la nature en partage » une réalité quotidienne, visant à rendre compatible la préservation des patrimoines et l'exercice de nombreuses activités et rassemblements.**

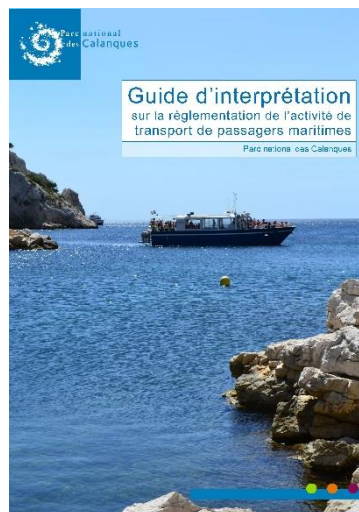
On notera un maintien des décisions individuelles concernant la régulation des populations d'espèces animales surabondantes. Celles-ci concernent dans leur quasi majorité les sangliers (cf. plan d'action 2015). **Autre sujet, en lien avec la chasse : le directeur du Parc national des Calanques a décidé de ne pas prolonger les autorisations de lâchers de tir.**

8 décisions individuelles sont des refus dont 3 prennent la forme d'avis conformes défavorables dans le cadre de procédures soumises à autorisation d'urbanisme. Seules 3 concernent des prises de vues (à mettre en regard des 110 accordées). Les 3 autres concernent des travaux. Il convient de préciser que différentes demandes avant constitution de dossier ont été rejetées car elles étaient incompatibles avec la réglementation du cœur de Parc ou n'étaient pas à la hauteur des exigences attendues. Ces dernières ne sont pas publiées au recueil des actes administratifs puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une demande officielle et en bonne et due forme au Parc national des Calanques.

Il est néanmoins important de rendre compte de cette activité de conseil et de ces échanges en amont entre les services techniques du Parc national et les potentiels pétitionnaires au risque d'omettre une importante plus-value apportée par le Parc national dans ses missions de préservation. Comme pour les instructions lors de ces saisines amont, les thématiques sont encore extrêmement variées puisqu'elles concernent des activités commerciales et artisanales, des prises de vues, des nouveaux navires de transport de passagers ou des demandes de travaux.

La tendance à la baisse des demandes totalement incompatibles avec la réglementation se confirme. On citera à titre d'exemples les concours de pêche et les compétitions sportives motorisées (rallye automobile) qui sont maintenant interdits de manière totale et absolue dans le cœur de Parc et ce, sans dérogation possible.

Autre élément : la poursuite de la mise en œuvre du **régime de décision individuelle relatif au nouveau navire de transport de passagers**. Les instructions administratives sont réalisées conformément à la doctrine établie dans le « Guide d'interprétation sur la réglementation de l'activité de transport de passagers maritimes » et les demandes sont examinées en commission d'experts. Trois renouvellements de navires ont été accordés et deux refus notifiés car les dossiers étaient incompatibles avec le niveau d'exigence attendu.



Commission d'experts pour le transport de passagers

Le Parc national a installé, conformément au Guide d'interprétation sur l'activité de transport de passagers, une commission d'experts qui s'est réunie pour la première fois le 5 novembre 2015. Elle a pour compétence de donner un avis technique simple sur les demandes d'autorisation pour exercer l'activité de transport avec un nouveau navire en cœur de Parc, afin d'éclairer la décision finale qui revient au directeur du Parc.

Elle est composée des services de l'Etat : DDTM 13 et 83, DIRM, Centre de sécurité des navires (CSN), douanes, mais aussi des gestionnaires de ports : Métropole, CD13 et Semidep, des experts techniques : CEREMA, CCIMP, et des professionnels locaux ayant contribué à la conception de navires à propulsion hybride.

Cette commission se réunit deux fois par an pendant les périodes d'examen des dossiers des pétitionnaires : en février/mars et en octobre/novembre.

Enfin, pour chaque demande reçue, l'établissement public consulte, en fonction des thématiques, les collectivités, les services instructeurs de droit commun ainsi que les propriétaires concernés et, dans certains cas, le conseil scientifique.

Un listing des arrêtés du directeur portant décision individuelle est annexé au présent rapport d'activités.

Les actes recognitifs

Le décret n°2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques comporte certaines dispositions instituant un régime de suivi, notamment des dérogations accordées, au moyen de listes tenues à jour par le directeur. Ces listes sont établies sur la base de critères fixés par le décret et éventuellement le volume II de la charte du Parc national des Calanques. Elles nécessitent un travail préparatoire conséquent en lien avec les administrations et les représentants de la société civile concernée et constituent des actes dits recognitifs. Elles sont, pour la majorité d'entre elles, par nature, amenées à évoluer au fil des ans.

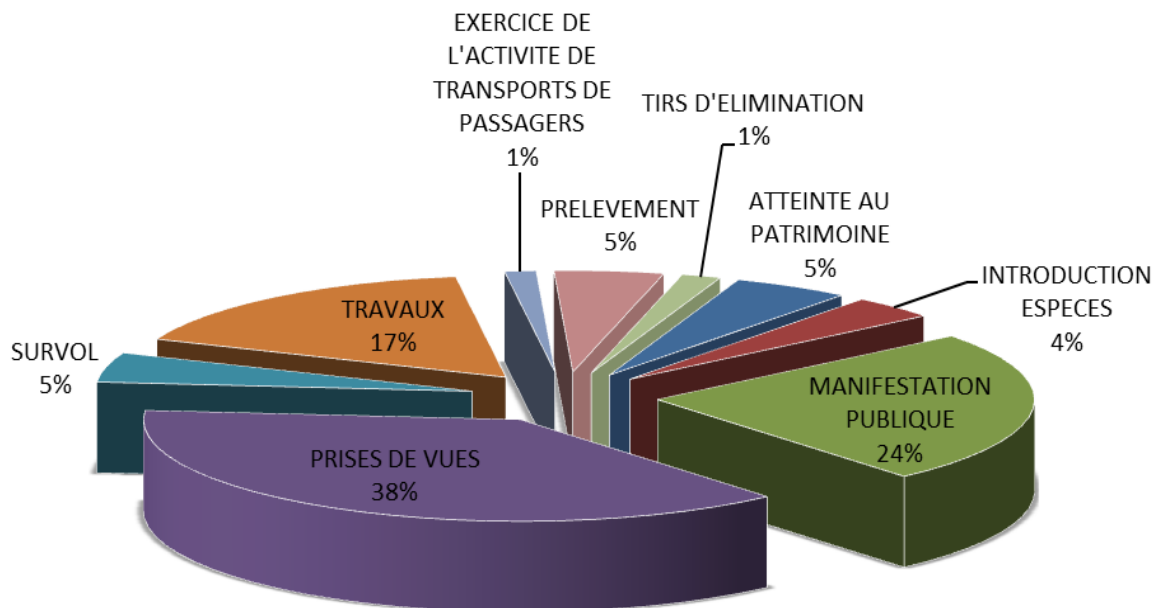
L'année 2015 a permis d'établir les actes recognitifs suivants qui constituent des mises à jour d'actes préexistants :

- L'arrêté n° AR_2015_001 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques, [abrogé] ;
- L'arrêté n° AR_2015_002 établissant la liste des personnes physiques admises à chasser sur le territoire du cœur de Parc pour la saison de chasse ;
- L'arrêté n° AR_2015_003 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur de Parc [version actualisée].

Il convient de rappeler l'existence d'autres arrêtés qui n'ont pas nécessité de mise à jour pour l'année 2015 :

- L'arrêté n° AR_2013_003 du 16 mai 2013 établissant la liste des navires de transport de passagers d'une taille supérieure à 20 mètres hors tout qui peuvent circuler jusqu'à la ligne reliant les points C et D dans les calanques d'En-Vau et de Port-Pin ;
- L'arrêté n° AR_2014-03 du 28 mai 2014 constatant la liste des établissements agricoles et pastoraux du cœur de Parc ;

Répartition par type d'autorisation >



- L'arrêté n° AR_2014_004 du 28 mai 2014 établissant la liste des chalutiers professionnels qui peuvent utiliser des filets traînants de type chalut benthique ou chalut pélagique dans les espaces maritimes du cœur de Parc ;
- L'arrêté n° AR_2014_005 du 29 octobre 2014 établissant la liste des personnes physiques exerçant une activité professionnelle de pêche maritime aux petits métiers en zone de protection renforcée.

La diffusion de l'information et le rapportage

La diffusion de l'information est également fondamentale. L'article R.331-35 du code de l'environnement relatif aux modalités de publicité des actes des établissements publics des parcs nationaux prévoit que : « *Le directeur assure la publicité de tous les actes réglementaires pris par l'établissement public du Parc national ainsi que celle des décisions individuelles prises au titre de la police administrative spéciale du cœur du Parc national. Les actes réglementaires sont affichés pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc et les décisions individuelles mentionnées au premier alinéa sont notifiées aux intéressés. Ces actes réglementaires et décisions individuelles font l'objet, dans les trois mois suivant leur intervention, d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement public. Cette publication fait courir les délais de recours des tiers contre les décisions individuelles. Le recueil est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement et mis à sa disposition sous forme électronique de façon permanente et gratuite.* »

Outre les décisions individuelles, le recueil des actes administratifs comporte les arrêtés portant réglementation du directeur et les délibérations du conseil d'administration. Le classement est thématique afin de faciliter la consultation du public et comporte si nécessaire un sous-classement chronologique.

On notera cette année une importante délibération du conseil d'administration de l'établissement portant règlementation de la chasse.

Par ailleurs, le site AIDA est un site d'information relatif au droit de l'environnement développé à la demande du Ministère en charge de l'environnement.

Il s'adresse à tout public intéressé par ce sujet et souhaitant consulter la réglementation relative aux installations classées, à l'eau, la nature, au littoral et aux milieux marins. Dans une démarche de qualité et d'information, le Parc national des Calanques transmet chaque année à l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques les actes pris afin d'alimenter ce site national.

Les contrôles administratifs

La publication de l'instruction du Gouvernement du 20 octobre 2014 relative à la mise en œuvre, dans les domaines de la police de l'eau, de la nature et des sites, de l'ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement est intervenue dans le dernier trimestre de l'année 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle prérogative, les contrôles administratifs se sont focalisés sur la thématique retenue par le collège des directeurs des parcs nationaux, à savoir les travaux.

Plusieurs agents ont suivis des formations et les différents contrôles effectués ont systématiquement données lieu à des rapports de visites. **Deux contrôles non conformes ont notamment donné lieu à des rapports de manquement transmis à l'autorité administrative compétente, en l'occurrence le directeur, qui a prit des arrêtés de mise en demeure.**

L'une de ces deux procédures administratives a déjà fait l'objet pour partie d'une régularisation et pour l'autre de remise en état.

On notera qu'une procédure non conforme réalisée en 2014 a fait l'objet d'un rapport de visite conforme en 2015 pour la partie relevant de la remise en état.

Le recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Calanques est accessible sur le web :

<http://www.calanques-parcnational.fr/mediatheque/recueil-des-actes-administratifs>

La police judiciaire

Le code de procédure pénale attribue des prérogatives spéciales à certaines catégories de fonctionnaires et d'agents dont font partie les inspecteurs de l'environnement. Les inspecteurs de l'environnement exercent leurs pouvoirs de police judiciaire dans le ressort de leur service d'affectation ainsi que sur l'étendue du territoire sur lequel ils ont reçu mission. Ils recherchent et constatent les infractions prévues par le code de l'environnement en quelque lieu qu'elles soient commises dans les limites fixées par les dispositions de procédure pénale définie par le code de l'environnement et le code de procédure pénale.

L'exercice de la police judiciaire sur le Parc national des Calanques

Les inspecteurs de l'environnement exercent leur mission de police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République, dans le cadre de la politique pénale qu'il a définie. Le tribunal de grande instance de Marseille comporte au sein du parquet des sections spécialisées dont une, la section « affaires économiques financières et de santé publique », traite du contentieux pénal de l'environnement. Un magistrat référent est en charge des procédures liées à cette problématique et assure le suivi des actions de police judiciaire menées par le Parc national des Calanques. Dans le cadre de ses attributions, le magistrat référent a donc fixé avec précision, pour les infractions apparaissant comme les plus graves au regard de leur impact sur l'environnement, les mesures à prendre par les agents verbalisateurs et les suites données par le parquet.

Cette politique pénale fait l'objet d'un suivi régulier et a été actualisée dans le courant de l'année 2015.

Le « Groupe Opérationnel Calanques »

Le parquet de Marseille a mis en place une instance spécifique : le Groupe opérationnel Calanques (GOC), composé des services et administrations de contrôle et des référents du parquet afin de créer un réseau renforcé et d'assurer un suivi judiciaire particulier et adapté. Sont ainsi réalisées des réunions semestrielles mettant en présence le Parc national des Calanques, les autres services chargés de la police judiciaire dans le Parc national et le parquet. A vocation opérationnelle, elles ont pour objet d'échanger sur les

procédures en cours dans le respect des règles propres au secret de l'enquête pénale et sur la réglementation applicable au sein du Parc national. Elles permettent en outre d'établir un bilan annuel des actions réalisées grâce à la mise en place de référents et de procédures de gestion spécifiques.

Cette année, les agents du Parc national ont participé aux 2 réunions de travail qui se sont déroulées avec l'ensemble des services verbalisateurs qui, comme lors des précédentes années depuis 2012, ont été très nourries. Le nouveau magistrat référent a également souhaité rencontrer l'ensemble des agents assermentés lors de deux journées de formations qui se sont déroulées dans les locaux du siège du Parc national et au tribunal de grande instance de Marseille.

La collaboration inter-services

Un effort important de mutualisation est réalisé avec les différents partenaires verbalisateurs que sont les Unités Littorales des Affaires Maritimes, les établissements publics de l'Etat : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Office national des forêts ; les Polices municipales, la Police nationale (à terre et en mer), la Gendarmerie nationale (à terre et en mer) et la Gendarmerie maritime. Plusieurs opérations de police pilotées ont pu être diligentées dans ce cadre sur différentes thématiques qui répondent au plan de contrôle évoqué en introduction, ainsi qu'à la politique pénale du parquet. Ceci permet une optimisation des moyens, des outils et un partage des cultures d'établissement et de technicités entre les agents qui est à poursuivre et consolider.

La structuration interne

Depuis sa création, l'une des stratégies du Parc national des Calanques est d'affirmer la réalité d'un territoire nouvellement protégé ainsi que l'effectivité d'une surveillance et d'une police de l'environnement. A cette fin, priorité a été donnée à l'obtention au plus tôt du commissionnement d'un grand nombre de ses agents. L'année 2015 a permis de tendre vers un objectif opérationnel de déploiement des capacités internes de surveillance du territoire dans cette phase importante de construction de l'établissement public. **En fin d'année 2015, sont ainsi comptabilisés 19 agents assermentés et commissionnés (ou en instance) dont 16 affectés en services territoriaux (secteurs) pilotés par un responsable de mission.**



Des efforts importants en matière de professionnalisation ont été poursuivis en fonction des besoins (commissionnement espaces terrestres et maritimes, spécialisation pêches maritimes, changement de spécialité, pratique du contrôle et sécurité intervention) et seront poursuivis en 2016. Ils s'inscrivent directement dans le cadre de la politique du Parc national en matière d'exercice des missions de police judiciaire.

La recherche et la constatation des infractions sur le territoire du Parc national des Calanques

Plusieurs opérations de police pilotées ont été réalisées sur le territoire du Parc national, en lien avec les partenaires cités précédemment. A ces opérations, s'ajoutent les contrôles de routine du Parc national et des services verbalisateurs partenaires.

Le parquet auprès du TGI de Marseille a mis en place une traçabilité des procédures réalisées dans le cadre du Groupe Opérationnel Calanques qui permet de connaître le nombre d'infractions relevées sur le territoire du Parc national des Calanques relevant de la politique pénale en matière d'environnement. **Celui-ci s'élève pour l'année 2015 à 410 infractions dont 207 relevées par la procédure de l'amende forfaitaire (communément appelé timbre amende) et 203 par procès verbaux.**

La montée en puissance du Parc national des Calanques

Conformément à l'objectif de déploiement des capacités internes de surveillance du territoire dans le cadre d'une police de l'environnement affirmée et pilotée, les inspecteurs de l'environnement constituent d'importants contributeurs avec **907 journées hommes dédiées à la police de l'environnement**. En effet, de part leurs connaissances fines et des problématiques du territoire, ils assurent une surveillance ciblée d'une grande efficacité.

131 procédures de constatations d'infractions ont été dressées par les inspecteurs de l'environnement affectés au Parc dont 56 par procès verbaux, 72 par amendes forfaitaires et 3 renseignements judiciaires.

147 infractions ont été relevées en 2015.

Le différentiel entre le nombre de procédures de constatations et le nombre d'infractions s'explique par le fait que plusieurs infracteurs ou infractions peuvent être comprise au sein d'une même procédure.

Sur le plan qualitatif, la répartition des infractions en matière de « nature d'affaire » est la suivante :

- **1 infraction « publicité, affichage et enseignes »**
- **107 infractions « espaces naturels »** dont :
 - > 69 liées à la réglementation spéciale du cœur de Parc
 - > 30 liées à la circulation et au stationnement en forêt
 - > 7 liées à l'usage du feu en forêt
 - > 1 liée au site classé et monument naturel
- **39 infractions « pêche maritime »**

Les suites judiciaires

Il est complexe de faire un retour sur les suites pénales données aux constats d'infraction de façon annuelle, puisque le traitement judiciaire des infractions nécessite un temps judiciaire. De fait, un procès verbal dressé en fin d'exercice ne pourra faire l'objet de suite judiciaire que l'année suivante. Ce type d'exercice doit donc être réalisé sur un pas de temps pluriannuel. Toutefois, du fait de la mise en place du « Groupe opérationnel Calanques », le parquet est en capacité de fournir des chiffres annuels par service verbalisateur. Il convient de souligner que les tendances (temps de traitement judiciaire, suites données...) sont extrêmement satisfaisantes. En effet, sur les 59 procès-verbaux et renseignements judiciaires réalisés en 2015 :

- 20 ont fait l'objet d'une composition pénale ;
- 8 ont fait l'objet d'une ordonnance pénale ;
- 8 ont fait l'objet d'un rappel à la loi devant le délégué du procureur ;
- Seules 2 ont fait l'objet d'un classement sans suite ;
- 5 ont été transmis aux services de police de droit commun pour investigations complémentaires ;
- 16 sont en cours de traitement (ou de transmission).

Quant à la procédure de l'amende forfaitaire, on note que 65% d'entre elles ont été acquittées dans le délai de prescription. Les impayées sont systématiquement transmises aux Officiers du ministère public territorialement compétent, qui émettent les avis d'amende forfaitaire majorée.

3 / Communication et relations presse

Le Parc national des Calanques a mis en œuvre des actions d'information et de communication s'adressant à un très large public (habitants, usagers, professionnels, touristes, jeune public, partenaires...) et répondant à de nombreuses demandes et sollicitations. Ces actions de communication s'inscrivent dans les objectifs de la charte (mesure partenariale 27/Objectif XI : Améliorer la communication à l'échelle du Parc national et au-delà) et visent à optimiser les canaux d'information pour améliorer la visibilité du Parc national et renforcer son ancrage territorial.

3.1 Publications et goodies

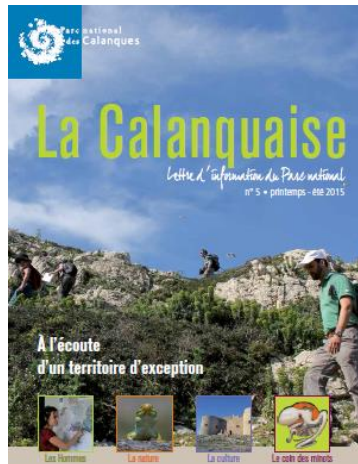
Lettre d'information « La Calanquaise »

Deux numéros ont été édités en 2015 : le n°4 (printemps/été) et le n°5 (automne/hiver) en 10.000 exemplaires chacun.

Objectifs : informer et sensibiliser sur les missions, le fonctionnement du Parc national, les richesses patrimoniales et les enjeux du territoire.

Cible : grand public, y compris le jeune public (rubrique dédiée « Le Coin des Minots »).

Modes de diffusion : dans les communes du Parc national en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...), aux partenaires, associations, CIQ..., lors de manifestations publiques (Nauticales, Foire de Marseille...). Diffusion de la version numérique sur le site web du Parc national et ses réseaux sociaux.



Plaquettes d'information

L'ensemble des plaquettes du Parc national est diffusé en divers lieux publics (mairies, offices de tourisme, capitaineries...) aux partenaires, associations, CIQ... lors de manifestations publiques, et distribué par les écogardes et les gardes-moniteurs sur le terrain. Elles sont également en téléchargement sur le site web du Parc national.

Cibles selon les plaquettes :

- Grand public (plaquette générique de présentation du Parc national, plaquette patrimoine naturel, plaquette Frioul)
- Usagers de la mer (plaquette « Le Parc national en mer », deux plaquettes dédiées à la pêche de loisir embarquée/de bord et pêche sous-marine)
- Public handicapé (« Facile à lire et à comprendre »)





L'agenda Terre Sauvage des Parcs nationaux

Contribution (textes et photos) du Parc national à l'agenda co-édité par Terre Sauvage et Parcs nationaux de France (PNF).



Rollup (panneau déroulant)

Création d'un rollup présentant les missions des agents de terrain et réactualisation du rollup identité du Parc national.



Carte postale

Illustration d'une tartane.



Goodies



3.2 Communication numérique et digitale

Site internet du Parc national www.calanques-parcnational.fr

Mise en ligne de contenus rédactionnels et iconographiques (brèves, communiqués de presse, actualisation du recueil des actes administratifs, etc.).

Quelques statistiques de fréquentation du site sur l'année 2015 :

- 130 202** internautes uniques ont visité le site
- 167 526** visites du site internet
- 485 987** pages ont été vues
- 2'30 mn** = durée moyenne de la visite
- 46,65 %** de taux de rebond



La newsletter « Entre terre et mer »

Intitulée « Entre terre et mer », la newsletter est une lettre d'information numérique à la fois synthétique et pratique. L'inscription se fait via le site internet du Parc national.

Nombre de newsletter éditées en 2015 :

6 numéros

Nombre d'abonnés : 1 422



Défi photos du Parc national

Concours gratuit et ouvert à tous. Chaque mois, la photo lauréate était mise en valeur sur le site internet, Facebook et Twitter et les gagnants ont été récompensés par un cadeau.

Carte de vœux 2015



L'équipe du Parc national des Calanques vous souhaite une bonne année 2015 !

Animation des réseaux sociaux :

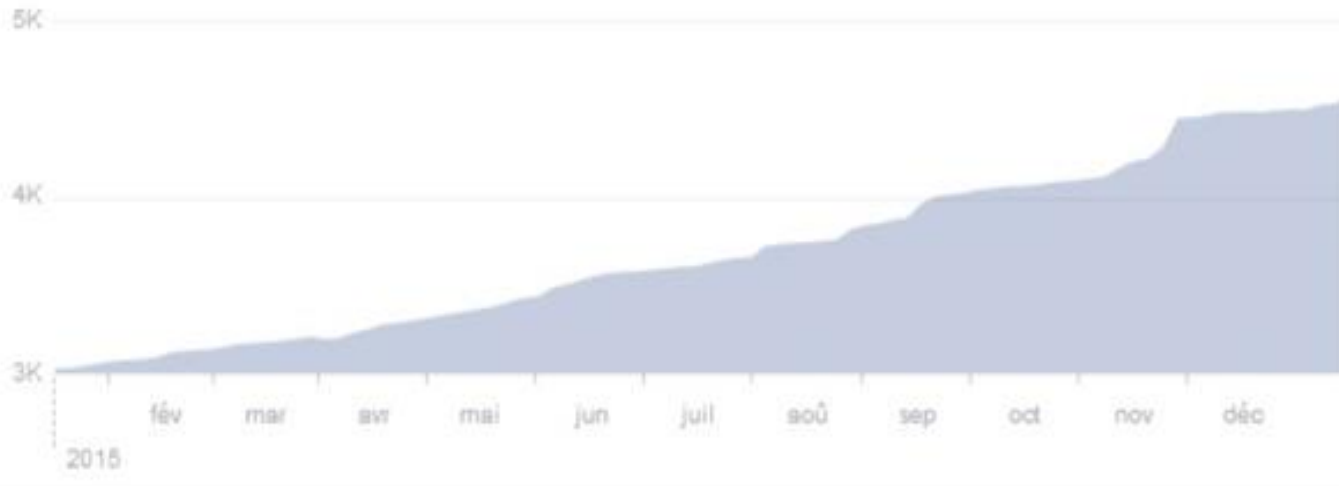
Animation et modération de la page Facebook, Twitter, Google+ et Youtube. Objectif : valoriser les patrimoines et informer sur les missions, la réglementation et les activités du Parc national auprès des publics.

Nombre de personnes inscrites au 31 décembre 2015 :

4 559 sur Facebook

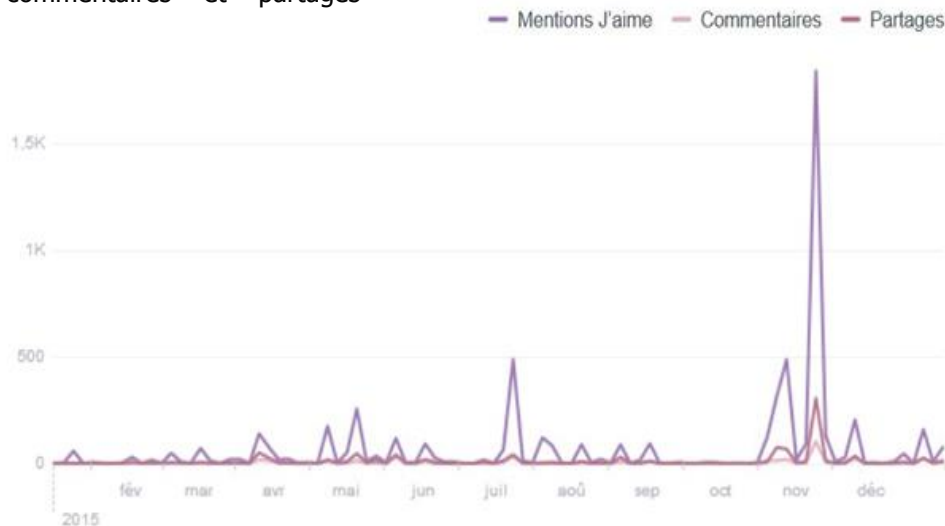
1000 sur Twitter

100 sur Google+

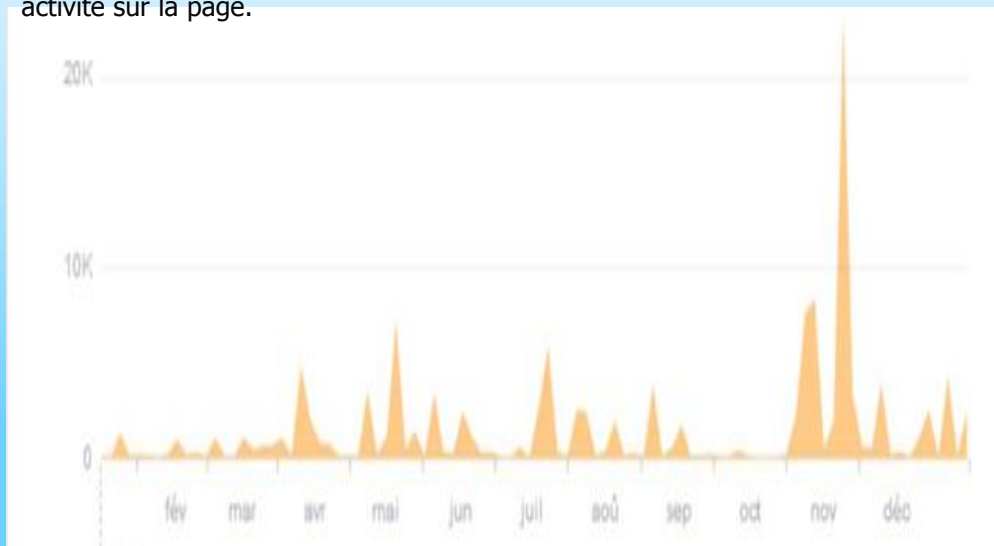
Facebook : quelques statistiques sur l'année 2015

< **Total des mentions J'aime : une hausse significative des personnes adhérant à la page au cours du dernier trimestre 2015 (+ 20%)** suite à un travail conséquent mené sur la publication des posts.

Réactions, commentaires et partages : classés par « mentions j'aime », « commentaires » et « partages »



Portée totale de la page : nombre de personnes atteintes, ayant vu une activité sur la page.



3.3 Communication audiovisuelle



La Web TV du Parc national :

La Web TV se décline en plusieurs épisodes portant sur diverses thématiques. Elle est diffusée sur la page Youtube du Parc national, ainsi que sur le site web du Parc national et ses réseaux sociaux.

- Episode n°5 (janvier 2015) : La chasse dans les Calanques : entre tradition et régulation
- Episode n°6 (novembre 2015) : La Flore du Littoral (**notamment relayée sur France 3 Méditerranée**)

3.4 Communication événementielle

« Rendez-vous avec le Parc »

Le Parc national a participé à plusieurs manifestations sportives, culturelles et environnementales, à travers l'organisation de stands d'information, de conférences publiques, de diffusion des supports de communication du Parc...

Quelques exemples de manifestations :

- Les Nauticales (mars)
- Calanques Propres (mai)
- Fête de la nature : stand d'information à Marseille, La Ciotat et Cassis (mai)
- Sillage (septembre)
- Foire de Marseille (octobre)
- Rencontres régionales de la Mer (octobre)
- Festival Mondial de l'image sous-marine (novembre)
- COP21 : stand mutualisé Parcs nationaux/UICN à Paris (décembre)
- Conférence et exposition permanente « Tartanes & bouillabaisse » au château d'If



3.5 Relations presse

15 communiqués de presse adressés en 2015

La présence du Parc national dans les médias en termes de retombées presse :

146 articles sur le Parc national en presse écrite et numérique confondus (les retombées radio et télévisuelles ne sont pas comptabilisées) dont 58% en presse écrite et 42% en presse numérique.

4 / Les partenariats

4.1 Les partenariats avec les acteurs du territoire

Convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence (CCIMP)

Jean-François Brando, vice-président de la CCI Marseille Provence, Didier Réault, président du conseil d'administration du Parc national, et François Bland, directeur du Parc national des Calanques, ont signé le 13 octobre 2015 une convention de partenariat à l'occasion d'une sortie en mer.

Le partenariat porte sur les axes suivants :

- l'association de la CCIMP à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie globale d'intervention et du programme d'actions du Parc national concernant les activités économiques ;
- un appui technique de la CCIMP envers le Parc national dans le cadre de ses missions statutaires, pour la réalisation de plusieurs projets qui s'inscrivent dans le développement durable du territoire.

Le Parc national et la CCIMP ont identifié **plusieurs « grands chantiers » de nature partenariale ou règlementaire** en lien avec les acteurs économiques du territoire pour fonder un premier partenariat :

- déploiement de la marque commerciale *Esprit parc national* ;
- encadrement des activités commerciales et artisanales implantées dans le cœur terrestre ;
- encadrement de l'activité de transport de passagers pour la visite des Calanques dans le cœur marin ;
- création et animation d'un observatoire de la qualité des eaux du Parc national (action Contrat de baie de la métropole marseillaise) ;
- évaluation et suivi de l'impact socio-économique des actions du Parc national sur son bassin de vie.



© F.Jx - CCIMP

Contrat de Baie et Contrat de Rivière Huveaune

Les signatures du Contrat de Baie (cf. rubrique Focus sur quelques temps forts) et du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, les 28 et 29 octobre 2015, ont réuni de nombreux acteurs du territoire, dont le Parc national.



A l'occasion du Contrat de Rivière, après trois années de construction collective, plus de 200 acteurs du territoire se sont retrouvés autour du Préfet de région et des représentants des principales institutions partenaires, pour la cérémonie de Signature du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune le 28 octobre 2015.

Comité départemental 13 de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)

La 12e édition « Des espèces qui comptent » a été marquée par la signature de la convention de partenariat entre le Comité départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) et le Parc national des Calanques, le 19 septembre 2015.

L'objectif de cette convention est de promouvoir un développement durable des activités subaquatiques en sensibilisant les pratiquants sur la richesse et la fragilité des écosystèmes marins du Parc national. Il s'agit aussi de permettre à ces amateurs passionnés de contribuer aux objectifs du Parc national, notamment au travers d'actions de sciences participatives.



Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSAM)

Le partenariat entre l'ENSAM et le Parc national, initié en 2013, s'est poursuivi en 2014 puis en 2015 sur les îles du Frioul. En 2015, 120 étudiants ont planché pendant 15 jours sur différents sujets proposant des orientations d'aménagements envisageables sur les îles. De franches dystopies, mais aussi de nombreux projets sensibles, ont permis un « jalonnement des possibles » de l'avenir de cette porte majeure du Parc national. Ces projets, fortement discutés avec les habitants du village, ont aussi été une base formidable pour faire prendre conscience à ces jeunes architectes de l'impact sur l'environnement que pouvaient avoir leur projets.

Préfecture à l'égalité des chances

Un Parc national périurbain doit participer aux dynamiques sociales qui concernent son territoire, dans une démarche de bonne gestion en relation avec les populations qui fréquentent les espaces naturels mais surtout pour tenir son rôle de promoteur de la qualité environnementale au sein de la métropole. Ainsi, en collaboration avec Marie Lajus, préfète déléguée à l'égalité des chances, une convention a été préparée en 2015.

Cette convention concerne trois grandes thématiques :

- L'insertion par l'activité économique et l'emploi des publics des quartiers « politique de la ville » ;
- La promotion de l'éducation par le Parc national des Calanques ;
- Organiser le dialogue avec les habitants et favoriser les démarches participatives.

Elle sera signée en 2016.

Contrat de destination Provence

Le Comité régional du tourisme Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Bouches-du-Rhône Tourisme voient leur travail collaboratif récompensé par un « contrat de destination » en 2015.

Objectif : renforcer l'attractivité de la destination Provence à l'international, à travers la thématique « les arts de vivre en Provence ».

Avec quatre parcs nationaux et six parcs naturels régionaux, la Provence compte des espaces préservés et d'exception de forte notoriété, dont le Parc national des Calanques qui a apporté son soutien au contrat de destination Provence.

=> Mesure partenariale 32 : Mettre en place des partenariats avec les comités départementaux et Offices de tourisme



EVOLIO

Parmi les engagements envisagés dans la convention avec le préfet à l'égalité des chances, le Parc national a passé une convention avec le chantier d'insertion d'EVOLIO. Ce chantier, créé en 2005, permet à 28 personnes par an de retrouver un lien avec une activité économique. Compétent sur les travaux extérieurs (débroussaillage, entretiens de sentiers et de murs, etc.), il a travaillé en 2015 sur le site de la Panouse où il a notamment collaboré à des fouilles archéologiques, et sur un sentier menant au Mont Puget sur une propriété de la Ville de Marseille.



BiodiverCities

Un colloque international sur les Parc nationaux urbains dans le monde s'est tenu les 18 et 19 septembre à Marseille. L'organisation de cet événement, mené en partenariat avec plusieurs laboratoires universitaires locaux, a permis de mettre en valeur le Parc national. Très présent, le Parc national a notamment présenté la démarche de Plan de Paysage et plusieurs chercheurs ont présenté des études en cours sur le territoire. Ce colloque a également permis de réunir des représentants de différents Parc nationaux comme ceux du Cap, de Sydney, de Rio ou Bombay.



Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)

En 2015, le partenariat entre le Parc national et l'Agam s'est axé sur 2 sujets principaux :

- l'actualisation de l'étude d'accessibilité au Parc national de 2010 sur laquelle le Parc base déjà son dialogue avec les collectivités pour réaliser un schéma d'accessibilité et faire inscrire dès aujourd'hui des aménagements nécessaires aux portes de son territoire ;
- la phase de concertation du Plan de paysage, projet structurant pour l'ensemble du territoire, qui a permis une forte mobilisation des acteurs et des habitants de la métropole. Il sera validé en 2016 par le conseil d'administration du Parc.



© Benjamin Mesnager-Méryl Septier

4.2 Le travail en réseau

Tour d'horizon des groupes de travail, séminaires, colloques, rencontres auxquels le Parc national des Calanques a contribué en 2015.

Groupes de travail des parcs nationaux

Le Parc national des Calanques est associé aux groupes de travail inter-parcs coordonnés et animés par l'établissement public Parcs nationaux de France (PNF).

Groupe de travail « Communication » : en 2015, les chargés de communication des parcs nationaux ont notamment travaillé sur les actions suivantes :

- Gestion et préparation du plan de communication autour du lancement de la marque "Esprit Parc National« ;
- Préparation du cahier des charges pour la création d'un site internet commun aux 10 parcs (plateforme multi-sites) et définition d'une architecture de premier niveau harmonisée ;
- Edition de l'agenda 2015 des parcs nationaux de France et Terre Sauvage ;
- Réflexions sur les politiques à mener en matière d'image, de prises de vues, d'édition, de photothèque et de mutualisation des moyens.

Groupe de travail temporaire « Police administrative » : au collège des directeurs de fin d'année 2013, les directeurs des parcs nationaux ont demandé la constitution d'un groupe de travail Police administrative (PA) « temporaire », afin d'analyser dans quel domaine de la réglementation des parcs nationaux il était possible de mettre en œuvre la police administrative et de voir s'il était possible de mutualiser sur les pratiques. Deux réunions téléphoniques auxquelles a participé le Parc national des Calanques se sont tenues en 2015.

Groupe de travail « Police de la nature » : comme chaque année, le Parc national des Calanques a pris une part active aux travaux réalisés en inter-parcs sur la thématique « police de la nature ». Différents sujets ont été abordés, dont notamment : le commissionnement des agents, le rapport d'activité du ministère en matière d'activités Police, les outils informatiques, le projet de la loi Biodiversité, les polices de l'eau et de la nature au sein de la future AFB, la révision du contenu de la formation initiale des TE et ATE, la politique pénale et l'exercice des missions de police dans les différents parcs nationaux.

Groupe de travail « Système Information (SI) » : en septembre 2015, s'est mis en place un nouveau service de partage de fichiers volumineux accessible à toutes les équipes des parcs nationaux. Tout au long de l'année, le groupe projet "Observations occasionnelles" s'est mobilisé pour avancer sur les développements de la nouvelle version dont le déploiement est prévu début 2016. L'outil inter-parcs d'aide au catalogage des couches géographiques est enfin arrivé à maturité. Il est à présent disponible et pleinement fonctionnel.

Groupe de travail temporaire « EEDD » : pour la première fois, le réseau des parcs a organisé le dialogue entre les équipes chargées de l'éducation à l'environnement, avec l'objectif d'établir une stratégie commune, de standardiser les indicateurs d'évaluation et surtout de se rencontrer et établir des synergies.

Groupe de travail « Scientifique » : François Bland, directeur du Parc national des Calanques, est le directeur référent au collège des directeurs du groupe de travail « Scientifique ». Différents sujets ont été abordés, dont le groupe projet « orientation de la stratégie scientifique inter-parcs », les modalités de la remontée des données naturalistes au SINP, la présentation de 4 indicateurs inter-parcs à calculer suite au retour de renseignement par les parcs, les 5 parcs tests volontaires (dont le Parc national des Calanques) pour finaliser une méthode d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats, le point sur la mutualisation inter-parcs (protocole, suivi..), un accord sur la fonction de la chaîne de travail liée à la donnée, etc.

Groupe de travail « Tourisme » : le groupe, qui s'est réuni dans le Parc national des Pyrénées en septembre, a notamment travaillé en 2015 sur le volet tourisme de la marque (rédaction des RUC restauration, séjour, sites de visites), la stratégie touristiques des parcs nationaux et l'évolution des études de fréquentation.

Groupe de travail « Marque » : le groupe, piloté en inter-parc par le directeur adjoint du Parc national, Benjamin Durand, a travaillé sur la stratégie de communication nationale de la marque et sur la validation des RUC tourisme et agricoles (vin, produits transformés, miel, viande) préparés par les groupes thématiques.

Propriétaires/gestionnaires : relance d'une dynamique de coordination de l'action sur les propriétés publiques

La pluralité des propriétaires et gestionnaires publics sur le territoire du Parc national appelle une nécessaire coordination de l'action. Le Parc national a relancé la dynamique enclenchée historiquement par le Groupement d'intérêt public (GIP) des Calanques, avec la tenue de 6 réunions du groupe de coordination réunissant l'ensemble des propriétaires/gestionnaires publics. Des sujets de gestion aussi variés que la chasse, la signalétique, les bilans de gestion estivaux, les chenilles processionnaires, l'escalade... ont ainsi été traités.

Le mandat et le fonctionnement du groupe ont par ailleurs été redéfinis pour répondre au mieux au besoin de ses membres.

Participation à différents colloques

3^{ème} Colloque national des Aires Marines Protégées : organisé par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) à Brest, du 6 au 8 octobre 2015.

Le contenu du colloque, d'une extrême richesse pour les gestionnaires d'espaces protégés en mer, s'est articulé autour de :

- une session plénière d'introduction, rappelant le contexte général des politiques en mer et présentant les avancées de la stratégie nationale au regard des engagements internationaux ;
- 24 ateliers, adossés aux principes de la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées et organisés selon 5 axes (Connaître, Protéger, Améliorer, Intégrer et Coopérer) ;
- une session plénière de conclusion, particulièrement importante au vu de la synthèse des recommandations émergées au cours du colloque, pour une mise en œuvre effective de la stratégie et dans la perspective notamment des échéances internationales de 2020.

Colloque international « Avifaune et changements climatiques » : organisé par la LPO et le Museum d'histoire naturelle les 9 et 10 octobre (MNHN – Paris).

Rencontre nationale du Réseau national Oiseaux Marins (RESOM) : organisé par l'AAMP le 10 décembre (MNHN – Paris).

Atelier Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) : organisé par le MNHN et le CNRS le 11 décembre (MNHN Paris). Objectif de la journée : créer une dynamique nationale autour de la thématique « oiseaux marins », mobiliser les experts et les différents acteurs pour organiser et optimiser l'expertise sur cette thématique dans le cadre de la DCSMM.

Rencontre scientifique du réseau des parcs nationaux : Sur le thème « Les parcs nationaux français, des espaces protégés pour interroger, accueillir et accompagner la recherche ». Elle s'est tenue le 23/24 novembre à Montpellier. Les thèmes abordés portaient sur la

contribution des sites de référence des parcs nationaux pour la recherche en environnement, les modalités d'articulation entre espaces protégés et acteurs de la recherche.

SolMed 2015 "Demain : encore des sols en Méditerranée?" » organisé sous l'égide du LABEX OT-Med dans le cadre de : " 2015, année internationale des sols ". Même si les modalités en sont encore discutées, le fait que l'environnement évolue à un pas de temps de la génération humaine fait maintenant consensus dans la communauté scientifique et est largement diffusé auprès du grand public. Le sol, parce qu'interface entre l'hydrosphère, la biosphère, l'atmosphère et la lithosphère, est le compartiment central de l'environnement terrestre. Ainsi, il est important de s'interroger sur les effets des changements globaux sur les sols. Cette journée d'échanges a été plus particulièrement dédiée aux sols méditerranéens et a envisagé sous différents angles les risques pesant sur ceux-ci dans un objectif de meilleure anticipation de leur gestion durable et permettra une réflexion transversale entre scientifiques, acteurs sociaux et du privé, et décisionnaires.

<http://www.otmed.fr/spip.php?article851>

Colloque sur la protection de la nature et le droit pénal

Le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), avec la collaboration de l'Agence des aires marines protégées, l'Aten, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France, a organisé un colloque sur la protection de la nature par le droit pénal le 25 septembre 2015 à Montpellier, avec la participation de la Société française pour le droit de l'environnement et la Société d'avocats Lysias Partners et le soutien de la Ville de Montpellier.

Le colloque a permis de réunir plus de 100 participants, juristes, praticiens du droit ou gestionnaires d'espaces naturels, dont le Parc national des Calanques.

5 / La vie de l'établissement

5.1 L'organigramme



Etablissement public du Parc national des Calanques

Organigramme 31/12/2015

Président du conseil d'administration :
Didier REAULT

Présidente du conseil scientifique :
Denise BELLAN SANTINI

Présidente du conseil économique, social et
culturel : Tashina GIRAUD

Directeur
François BLAND

Directeur adjoint, délégué mer
Benjamin DURAND

COMMUNICATION

Responsable communication : Laurence DELACHAUME

SERVICES GÉNÉRAUX

Secrétaire générale : Vanina MOUILLE
Chargé du service financier - contrôle de gestion : Abdel BAZA
Assistante de direction : Sylvie BERTOLINA
Assistante accueil et gestion administrative : Son Ca HUYNH-CONG

CELLULE SYSTÈME D'INFORMATION

Responsable de la cellule système d'information
et bases de données : Damien FRAZZONI
Géomaticien : Bertrand COUSIN

PÔLE CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Responsable du pôle - référente écologie terrestre : Lidwine LE MIRE PECHOUX
Chargée de mission écologie terrestre : Elodie DEBIZE
Chargée de mission référente écologie marine : Alessandra ACCORNERO PICON

MISSION POLICE, RISQUE ET GESTION DE CRISE

Responsable de la mission police et risque - correspondant gestion de crise :
Samuel CLERICI

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - GESTION - PAYSAGE

Responsable du pôle - référente coordination et suivi charte : Marie BERMOND
Chargé de mission urbanisme et paysage : Albert SAYAG
Chargée d'études travaux : Marguerite PIERSON

PÔLE ACTIVITÉS - USAGES

Responsable du pôle - référente marque Esprit Parc national : Emilie DRUNAT
Chargé de mission tourisme : Gilles CHAPPAZ
Chargé de mission sports et loisirs de nature : Ludovic AZIBI
Chargé de mission pêche : Patrick BONHOMME
Chargé de mission activités en milieu marin : Anne-Laure CLEMENT

PÔLE ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT - CULTURE

Responsable du pôle - référent éducation : Francis TALIN
Chargée de mission « images » : Véronique BERNARD

SECTEUR « LITTORAL OUEST ET ARCHIPELS »

Responsable : Alain MANTE
Adjointe : Lorraine ANSELME
Garde-moniteur : Timothée CUCHET
Garde-moniteur : Jean-Patrick DURAND
Garde-moniteur : Célia PASTORELLI
Garde-moniteur : Claude LEFEBVRE
Garde-moniteur : Lionel LASO

MISSION TERRITORIALE « INTERFACE VILLE-NATURE »

Responsable : Alain VINCENT
Garde-moniteur : Jérémy BOISSEAU
Garde-moniteur : Nicolas CROUZET
Garde-moniteur : Patrice D'ONOFRIO

SECTEUR « LITTORAL EST ET HAUTE MER »

Responsable : Yannick LIMOUZIN
Responsable Adjoint : Thierry HOUARD
Garde-moniteur : Fabrice MOZERE
Garde-moniteur : Gwendal RANNOU
Garde-moniteur : Julien SERRA
Garde-moniteur : Mathieu IMBERT

5.2 Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) du Parc national s'est réuni à trois reprises en 2015, en poursuivant sa pratique de tenir les séances dans des lieux qui associent ses partenaires. Le conseil du mois de février 2015 s'est ainsi tenu à la CCI Marseille Provence, celui du mois de juillet à l'Eden Théâtre de La Ciotat, et celui du mois de décembre en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Les points marquants des séances de 2015 :

Pour mémoire : adoption du budget pour 2015 lors du CA du 25 novembre 2014 au CD 13.

- l'adoption du Rapport d'activités et du Compte financier 2014, ainsi que du budget rectificatif n° 1 de 2015 ;
- la présentation du Guide d'interprétation relatif à la réglementation du transport de passagers en cœur de Parc ;
- l'élection du nouveau 1er vice-président du CA : Madame Danielle MILON ;
- la présentation de la réglementation particulière de la chasse en cœur de Parc pour la saison 2015-2016 ;
- la présentation du dispositif de mise en œuvre de la Charte et la mise en place d'un Comité de suivi et d'évaluation de la Charte ;
- l'adoption du budget rectificatif n° 2 de 2015 ;
- l'annonce de la mise en place de services communs mutualisés au 1^{er} janvier 2016, en lien avec le Parc national de Port-Cros, sur deux aspects des fonctions support (les achats/marchés et la gestion des personnels).



CA du 15/12/2015



5.3 Le conseil scientifique

Institué en 2012, le conseil scientifique (CS) a, en 2015, principalement **travaillé en ateliers sur la stratégie scientifique**, et répondu aux consultations sur les dossiers d'autorisation.

Les avis

Le CS a une compétence consultative, déléguée au Bureau et à la présidente, sur les autorisations de travaux dans le cœur, de travaux et activités en cœur marin, sur les documents de planification et les projets touchant aux équilibres biologiques et humains, participant à la protection des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Parc national dans le cadre de la procédure « principe de précaution ».

En 2015, le CS a été consulté 56 fois (contre 53 en 2014) dans le cadre des autorisations délivrées par le directeur. Les recommandations du CS ont été toutes reprises dans les autorisations. 75% des avis concernent des travaux.

Il s'est réuni 4 fois en 2015 : le 16 mars et le 2 juillet (spécial Stratégie scientifique), le 5 juin et le 8 décembre.

Les autres contributions

En 2015, le CS a été régulièrement associé aux travaux en cours par l'équipe technique du Parc national.

Soit sous forme d'assistance : projet « RexCor », projet « Recyst », projet « Grotte 3D Mexican 3D », « Etat de référence des ZNP », réglementation chasse, réglementation pêche de loisir, Grotte du Draïoun, Etude Fréquentation, Charte plongée.

Soit sous forme de groupe de travail : « Rejet de Gardanne », « stratégie scientifique », « COPIL plan Paysage ».

5.4 Le Conseil économique social et culturel

Cette page sera prochainement complétée

5.5 Les grandes lignes du budget 2015

Pour sa deuxième année de plein exercice, le Parc national des Calanques a pu compter sur le soutien appuyé du ministère de l'écologie, avec une **subvention pour charges de service public** en augmentation de **20%**, et intégralement versée à l'établissement public en 2015 à hauteur de **3.785.622 €**, et une augmentation de son plafond d'emploi à **40 ETP** (+7 postes), et ce, en dépit d'un contexte économique général très contraint.

L'effort consenti par la tutelle technique et financière de l'établissement (la DEB) lui a permis de poursuivre et développer encore un peu plus ses activités et ses équipements.

2015 a également été marquée par la perception, pour la première année complète, de la taxe sur les transports de passagers à destination des Calanques (« taxe Barnier ») : cette ressource propre a généré en 2015 un peu plus de **430.000 €** de recettes; c'est un complément de ressources très bénéfique pour le Parc national.

Le **résultat net comptable 2015** constitue un résultat très fortement excédentaire de **+ 738.669,08 €**, compte tenu, d'une part, du versement intégral de la SCSP par le MEDDE et de l'apport de la « taxe Barnier », et, d'autre part, d'un report de charges sur 2016 lié aux charges à payer de 2015 non mandatées cette année compte tenu de la réforme GBCP et du changement de logiciel financier (103.000 €), lié aussi au report des engagements sur marchés, conventions ou investissements en cours, non dénoués au 31 décembre 2015 (466.000 €) :

- les charges de fonctionnement ont atteint **3.651.226 €** (dont 2.748.023 € de frais de personnels, comprenant les impôts et taxes, soit environ 75% des dépenses de fonctionnement, et 903.203 € de dépenses de fonctionnement autres, amortissements compris, soit 25% des dépenses globales de fonctionnement) ;
- les produits de fonctionnement ont eux représenté **4.389.895 €** (dont environ 86% de SCSP, 10% de taxe maritime et 2,7% liés à la participation de la Ville de Marseille pour la gestion terrestre du Frioul).

A noter que la réalisation effective des recettes a dépassé cette année les prévisions inscrites.

La **capacité d'autofinancement** (résultat corrigé des opérations d'ordre d'amortissements) se chiffre à **+ 876.650 €**.

Côté investissement, ce sont **159.262 €** qui ont pu être consacrés en 2015 à des acquisitions d'équipements divers : poursuite de la signalétique terrestre, acquisition de véhicules de service et de moyens nautiques supplémentaires, etc.

Le taux de réalisation en investissement relativement bas de **33%** est essentiellement lié à l'engagement de crédits, sur 2015, pour l'acquisition d'un moyen d'intervention nautique « grand format », crédits qui n'ont pas pu se dénouer en fin d'année 2015 compte tenu des délais incompressibles de la procédure d'achat (bateau en cours de fabrication, livraison au printemps 2016, paiement en 2016).

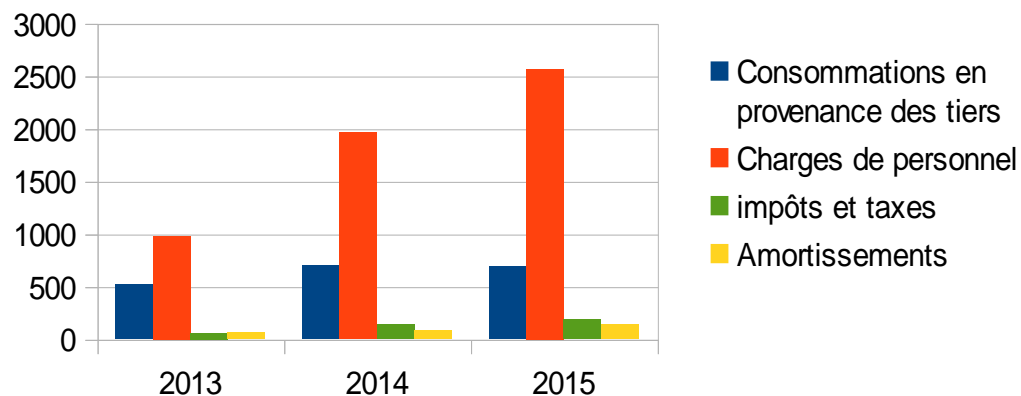
Le **fonds de roulement** (= la masse des ressources stables de l'établissement) constaté à l'issue de l'exercice 2015, en nette hausse, s'établit ainsi à **1.289.205 €** ; il a plus que doublé entre fin 2014 et fin 2015.

Si l'on considère le coût d'une journée de fonctionnement 2015 (environ 7.675 €), et le nouveau niveau du fonds de roulement, on parvient à environ **168 jours de réserve** (5 mois et demi), ce qui est très nettement supérieur aux préconisations (1 mois).

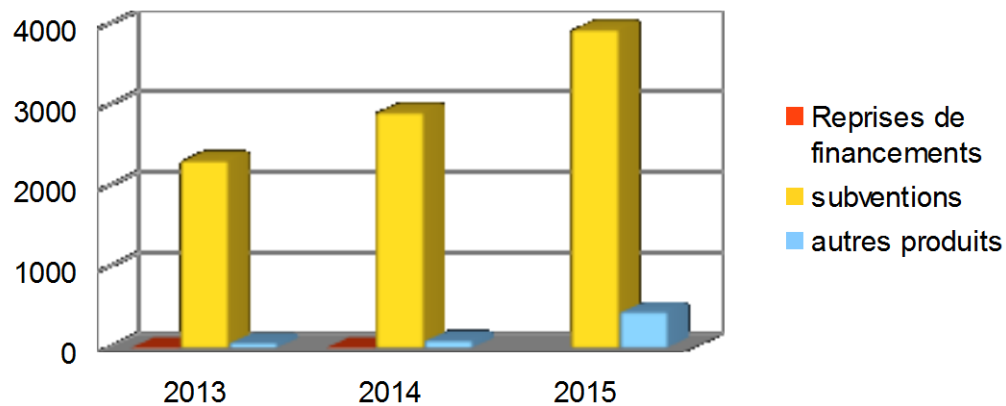
La **trésorerie de l'établissement** au 31 décembre 2015 s'établit à **1.317.886 €**. Cela donne à l'établissement public les moyens de fonctionner très convenablement en début d'année 2016, dans l'attente du premier versement de la SCSP 2016.

Evolution structurelle des dépenses et des recettes de l'établissement : 2013 - 2015

Evolution de la structure des charges de fonctionnement (en K€)



Evolution et structure des ressources (en K€)



6 / Annexes

6.1 Composition des instances de gouvernance

Le Conseil d'administration (CA) (en rouge les modifications intervenues en cours d'année 2015)

REPRESENTANTS DE L'ETAT (9 membres)

Le Secrétaire général de la Préfecture des Bouches du Rhône
David COSTE

Délégué militaire départemental adjoint des Bouches du Rhône
Lieutenant-colonel Denis COCHET

Le Préfet Maritime de la Méditerranée
Yves JOLY

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA
Anne-France DIDIER

Le Directeur interrégional de la mer Méditerranée
Pierre-Yves ANDRIEU

Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches du Rhône
Gilles SERVANTON

Le Directeur régional des affaires culturelles de la région PACA
Marc CECCALDI

Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région PACA
Jacques CARTIAUX

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région PACA
Patrice RUSSAC (Philippe DUMEZ)

COLLECTIVITES TERRITORIALES (12 membres)

Jean Claude GAUDIN, Maire de la commune de Marseille

Danielle MILON, Maire de la commune de Cassis

Patrick BORE, Maire de la commune de La Ciotat

Pierre MINGAUD, Maire de la commune de La Penne-sur-Huveaune

Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire de Marseille

Didier REAULT, Président du CA du Parc national, Adjoint au Maire de Marseille

Guy TEISSIER, Président de la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Isabelle SAVON, Représentante désignée

Isabelle SAVON, Conseillère Communautaire Marseille Provence Métropole

Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional de la région PACA

Marie BOUCHEZ, Représentante désignée

Martine VASSAL, Présidente Conseil Départemental des BDR
Solange BIAGGI, Représentante désignée

Sabine BERNASCONI, Conseillère Départementale des BDR

Bruno GENZANA, Conseiller Départemental des BDR

Le Conseil d'administration (suite)

PERSONNALITÉS À COMPÉTENCE NATIONALE (9 membres)

Pierre APLINCOURT

Conseil national de protection de la Nature (URVN)

Benjamin KABOUCHE

Conseil national de protection de la Nature (LPO)

Christophe LEFEBVRE

Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN)

Eric SCOTTO

Adjoint au maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille
Délégué au Frioul

Nardo VICENTE

Institut océanographique Paul Ricard

Hervé LLAMAS

Directeur de l'agence interdépartementale ONF des BDR/Vaucluse

Odile GAUTHIER

Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Gaëlle BERTAUD

Directrice de la délégation PACA et Corse (Agence de l'eau RMC)

Céline MAURER

Responsable de l'antenne méditerranée (Agence des Aires Marines Protégées)

PERSONNALITÉS À COMPÉTENCE LOCALE (19 membres)

Bruno MARQUES

Armateur /Président du GIE des armateurs de Cassis

Bernard PRIVAT

Activités commerciales ou artisanales

Marc GASTAUD

1^{er} prud'homme de la Ciotat

Jean-Claude IZZO

Pêcheurs professionnels

Jean-François BRANDO

Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence

Olivier SANTINI

Chambre agriculture des Bouches du Rhône
Viticulteur représentant du syndicat AOC Cassis

Jean BOUTIN

Associations de protection de l'environnement

Cyril GOMBERT

2^{ème} Vice-président du Conseil d'Administration du Parc national des Calanques

Yves LANCELOT

Fédération Française des pêcheurs en mer (loisirs)

Le Conseil d'administration (suite)

PERSONNALITÉS À COMPÉTENCE LOCALE (suite)

Bernard AMIEL
Sports de nature

Jean CABARET
Sports de nature

Claude FULCONIS
Sports de nature

Bernard HAMEL
Sports de nature

Jacques CHAMPOLEON
Pêcheurs amateurs

André BONNET
Sociétés de chasse des communes du cœur de Parc

Laurent de BUZONNIERE
Propriétaires fonciers du cœur de Parc

Pierre YZOMBARD
Habitants

Monique CORDIER
Associations de quartiers

Victor FARINA
Associations de quartiers

AUTRES MEMBRES

Denise BELLAN-SANTINI
Présidente du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national des Calanques

Tashina GIRAUD
Présidente du CESC du Parc national des Calanques

Jean-Patrick DURAND
Représentant le personnel de l'établissement public Parc national des Calanques

Le Conseil scientifique (CS)

(Arrêté préfectoral n°2012179-0001 du 27 juin 2012)

	Membre titulaire	Spécialité
Sciences de la vie et de la terre	Patrick BAYLE	Vertébrés terrestres
	Denise BELLAN-SANTIN ***	Océanologie
	Présidente du CS	
	Joachim CLAUDET	Aires marines protégées
	Léa DAVID	Cétologie
	Jean-Charles GAUDIN	Cynégétique
	Capucine MELLON	Pêche maritime
	Alexandre MILLON	Ornithologie
	André MONACO	Biogéochimie marine
	David NERINI	Biostatistique
	Philippe PONEL	Entomologie
	Nicolas ROCHE	Traitement des eaux et pollutions marines
	Pierre ROCHETTE	Géophysique
	Sandrine RUITTON ***	Ecosystèmes marins côtiers
	vice-présidente « sciences de la vie et de la terre du milieu marin »	
	Thierry TATONI ***	Ecologie générale et du paysage
vice-président « sciences de la vie et de la terre du milieu terrestre »		
John THOMPSON	Ecologie terrestre méditerranéenne	

	Membre	Spécialité
Sciences humaines et sociales	Pierre BATTEAU	Economie des milieux naturels
	Carole BARTHELEMY	Sociologie
	Louis BRIGAND	Littoral et milieux insulaires
	Jacques COLLINA-GIRARD	Préhistoire et géologie
	Daniel FAGET	Histoire moderne et contemporaine
	Alain LEGARDEZ	Pédagogie de l'environnement
	Luc LONG	Archéologie
	Sandrine MALJEAN DUBOIS	Droit de l'environnement
	Raphaël MATHEVET	Systemes socio-écologiques
	Samuel ROBERT	Géographie du paysage
	Katherine WALERY ***	Urbanisme
vice-présidente « sciences humaines et sociales »		
***	*** En gras les membres du bureau	

Le Conseil économique social et culturel (CESC)

Spécialité	Membre titulaire
Acteurs économiques (9 titulaires)	André BERNARD
	Thierry GELLI
	Isabelle BREMOND
	Tashina GIRAUD
	Jean-Michel ICARD
	Philippe PEYRUSSE
	Daniel QUILICI
	Fanny STABHOLZ
	Jean TRAPANI
Acteurs culturels (9 titulaires)	Marie-Armelle BADUEL
	Martial CASPAR
	Jean-Claude CAYOL
	William GUIDARINI
	Emmanuelle ISCAIN
	Florian LAUNETTE
	Christelle MASCLEF
	Manolo
	Valérie PENCIOLELLI

Spécialité	Membre titulaire
Acteurs sociaux (12 titulaires)	Hervé AMBROSETTI
	Guy BAROTTO
	Alain BATISTONI
	Michel CUCHET
	Mélanie FOUBERT
	Daniel FRANCHI
	Michel LAMBERTI
	Olivier MARCHETTI
	Catherine PIANTE
	Gérard PLAISANT
	Alexandre SASSATELLI
	Richard HARDOUIN

6.2 Recueil des actes administratifs

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2015-001	06/01/2015	AUTORISATION	HAGUENAUER ANNE	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-002	13/01/2015	AUTORISATION	GRISAL JOËL	TDF	TRAVAUX
2015-003	09/01/2015	AUTORISATION	GIORDANINO YVES	ASSOCIATION DE CHASSE DE LA BARASSE	INTRODUCTION ESPECES
2015-004	09/01/2015	AUTORISATION	BONNET ANDRE	ASSOCIATION DE CHASSE DE CASSIS	INTRODUCTION ESPECES
2015-005	02/02/2015	AUTORISATION	ATTALI YVES	CLUB NAUTIQUE DE PORT-MIOU	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-006	13/01/2015	FAVORABLE	CG	CG	TRAVAUX
2015-007	13/01/2015	DEFAVORABLE	REVERCHON GREGORI	SARL TIF CHEZ TANIA	TRAVAUX
2015-008	20/01/2015	AUTORISATION	SEGUIN EMMANUELLE	COMEX	PRISES DE VUES
2015-009	02/02/2015	AUTORISATION	FONTY pierre	SOCIETE DES EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-010	02/02/2015	AUTORISATION	DUPRAT FRANCOISE	CAF MARSEILLE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-011	30/01/2015	AUTORISATION	AMIEL CLEMENTINE	FRANCE TELEVISION	PRISES DE VUES
2015-012	30/01/2015	AUTORISATION	DESHORS LIONEL	FRANCE TELEVISION PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2015-013	05/02/2015	AUTORISATION	PEYRE ERIC	PEYRE ERIC	PRISES DE VUES
2015-014	06/02/2015	AUTORISATION	MAXENCE LIETAR	COURSES CROISIERES EDHEC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-015	06/02/2015	AUTORISATION	D. BŒUF/D. THIBAUT	UNIV. AIX-MARSEILLE/OSUPPYTHEAS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-016	10/02/2015	AUTORISATION	NEL JACQUES	NEL JACQUES	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-018	27/02/2015	AUTORISATION	VOLPE MAXENCE	PACAVENTURE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-019	16/02/2015	AUTORISATION	PHILIPPE SORBIER	SNC AVIRON LA CIOTAT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-020	20/02/2015	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	JUST LIKE WOW! PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2015-021	19/02/2015	DEFAVORABLE	ERDF	ERDF	TRAVAUX
2015-022	20/02/2015	AUTORISATION	ROSSO DAMIEN	DROZ PHOTO	PRISES DE VUES
2015-023	20/02/2015	AUTORISATION	MONTEL RYAD LUC	HYPER FOCAL PROD	PRISES DE VUES
2015-024	23/02/2015	AUTORISATION	ALTEO GARDANNE	ALTEO GARDANNE	TRAVAUX
2015-025	23/02/2015	AUTORISATION	BRUNO ANDRAL	IFREMER	INTRODUCTION ESPECES
2015-026	27/02/2015	AUTORISATION	MALAISE CORENTIN	BUREAU DES SORTS KEDGE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-027	27/02/2015	AUTORISATION	DEVUYS CHRISTIAN	FRIOUL TERRE DES ARTISTES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-028	23/02/2015	AUTORISATION	PASCAL DEHONS	MPM DIR. EAU ASSAINISSEM. INGEN.	INTRODUCTION ESPECES
2015-029	10/04/2015	AUTORISATION	GANTEAUME JEAN-PAUL	ASSOCIATION VELO SPORT CIOTADEN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-030	25/02/2015	AUTORISATION	DAVID GREMILLET	CEFE-CNRS	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-031	27/02/2015	AUTORISATION	MAXIME ANNSE SOPHIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2015-032	13/03/2015	AUTORISATION	BERNARD FLORY	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-033 regul	05/11/2015	AUTORISATION	MACCARIO YVES	HOTEL DU JOLI BOIS	TRAVAUX
2015-034	11/03/2015	AUTORISATION	SOLINAS CYRIL	ESKWAD	PRISES DE VUES
2015-035	11/03/2015	AUTORISATION	VOISSIER CHARLES	TF1	PRISES DE VUES
2015-036	11/03/2015	AUTORISATION	SIRDEYS NAIS	COM ANS SEA	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-037	13/03/2015	AUTORISATION	LIEUTENANT DE VAISSEAU OLIVIER FABIEN	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2015-038	13/03/2015	AUTORISATION	PUGINIER CHRISTOPHE	AMAURY SPORT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-039	11/03/2015	AUTORISATION	BERTONI Aimé	BERTONI Aimé	TRAVAUX
2015-040	10/04/2015	AUTORISATION	CLANET PIERRE ANTOINE	ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PECOUT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-041	18/03/2015	AUTORISATION	SERGE TOMAO	VILLE DE MARSEILLE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-042	18/03/2015	AUTORISATION	HURE LINDA	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-043	20/03/2015	REFUS	BILLON NICOLAS	CONTINENTAL PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-044	18/03/2015	AUTORISATION	GUINEBRETIERE ALEXIS	ASSOCIATION LINKEDGE EVENEMENTIEL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-045	18/03/2015	AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2015-046	11/06/2015	AUTORISATION	ISABELLE LAFFONT SCWOB	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-047	19/03/2015	AUTORISATION	FRANCHI DANIEL	SOCIETE PROVENCALE DES CHASSEURS REUNIS	INTRODUCTION ESPECES
2015-048	27/03/2015	AUTORISATION	FIGUET THIBAUT	ASSOCIATION XSCAPE	PRISES DE VUES
2015-049	27/03/2015	AUTORISATION	SEGUIN EMMANUELLE	COMEX	PRISES DE VUES
2015-050	31/03/2015	AUTORISATION	JONAS BERTEAU	SAILING PASSION ASBL	MANIFESTATION PUBLIQUE

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2015-051	31/03/2015	AUTORISATION	RAYMOND LAMBERTI	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-052	07/05/2015	AUTORISATION	LIEUTENANT DE VAISSEAU OLIVIER FABIEN	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2015-053	10/04/2015	AUTORISATION	PELLISSIER HERVE	SARDINES TRIATHLON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-054 MODIF	01/04/2015	AUTORISATION	FRANCHI DANIEL	SOCIETE PROVENCALE DES CHASSEURS REUNIS	INTRODUCTION ESPECES
2015-055	02/04/2015	AUTORISATION	OLIVIER FERREIRA	OFFICE NATIONAL DES FORETS	TIRS D'ELIMINATION
2015-056	07/04/2015	REFUS	FONT MAR	VICE IBERIA MEDIA GROUP	PRISES DE VUES
2015-057	10/04/2015	AUTORISATION	EYCHENNE JEAN MICHEL	CAF CALANQUES MARSEILLE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-058	10/04/2015	AUTORISATION	ALLARD MICHEL	CD FSGT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-059	07/04/2015	AUTORISATION	LEISINK CLAIRE	DOCSIDE	PRISES DE VUES
2015-060	07/04/2015	AUTORISATION	STEPANYAN TAMARA	COSMOGRAPHE PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-061	08/04/2015	AUTORISATION	CORDIER MONIQUE	VILLE DE MARSEILLE DEEU	TRAVAUX
2015-062		FAVORABLE	TESSIER GUY	MPM COMMUNAUTE URBAINE	PRELEVEMENT
2015-063 MODIF	07/05/2015	AUTORISATION	LIEUTENANT DE VAISSEAU OLIVIER FABIEN	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2015-064	13/04/2015	AUTORISATION	LESTANG RENE	LESTANG RENE	TRAVAUX
2015-065	15/04/2015	AUTORISATION	CONSEIL GENERAL	CONSEIL GENERAL	TRAVAUX
2015-066	15/04/2015	AUTORISATION	UCPA	UCPA	TRAVAUX
2015-067	04/11/2015	AUTORISATION	JAROSZEWSKI GREGORY	ATOUT FR	PRISES DE VUES
2015-068	20/04/2015	AUTORISATION	D ALLARD THIERRY	ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D OPEN 5.00	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-069	22/04/2015	AUTORISATION	FREDERIC OGERET	CASSIMER	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2015-070	22/04/2015	AUTORISATION	STASI STEPHANE	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-071	22/04/2015	AUTORISATION	BOITEUX-GALLARD STEPHANIE	FILIPACCHI MEDIA	PRISES DE VUES
2015-072	22/04/2015	AUTORISATION	SOLINAS CYRIL	ESKWAD	PRISES DE VUES
2015-073	22/04/2015	AUTORISATION	TANGUY DELPHINE	LA PROVENCE	PRISES DE VUES
2015-074	22/04/2015	AUTORISATION	JONAC JEAN-CLAUDE	CODEP 13 FFESSM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-075	27/04/2015	AUTORISATION	HURE LINDA	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-076	22/04/2015	AUTORISATION	LOUIS PHILIPPE	SOCIETE NAUTIQUE DE PORT DE BOUC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-077	22/04/2015	AUTORISATION	TRAPANI JEAN	GTC	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-078	07/05/2015	AUTORISATION	RABER MICHEL	AVENIR CYCLISTE BEDOULEN	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-079	05/05/2015	AUTORISATION	CAMINCHER ROLAND	RTE	SURVOL
2015-080	29/04/2015	AUTORISATION	BERNARD FLORY	CNTL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-081	07/05/2015	AUTORISATION	ROY VINCENT	FIVE ELEMENT CUP	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-082	04/05/2015	FAVORABLE	FERRATO CHRISTOPHE	FERRATO CHRISTOPHE	TRAVAUX
2015-083	04/05/2015	AUTORISATION	VILLE DE MARSEILLE	DIRCA	TRAVAUX
2015-084	04/05/2015	AUTORISATION	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL DEPARTEMENTAL	TRAVAUX
2015-085	04/05/2015	AUTORISATION	KING ANNE LISE	KING ANNE LISE	PRISES DE VUES
2015-086	04/05/2015	AUTORISATION	LARA DIXON	CBNMED	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-087	04/05/2015	AUTORISATION	LEISINK CLAIRE	DOCSIDE	PRISES DE VUES
2015-088	04/05/2015	FAVORABLE	MORBU MICHELE	MORBU MICHELE	TRAVAUX
2015-089	04/05/2015	AUTORISATION	GRANIER BENJAMIN	LES ENRAGES	PRISES DE VUES
2015-090	05/05/2015	AUTORISATION	NADINE MYCAT	CERCLE ACTIVITES AQUATIQUES PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-091	05/05/2015	AUTORISATION	SERGE MIKOFF	SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI PORT CAMARGUE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-092	07/05/2015	AUTORISATION	PY PIERRE	NORD OUEST FILMS	PRISES DE VUES
2015-093	07/05/2015	AUTORISATION	DALBIN HENRI	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-094	07/05/2015	AUTORISATION	GUEYRAUD CHRISTIAN	KM 42.195 MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-095	07/05/2015	AUTORISATION	MIGEON CHRISTOPHE	FFRP	PRISES DE VUES
2015-096	07/05/2015	AUTORISATION	KING ANNE LISE	KING ANNE LISE	PRISES DE VUES
2015-097	07/05/2015	AUTORISATION	GRANIER BENJAMIN	LES ENRAGES	PRISES DE VUES
2015-098	07/05/2015	AUTORISATION	LENGLART DOMINIQUE	CAPA PRESSE	PRISES DE VUES
2015-099	07/05/2015	AUTORISATION	CARAYOL SEBASTIEN	ZERO POINT ZERO	PRISES DE VUES
2015-100	07/05/2015	AUTORISATION	KAFTANDJIAN PIERRE	TRAIL CLUB PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2015-101	13/05/2015	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-102	13/05/2015	AUTORISATION	PETETIN LAURENT	SOCIETE NAUTIQUE DE BANDOL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-103	19/05/2015	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	DEMD	PRISES DE VUES
2015-104	13/05/2015	AUTORISATION	BIANCHIMANI OLIVIER	SEPTENTRION ENVIRONNEMENT	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-106	19/05/2015	AUTORISATION	MINVIELLE ARNAUD	MCKINSEY&COMPANY	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-107	19/05/2015	AUTORISATION	QUENNEPOIX DIDIER	YACHT CLUB DES EMBIEZ	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-108	26/05/2015	FAVORABLE	SEU/DPRN	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2015-109	26/05/2015	FAVORABLE	SEU/DPRN	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2015-110	26/05/2015	FAVORABLE	DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2015-111	20/05/2015	AUTORISATION	LEISINK CLAIRE	DOCSIDE	PRISES DE VUES
2015-111 BIS	20/05/2015	AUTORISATION	LEISINK CLAIRE	DOCSIDE	SURVOL
2015-112	19/05/2015	AUTORISATION	BONFILS NICOLE	CIQ CAYOLLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-113	19/06/2015	AUTORISATION	JEAN MORICELLY	ASPTT DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-114	19/05/2015	AUTORISATION	SERGES XIMENES	GRASM	PRELEVEMENT
2015-115	27/05/2015	AUTORISATION	LE MIRE PECHEUX LIDWINE	PNCAL	TRAVAUX
2015-116	21/05/2015	AUTORISATION	SERGES XIMENES	GRASM	PRELEVEMENT
2015-117	27/05/2015	AUTORISATION	DE FROMENT QUENTIN	MFP	PRISES DE VUES
2015-118	27/05/2015	AUTORISATION	DELARUELLE GWENAELLE	ANDROMEDE OCEANOLOGIE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-118 BIS	27/05/2015	AUTORISATION	DELARUELLE GWENAELLE	ANDROMEDE OCEANOLOGIE	PRISES DE VUES
2015-119	27/05/2015	AUTORISATION	GILLY JEAN-PIERRE	GILLY JEAN-PIERRE	TRAVAUX
2015-120	27/05/2015	FAVORABLE	ERDF	ERDF	TRAVAUX
2015-121	27/05/2015	FAVORABLE	ERDF	ERDF	TRAVAUX
2015-122	28/05/2015	AUTORISATION	HEUZEY RENE	LABEL BLEU PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-123	29/05/2015	AUTORISATION	MARC BOUCHOUCHA	IFREMER	INTRODUCTION ESPECES
2015-124	02/06/2015	AUTORISATION	MPM COMMUNAUTE URBAINE	MPM COMMUNAUTE URBAINE	TRAVAUX
2015-125	15/06/2015	AUTORISATION	GIORDANINO YVES et CREMONA GERALD	SCTES CHASSE DE LA BARASSE ET DE LA CIOTAT	INTRODUCTION ESPECES
2015-126	02/06/2015	AUTORISATION	CONTI PHILIPPE	CONTI PHILIPPE	PRISES DE VUES
2015-127	04/06/2015	FAVORABLE	TESSIER GUY	MPM COMMUNAUTE URBAINE	PRELEVEMENT
2015-128	05/06/2015	AUTORISATION	CHAMERLAT LAURY	TV SU PROVENCE	PRISES DE VUES
2015-129	08/06/2015	AUTORISATION	FABIENNE HENRY	SARL NARVAL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-130	08/06/2015	AUTORISATION	MOUREN JP	CHARTRE DU PLAISANCIER ET AMI DE LA MER	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-131	08/06/2015	AUTORISATION	CASTE PIERRE	COMITE DEP VOILE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-132	08/06/2015	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-133	09/06/2015	AUTORISATION	VILLE DE MARSEILLE	VILLE DE MARSEILLE	SURVOL
2015-134	10/06/2015	AUTORISATION	PRABEL BENOIT	SAS JIMLYON	PRISES DE VUES
2015-135	10/06/2015	AUTORISATION	ROY CORALIE	DEMD	PRISES DE VUES
2015-136	10/06/2015	AUTORISATION	BUONOMO ANNE	CIQ CALLELONGUE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-137	11/06/2015	AUTORISATION	VELA ERROL	UNIVERSITE MONTPELLIER 2	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-138 MODIF	12/06/2015	AUTORISATION	LENGLART DOMINIQUE	CAPA PRESSE	PRISES DE VUES
2015-139 MODIF	12/06/2015	AUTORISATION	SERGES XIMENES	GRASM	PRELEVEMENT
2015-140	16/06/2015	AUTORISATION	JUMEZ CECILIA	ASSOCIATION AIDE AUX MUSIQUES INNOVATRICES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-141	16/06/2015	AUTORISATION	BARRON PATRICIA BEATRICE	ASSOCIATION VOIRZINE	PRISES DE VUES
2015-143	19/06/2015	AUTORISATION	ARAKI FUMIO	ACTARUS SARL	PRISES DE VUES
2015-144	19/06/2015	AUTORISATION	HURE LINDA	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-145	22/06/2015	AUTORISATION	DE CRECY FRANCOIS XAVIER	EDITION LARIVIERE	PRISES DE VUES
2015-146	25/06/2015	AUTORISATION	HAGUENAUER ANNE	IMBE	PRELEVEMENT
2015-147	25/06/2015	AUTORISATION	KORTH WALTER	WLTER KORTH FILM	PRISES DE VUES
2015-148	26/06/2015	AUTORISATION	LENGLART DOMINIQUE	CAPA PRESSE	PRISES DE VUES
2015-148 bis	26/06/2015	AUTORISATION	LENGLART DOMINIQUE	CAPA PRESSE	SURVOL
2015-149	25/06/2015	AUTORISATION	JP MOUREN	CHARTRE DU PLAISANCIER ET AMI DE LA MER	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-150	25/06/2015	AUTORISATION	BERNARD FLORY	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2015-151	26/06/2015	AUTORISATION	PARIS MATTHIEU	THEATRE DU CENTAURE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-152	26/06/2015	AUTORISATION	LE MOENNER YANN	AMAURY SPORT ORGANISATION	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-152 bis	26/06/2015	AUTORISATION	LE MOENNER YANN	AMAURY SPORT ORGANISATION	PRISES DE VUES
2015-153	07/07/2015	AUTORISATION	MAUDUY JEREMY	GAZELLE ET COMPAGNIE	PRISES DE VUES
2015-154 MODIF	29/06/2015	AUTORISATION	LOIC FOURNIER-FOCH	TEAM WIND MEDITERRANEE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-155	29/06/2015	AUTORISATION	IXSURVEY	IXSURVEY	TRAVAUX
2015-156	30/06/2015	AUTORISATION	MARC BOUCHOUCHA	IFREMER	PRELEVEMENT
2015-158 MODIF	02/07/2015	FAVORABLE	ERDF	ERDF	TRAVAUX
2015-159	02/07/2015	AUTORISATION	CD13	CD13	TRAVAUX
2015-160	02/07/2015	AUTORISATION	CD13	CD13	TRAVAUX
2015-161	02/07/2015	AUTORISATION	VANECHOP ERIC	ASSO MANU URA 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-162	07/07/2015	AUTORISATION	BEL YAZID MYRIAM	ITV	PRISES DE VUES
2015-163	07/07/2015	AUTORISATION	RIO TINTO	RIO TINTO	TRAVAUX
2015-164 MODIF	02/07/2015	AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2015-165	09/07/2015	AUTORISATION	ZAPPELLI	FEDERATION FRANCAISE SPELEOLOGIE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-166	09/07/2015	AUTORISATION	BOULEIS AMBROISE	FRANCE TELEVISION	PRISES DE VUES
2015-167	09/07/2015	AUTORISATION	CHARON GATEEF MARINE	CHARON GATEEF MARINE	PRISES DE VUES
2015-168	13/07/2015	AUTORISATION	CORDIER YVES	IRONMAN France SARL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-169	15/07/2015	AUTORISATION	GRELET Alexandre	ALSEAMAR	TRAVAUX
2015-170	17/07/2015	AUTORISATION	POUQUET SEBASTIEN	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-171	23/07/2015	FAVORABLE	ERDF	ERDF	TRAVAUX
2015-172	27/07/2015	AUTORISATION	TOBELEM ALBERT	COMITE DEP KAYAK BDR	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-173	23/07/2015	AUTORISATION	LIEUTENANT DE VAISSEAU OLIVIER FABIEN	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	SURVOL
2015-174	24/07/2015	AUTORISATION	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	TRAVAUX
2015-175	24/07/2015	FAVORABLE	VILLE DE MARSEILLE	DIRCA	TRAVAUX
2015-176	27/07/2015	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-177	27/07/2015	AUTORISATION	CHRISTIAN MODOLA	COMITE DEPARTEMENTAL AVIRON 13	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-178	27/07/2015	AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2015-179	30/07/2015	AUTORISATION	CD13	CD13	TRAVAUX
2015-180	30/07/2015	AUTORISATION	CD13	CD13	TRAVAUX
2015-181	30/07/2015	AUTORISATION	CD13	CD13	TRAVAUX
2015-182	30/07/2015	AUTORISATION	LUCCA LAURENT	MAIRIE DE LA CIOTAT	PRISES DE VUES
2015-183	30/07/2015	AUTORISATION	ESSEMLALI LAMYA	SEA SHEPHERD	TRAVAUX
2015-183 bis	30/07/2015	AUTORISATION	ESSEMLALI LAMYA	SEA SHEPHERD	PRISES DE VUES
2015-184	31/07/2015	AUTORISATION	BOULEIS AMBROISE	FRANCE TELEVISION	PRISES DE VUES
2015-185	31/07/2015	AUTORISATION	LEFEVRE SYLVIANE	UEFA EVENTS SA	PRISES DE VUES
2015-186	23/09/2015	AUTORISATION	GILLI ERIC	UNIVERSITE PARIS 8	PRISES DE VUES
2015-187	23/09/2015	AUTORISATION	ASSOCIATION KIDS CREATIONS	ASSOCIATION KIDS CREATIONS	PRISES DE VUES
2015-188	03/09/2015	AUTORISATION	NOTIN ERIC	ROWING CLUB DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-189	18/08/2015	AUTORISATION	DE BRUS VINCENT	MADE IN PM	PRISES DE VUES
2015-190	23/10/2015	AUTORISATION	ARHEX JACQUES	GFFILMS FR	PRISES DE VUES
2015-191 MODIF	15/09/2015	AUTORISATION	RAIGNAULT ISABELLE	RIO TINTO	TRAVAUX
2015-192	25/08/2015	AUTORISATION	VEDRINE ERIC	TESSALIT	PRISES DE VUES
2015-193	26/08/2015	AUTORISATION	BASSET STEPHANE	LES FILMS DES TOURNELLES	PRISES DE VUES
2015-194	23/09/2015	AUTORISATION	DELEDICQ GAEL	VENDOME PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-195	21/09/2015	AUTORISATION	YVES ROUSSEAU	VELO CLUB LA POMME	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-196	31/08/2015	REFUS	MANGOT DIDIER	DIGIVISION	PRISES DE VUES
2015-197	25/08/2015	AUTORISATION	BIAGGINI PATRICK	BLEU EVASION	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2015-199	08/09/2015	AUTORISATION	DUTREY CLAIRE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2015-200	08/09/2015	AUTORISATION	CLEMENT DOMINIQUE	RADIO TELEVISION SUISSE	PRISES DE VUES

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2015-201	08/09/2015	AUTORISATION	AUBART JULIEN	ALTEAM	SURVOL
2015-202	08/09/2015	AUTORISATION	FOUCHIER FRANCOIS	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	TRAVAUX
2015-203	09/09/2015	AUTORISATION	LAMBERTI RAYMOND	SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-204	09/09/2015	AUTORISATION	JONAC JEAN CLAUDE	CODEP 13 FFESMM	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-205	23/09/2015	AUTORISATION	FOELLER ARNAUD	FIDELITE FILMS	PRISES DE VUES
2015-206	23/10/2015	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	DEMD PROD	PRISES DE VUES
2015-207	10/09/2015	AUTORISATION	ACQUAVIVA GERARD	LES RIVIERES MYSTERIEUSES	TRAVAUX
2015-208	10/09/2015	AUTORISATION	GIORDANINO YVES	SCTE CHASSE DE LA BARASSE	INTRODUCTION ESPECES
2015-209	10/09/2015	AUTORISATION	BONNET ANDRE	SCTE CHASSE DE CASSIS	INTRODUCTION ESPECES
2015-210	23/10/2015	AUTORISATION	GUERIN ANNALISA	MORGANE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2015-211	15/09/2015	AUTORISATION	VERA AMANDINE	URBAN PROD	PRISES DE VUES
2015-212 MODIF	23/09/2015	AUTORISATION	HERVOCHE BEATRICE	DEMD PROD	PRISES DE VUES
2015-213		AUTORISATION	MICHEL DAVID	LIEUTENANT DE LOUVETERIE	TIRS D'ELIMINATION
2015-214 MODIF	15/09/2015	AUTORISATION	AUBART JULIEN	ALTEAM	SURVOL
2015-215 MODIF	23/10/2015	AUTORISATION	ARHEX JACQUES	GFILMS FR	PRISES DE VUES
2015-216	21/09/2015	AUTORISATION	RAVEL CLAUDE	SCO SAINTE MARGUERITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-217	21/09/2015	AUTORISATION	AUGUSTO ALEXANDRE	ROTARY CLUB	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-218	21/09/2015	AUTORISATION	PEGUIN MARION	CPIE COTE PROVENCE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-219	21/09/2015	AUTORISATION	PETETIN JEAN LOUIS	SOCIETE NAUTIQUE DE SANARY	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-220	23/10/2015	AUTORISATION	MOKHTARI TARIK	MOKHTARI TARIK	PRISES DE VUES
2015-221	01/11/2015	AUTORISATION	FREDERIC MARCHETTI	ASOCIATION CRUISING BIKE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-222	23/09/2015	AUTORISATION	ESSEMLALI LAMYA	SEA SHEPHERD	TRAVAUX
2015-222 BIS	23/09/2015	AUTORISATION	ESSEMLALI LAMYA	SEA SHEPHERD	PRISES DE VUES
2015-223	24/09/2015	AUTORISATION	HURE LINDA	FANNY PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-224	24/09/2015	AUTORISATION	ROCHE SUZEL	France 3 PROVENCE ALPES	PRISES DE VUES
2015-225	13/10/2015	AUTORISATION	GHARIANI BRUNO	EVERYBODY ON THE DECK	PRISES DE VUES
2015-226	13/10/2015	AUTORISATION	GHARIANI BRUNO	EVERYBODY ON THE DECK	PRISES DE VUES
2015-227	25/09/2015	AUTORISATION	ILLE NATHALIE	ASSOCIATION EXPE2M	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-227 BIS	25/09/2015	AUTORISATION	ILLE NATHALIE	ASSOCIATION EXPE2M	PRISES DE VUES
2015-228	25/09/2015	AUTORISATION	BEAUDIN MATTHIEU	IXSURVEY	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-229	28/09/2015	AUTORISATION	SABATIER LILIAN	VDM	TRAVAUX
2015-230	29/09/2015	AUTORISATION	FEDI LAURENT	FEDI LAURENT	PRELEVEMENT
2015-231	29/09/2015	AUTORISATION	MARTINHO LUCAS	MARTINHO LUCAS	PRELEVEMENT
2015-232	29/09/2015	AUTORISATION	BONARDO REMI	BONARDO REMI	PRELEVEMENT
2015-233	29/09/2015	AUTORISATION	TONARELLI GERARD	TONARELLI GERARD	PRELEVEMENT
2015-234	29/09/2015	AUTORISATION	BONINO ROGER	BONINO ROGER	PRELEVEMENT
2015-235	29/09/2015	AUTORISATION	CHABERT ALAIN	CHABERT ALAIN	PRELEVEMENT
2015-236	13/10/2015	AUTORISATION	GHARIANI BRUNO	EVERYBODY ON THE DECK	PRISES DE VUES
2015-237	13/10/2015	AUTORISATION	MARTIARENA GABRIEL	2P2L	PRISES DE VUES
2015-238	05/10/2015	DEFAVORABLE	RESTAURANT LE LUNCH	RESTAURANT LE LUNCH	TRAVAUX
2015-239	23/10/2015	AUTORISATION	CLAUDE RAVEL	SCO SAINTE MARGUERITE	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-240	23/10/2015	AUTORISATION	SAVIGNAC SYLVIE	FRANCE TELEVISIONS	SURVOL
2015-240 BIS	23/10/2015	AUTORISATION	SAVIGNAC SYLVIE	FRANCE TELEVISIONS	PRISES DE VUES
2015-241	13/10/2015	AUTORISATION	CARRON OLIVIER	CARRON FILMS PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-242	13/10/2015	AUTORISATION	KUBIAK SEBASTIEN	GREC	PRISES DE VUES
2015-243	13/10/2015	AUTORISATION	SURASIT LEELAPRACHAKUL	TRAVEL CHANNEL CORPORATION	PRISES DE VUES
2015-244	23/10/2015	AUTORISATION	PROLHAC GERARD	ASSOCIATION FRIOUL UN NOUVEAU REGARD	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-245	13/10/2015	AUTORISATION	BELAVAL PHILIPPE	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	TRAVAUX
2015-246	13/10/2015	AUTORISATION	GRELET ALEXANDRE	ALSEAMAR	TRAVAUX
2015-247	13/10/2015	AUTORISATION	GENESTAL DAVID	FFRP	PRISES DE VUES
2015-248	15/10/2015	AUTORISATION	VALOERAMA EMMANUEL	ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU FRIOUL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-249	20/01/2015	AUTORISATION	GHARIANI BRUNO	EVERYBODY ON THE DECK	PRISES DE VUES
2015-250	20/10/2015	AUTORISATION	LAUNETTE FLORIAN	LA PROVENCE	PRISES DE VUES

N° de publication au RAA	Date de publication au RAA	Nature de l'acte	Nom pétitionnaire	Pétitionnaire (organisme)	Type d'autorisation
2015-251	20/10/2015	AUTORISATION	COMMUNE DE CASSIS	COMMUNE DE CASSIS	TRAVAUX
2015-252	20/10/2015	AUTORISATION	SIMONET VALERIE	POINTE SUD	PRISES DE VUES
2015-253	20/10/2015	AUTORISATION	CLEMENT DOMINIQUE	RTS	PRISES DE VUES
2015-254	19/10/2015	AUTORISATION	GERMOND FABIEN	IXSURVEY	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-255	20/10/2015	AUTORISATION	PASZKOWSKI ANNE CLAIRE	ALTEO GARDANNE	PRISES DE VUES
2015-256	20/10/2015	AUTORISATION	PEYRUSSE KEVIN	MEDPAN	PRISES DE VUES
2015-257	23/10/2015	AUTORISATION	ROTHIER BIANCA	PRODUCTION LUGAR UNCOMUN	PRISES DE VUES
2015-258	23/10/2015	AUTORISATION	PAUGOIS YVES	ASSOCIATION POUR LA RHEABILITATION DES PARCOURS MARSEILLE CASSIS	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-259	28/10/2015	AUTORISATION	PASZKOWSKI ANNE CLAIRE	ALTEO GARDANNE	PRISES DE VUES
2015-260	28/10/2015	AUTORISATION	WANG QIAN	WOOHOO PICTURES	PRISES DE VUES
2015-261	28/10/2015	AUTORISATION	LAGOUCHE LOUISE	SATIS	PRISES DE VUES
2015-262	28/10/2015	AUTORISATION	BELAVAL PHILIPPE	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	TRAVAUX
2015-263	28/10/2015	AUTORISATION	BELAVAL PHILIPPE	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	SURVOL
2015-264	02/11/2015	AUTORISATION	FLORY BERNARD	CERCLE NAUTIQUE ET TOURISTIQUE DU LACYDON	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-265	06/11/2015	AUTORISATION	PERROT MARTIN	EGIS EAU	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-265 BIS	06/11/2015	AUTORISATION	PERROT MARTIN	EGIS EAU	PRISES DE VUES
2015-266	06/11/2015	AUTORISATION	THIBAUT THIERRY	INSTITUT MEDITERRANNEEN D'OCEANOLOGIE	PRELEVEMENT
2015-267	06/11/2015	AUTORISATION	THIBAUT THIERRY	INSTITUT MEDITERRANNEEN D'OCEANOLOGIE	PRISES DE VUES
2015-268	06/11/2015	AUTORISATION	MEDINA LAURIE	TV SUD PROVENCE	PRISES DE VUES
2015-269	12/11/2015	AUTORISATION	AMIEL CLEMENTINE	FRANC TELEVISION	PRISES DE VUES
2015-270	12/11/2015	AUTORISATION	GERMOND FABIEN	IXSURVEY	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-271	13/11/2015	AUTORISATION	DELOMOSNE ZOÉ	SATIS	PRISES DE VUES
2015-272		AUTORISATION	LAFFONT SCHWOBT	IMBE	ATTEINTE AU PATRIMOINE
2015-273	19/11/2015	AUTORISATION	MARCEL BONFILS	ABIHO CALANQUES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-274	22/11/2015	AUTORISATION	M. DEMURU	Olympic Club coureurs Pédestres	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-275	20/11/2015	AUTORISATION	CHOPPIN JEAN EDOUARD	SOCIETE EUROPEENNE DE PRODUCTION	PRISES DE VUES
2015-276	25/11/2015	AUTORISATION	LACROIX CLAIRE	FRANC TELEVISION	PRISES DE VUES
2015-277	25/11/2015	AUTORISATION	ISABELLE LAFFONT SCWOB	IMBE	INTRODUCTION ESPECES
2015-278	25/11/2015	AUTORISATION	SABATIER LILIAN	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2015-279	25/11/2015	AUTORISATION	VINCENT ALAIN	PNCAL	TRAVAUX
2015-280	10/12/2015	AUTORISATION	PEYRUSSE KEVIN	MEDPAN	PRISES DE VUES
2015-281	02/12/2015	AUTORISATION	LAUREN PETETIN	SOCIETE NAUTIQUE DE BANDOL	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-282	30/11/2015	REFUS	LUCAS MICKAEL	SEA ADVENTURE	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2015-282 MODIF	08/12/2015	AUTORISATION	PEYRUSSE KEVIN	MEDPAN	PRISES DE VUES
2015-283	30/11/2015	REFUS	DESMASURES LAURENCE	CAP CALANQUES	EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORTS DE PASSAGERS
2015-284	15/12/2015	AUTORISATION	CODACCIONI LAURENT	DAKOFILM	PRISES DE VUES
2015-285	15/12/2015	AUTORISATION	GRUNCHEC ROLAND	HELIOS IMAGES	PRISES DE VUES
2015-286	15/12/2015	AUTORISATION	REYBAUD JEAN CHRISTIAN	GLOBAL HELI SERVICES	SURVOL
2015-287	05/01/2016	AUTORISATION	VILLALONGA ROLAND	ASSOCIATION EDUCATION SPORTS CULTURE ET SPECTACLES	MANIFESTATION PUBLIQUE
2015-288	15/12/2015	AUTORISATION	HAMZAOUI YAZID	HI FIVE PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2015-289	15/12/2015	AUTORISATION	SERRANO JEAN PHILIPPE	COSMOPOLITIS PRODUCTIONS	PRISES DE VUES
2015-290	16/12/2015	AUTORISATION	CORDIER MONIQUE	VILLE DE MARSEILLE	TRAVAUX
2015-291	16/12/2015	AUTORISATION	BAILLY BRUNO	CD13	TRAVAUX
2015-292	21/12/2015	AUTORISATION	AMIC JULIEN	AMIC JULIEN	PRISES DE VUES
2015-293 BIS	21/12/2015	AUTORISATION	MILANI JOHAN	LYON DRONE SERVICES	PRISES DE VUES
2015-293	21/12/2015	AUTORISATION	MILANI JOHAN	LYON DRONE SERVICES	SURVOL



Rapport d'activités 2015

Réalisation et rédaction : Parc national des Calanques

Crédits photos

Couverture et dernière page © Florian Launette / Découvre Ta Nature

Parc national des Calanques
Bât. A4 - Impasse Paradou
13009 Marseille

www.calanques-parcnational.fr